



**Rapport  
annuel  
2022-2023**



# La Sépaq en quelques chiffres

**23** parcs nationaux  
et 1 parc marin

7 017 km<sup>2</sup> de territoires  
protégés uniques

**13** réserves  
fauniques

40 804 km<sup>2</sup> de  
territoires riches en  
forêts et en gibier

**8** établissements  
touristiques

2 attraits majeurs de  
la région de Québec

3 hôtels | 3 campings

## Sépaq Anticosti

1 pourvoirie de 4 178 km<sup>2</sup>, à laquelle s'ajoutent  
environ 1 500 km<sup>2</sup> supplémentaires suivant l'acquisition  
d'une partie des actifs de Safari Anticosti

# 10,4

millions de jours de visite

# 3 463

employés

# 657

unités de  
prêt-à-camper

# 195

unités d'hébergement  
en hôtellerie

# 761

chalets répartis comme suit :

Plus de

# 7 460

emplacements de camping

# 25

COMPACT

# 35

ÉCHO

# 47

EXP.

# 23

HORIZON

# 44

MODIK

# 24

NATURE

# 14

OXYGÈNE

# 549

TRADITIONNEL

La Sépaq a contribué pour

# 934,4 M\$

au produit intérieur brut (PIB) et a généré

# 215,8 M\$

en revenus fiscaux et parafiscaux  
pour le gouvernement du Québec

Pour chaque jour de visite à la Sépaq,  
un montant moyen de

# 62 \$

est dépensé à l'extérieur  
de l'établissement

Ce montant s'élève à

# 66 \$

dans le réseau des parcs nationaux



# Table des matières

<b>1</b>	<b>Lettre à la ministre responsable</b>	<b>44</b>	<b>Gouvernance et conseil d'administration</b>
<b>2</b>	<b>Message du président du conseil d'administration</b>	45	Conseil d'administration
<b>3</b>	<b>Message du président-directeur général</b>	63	Dirigeants
<b>4</b>	<b>Sépaq : Le plus grand réseau de nature et de plein air au Québec</b>	71	Structure organisationnelle
6	Localisation des établissements	<b>73</b>	<b>Revue financière et états financiers</b>
8	Activités et services	74	Revue financière 2022-2023
12	Faits saillants et grandes réalisations	76	Rapport de la direction
14	Marques de reconnaissance	77	Rapport de l'auditeur indépendant
<b>17</b>	<b>Plan stratégique 2022-2025</b>	79	États financiers
<b>20</b>	<b>Enjeu 1: Mise en valeur du patrimoine et développement durable</b>	<b>98</b>	<b>Autres obligations de la Sépaq à titre de société d'État</b>
22	Objectif 1.1 Veiller au maintien ou à l'amélioration de la santé des écosystèmes	99	Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration
26	Objectif 1.2 Investir de manière optimale dans la pérennité du patrimoine bâti	99	Accès aux documents et protection des renseignements personnels
27	Objectif 1.3 Réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq	100	Divulgence d'actes répréhensibles
<b>28</b>	<b>Enjeu 2: Expérience employé</b>	101	Politique de financement des services publics
28	Objectif 2.1 Attirer de nouveaux talents	101	Bonis au rendement
31	Objectif 2.2 Instaurer une culture de prévention en matière de santé et de sécurité du travail	102	Ressources informationnelles
<b>32</b>	<b>Enjeu 3: Expérience client</b>	103	Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services
32	Objectif 3.1 Bonifier l'expérience client	<b>Annexes</b>	
34	Objectif 3.2 Optimiser l'offre de produits et services	<b>104</b>	<b>Conservation des parcs nationaux</b>
36	Objectif 3.3 Fidéliser et reconnaître la clientèle	<b>111</b>	<b>Développement durable</b>
<b>38</b>	<b>Enjeu 4: Performance organisationnelle</b>	<b>117</b>	<b>Occupation et vitalité du territoire</b>
38	Objectif 4.1 Déployer des solutions technologiques favorisant l'autonomie de la clientèle	<b>124</b>	<b>Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Sépaq</b>
<b>40</b>	<b>Résultats du Plan stratégique 2022-2025 en date du 31 mars 2023</b>	<b>130</b>	<b>Coordonnées des établissements</b>



# Lettre à la ministre responsable

Madame Isabelle Charest  
Ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air  
1035, rue De la Chevrotière  
16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Ministre,

Au nom du conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de l'exercice financier 2022-2023, qui inclut des résultats obtenus par celle-ci ainsi que les résultats à l'égard de son Plan stratégique 2022-2025.

En plus de présenter les états financiers audités, ce rapport traite de la performance de la Sépaq et de sa gouvernance. Il fait aussi état des faits saillants de l'année et souligne les défis que la Sépaq doit relever dans le cadre de son exploitation.

Finalement, ce rapport annuel est rédigé conformément aux différentes exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Le président du conseil d'administration,

Original signé  
Vincent Bernier



## Message du président du conseil d'administration

À titre de président du conseil d'administration, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) pour l'année financière 2022-2023.

Le présent rapport fait notamment état de la première année de déploiement du Plan stratégique 2022-2025, lequel vient soutenir les efforts de la Sépaq afin de faire face aux défis qu'elle rencontre à titre d'organisation et de mettre à profit les opportunités qui s'offrent à elle.

La dernière année a principalement été marquée par le déploiement de mesures visant à la fois à maintenir l'attractivité de la Sépaq à titre d'employeur et à mobiliser les milliers d'employés qui contribuent à la mission de l'organisation. De plus, les projets de transformation numérique ont franchi des jalons importants et sont désormais bien amorcés. Supportés en partie par la contribution financière du gouvernement du Québec, ils contribueront, à terme, à bonifier l'expérience de la clientèle et du personnel, ainsi qu'à améliorer la performance organisationnelle de la Sépaq.

En outre, la Sépaq a mis en œuvre l'initiative gouvernementale offrant l'accès gratuit aux parcs nationaux durant 24 journées spécifiques entre les mois de décembre 2022 et de mars 2023, ce qui a donné l'occasion à encore plus de Québécoises et de Québécois de profiter des bienfaits de la nature et de découvrir les plaisirs de l'hiver.

Je tiens par ailleurs à remercier, en mon nom et au nom du conseil d'administration, l'ensemble du personnel pour leur travail exceptionnel et leur implication quotidienne, qui permettent à l'organisation d'offrir un service remarquable et distinctif à ses visiteurs et d'accomplir la mission qui lui est confiée.

En terminant, je veux remercier les membres de l'équipe de direction ainsi que mes collègues, membres du conseil d'administration, pour leur loyauté et leur implication, qui ont orienté l'organisation tout au long de l'année et qui lui ont permis d'atteindre ses objectifs et de relever avec brio les défis rencontrés.

Le président du conseil d'administration,

Original signé  
Vincent Bernier



## Message du président-directeur général

Premier jalon de mise en œuvre du Plan stratégique 2022-2025, l'année 2022-2023 s'est déroulée sous le signe d'un retour à la nouvelle normalité faisant suite à la pandémie, cette dernière ayant modifié significativement le contexte touristique ainsi que les habitudes de la clientèle. Comme en témoigne l'achalandage total de la dernière année, qui a atteint plus de 10 millions de jours de visite, dont 7,9 millions dans les parcs nationaux, l'engouement pour les activités de plein air demeure soutenu.

La dernière année a été marquée par l'intégration à l'offre de produits et de services de l'organisation du territoire et des actifs de la Seigneurie de la Rivière-de-la-Madeleine, lesquels ont été annexés à la réserve faunique des Chic-Chocs en 2022, ainsi que de la partie des actifs de Safari Anticosti acquise en 2021 et des droits exclusifs de pourvoirie rattachés à ce territoire. La Sépaq est fière de pouvoir rendre accessibles ces coins de paradis à la population québécoise.

Par ailleurs, dans la conjoncture de rareté de la main-d'œuvre affectant particulièrement le secteur du tourisme, la Sépaq a déployé plusieurs mesures visant l'attraction et la fidélisation de son personnel, en plus d'en maintenir plusieurs qui avaient été mises en place en 2021-2022.

Malgré les multiples défis touchant le secteur de la construction, les équipes de la Sépaq ont pu réaliser un nombre important de projets d'infrastructures et ont notamment concrétisé des investissements de 52,2 millions de dollars affectés directement au maintien des actifs. Ces travaux, réalisés majoritairement grâce au soutien financier du gouvernement du Québec, viennent pérenniser les actifs déjà en place pour les générations futures ainsi que bonifier les services offerts à la clientèle.

En terminant, je tiens à exprimer ma reconnaissance aux membres du conseil d'administration, à l'équipe de direction ainsi qu'à chacun des employés, dont l'engagement et le savoir-faire permettent à l'organisation d'accomplir sa mission et donnent accès à des millions de Québécoises et de Québécois à la splendeur des territoires que nous gérons.

Le président-directeur général,

Original signé

Jacques Caron

# Sépaq

## Le plus grand réseau de nature et de plein air au Québec

Les Québécoises et les Québécois sont animés d'une fierté toute légitime à l'endroit d'une nature généreuse qui leur procure une multitude de lieux propices à la découverte, à l'émerveillement, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. La Sépaq est fière d'assumer l'exploitation et la mise en valeur des territoires et des établissements que lui confie le gouvernement du Québec. Dans ses 46 établissements, la Sépaq offre une panoplie d'activités et de services pouvant répondre à l'ensemble des attentes de sa clientèle diversifiée, puisque chacun possède des caractéristiques qui lui sont propres. Par ailleurs, afin d'assurer le maintien et le développement de ses infrastructures, du patrimoine naturel et culturel qui lui a été confié et des activités et services qu'elle offre, la Sépaq y réinvestit la totalité des profits générés par son exploitation.



## Parcs nationaux

Les 23 parcs nationaux québécois exploités par la Sépaq ainsi que le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, exploité conjointement avec le gouvernement fédéral, constituent des espaces témoins où la nature évolue sans autres interventions que celles nécessaires à la conservation et à la mise en valeur éducative et récréative de ces territoires. Par la beauté et l'intégrité de leurs milieux naturels, de même que par leurs caractéristiques culturelles et historiques, les parcs nationaux représentent une vitrine exceptionnelle pour le Québec, laquelle est très appréciée, non seulement des Québécois, mais également des visiteurs étrangers.

Créés en vertu de la *Loi sur les parcs*, les parcs nationaux ont pour objectif prioritaire d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public à des fins d'éducation et de récréation extensive. Bien que tout le territoire compris à l'intérieur d'un parc soit sous l'autorité du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), la Sépaq s'est vu confier l'exploitation des parcs situés au sud du 50<sup>e</sup> parallèle. Sauf exception, toute personne qui accède à un parc, y circule ou y pratique une activité doit être titulaire d'une autorisation. Cette autorisation est délivrée, sous réserve des exemptions, sur paiement des droits dont le montant est déterminé par règlement. Toute forme de chasse, de piégeage ou d'exploitation industrielle y est interdite. D'ailleurs, seules les activités autorisées par le directeur du parc et par la Direction des parcs nationaux du MELCCFP y sont permises.

## Secteur faunique

Le réseau des 13 réserves fauniques ainsi que Sépaq Anticosti, la plus importante pourvoirie à droit exclusif au monde, s'étalent en de vastes contrées forestières et sauvages où les expériences vécues, associées à la faune et au plein air, favorisent le contact avec la nature et la découverte dans des décors sublimes. Les réserves fauniques et Sépaq Anticosti offrent des activités et des services connectés à la nature, notamment la chasse et la pêche, et ouvrent aussi leurs portes à la villégiature, au camping et aux autres activités de plein air tournées vers la découverte et l'aventure.

Créées en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, les réserves fauniques sont des territoires structurés voués à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune et, accessoirement, à la pratique d'activités récréatives. La responsabilité des réserves fauniques incombe au MELCCFP qui, sous réserve des droits et autorisations accordés à des tiers par le ministre, en confie l'exploitation à la Sépaq. Celle-ci y organise des activités, y fournit des services sur une base commerciale à des fins

de mise en valeur ou d'utilisation de la faune, ou à des fins de pratiques récréatives. Les principes d'équité et d'accessibilité pour les résidents du Québec guident les actions de la Sépaq au sein des réserves fauniques. Cependant, contrairement aux parcs nationaux, la Sépaq n'y a pas l'exclusivité du territoire; des exploitants de la forêt, des mines ou d'autres activités similaires y sont également actifs.

## Secteur touristique

Le secteur touristique est composé de 8 établissements qui accueillent une clientèle variée. Le Parc de la Chute-Montmorency se distingue par son emplacement unique et son impressionnante chute haute de 83 mètres et jouit d'une forte notoriété pour ses qualités de site naturel et de lieu patrimonial et historique. L' Aquarium du Québec est l'une des attractions les plus visitées de la région de Québec. Situé à l'entrée de la ville de Québec, il offre aux visiteurs une incursion unique permettant la découverte de plus de 10 000 spécimens marins issus d'environ 300 espèces différentes.

La Station touristique Duchesnay est un centre de villégiature quatre saisons localisé à 30 minutes de Québec. Déployée sur un site de 89 kilomètres carrés, elle se distingue par son auberge, ses chalets en bordure du magnifique lac Saint-Joseph et sa gamme variée d'activités de plein air. Le Gîte du Mont-Albert est situé au cœur du parc national de la Gaspésie. Réputé pour son hospitalité, sa fine cuisine du terroir et son décor unique, cet établissement offre un hébergement en plein cœur de la nature. L'Auberge de montagne des Chic-Chocs, quant à elle, offre un hébergement grand confort dans un lieu gardé sauvage. Unique dans l'Est du Canada, elle est perchée à 615 mètres d'altitude et offre 60 kilomètres carrés de nature et de territoires presque vierges pour la pratique d'activités de plein air en compagnie de guides expérimentés.

Finalement, le Centre touristique du Lac-Simon, dans la région de l'Outaouais, le Camping des Voltigeurs, dans la région du Centre-du-Québec et le Centre touristique du Lac-Kénogami, dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, invitent à des vacances familiales fort agréables, offrant des activités variées, dont le camping et la baignade, ainsi que des aires de jeux pour enfants.

# Localisation des établissements

## Parcs nationaux et parc marin

1. Parc national d'Aiguebelle
2. Parc national d'Opémican
3. Parc national de Plaisance
4. Parc national du Mont-Tremblant
5. Parc national d'Oka
6. Parc national des Îles-de-Boucherville
7. Parc national du Mont-Saint-Bruno
8. Parc national de Frontenac
9. Parc national du Mont-Mégantic
10. Parc national du Mont-Orford
11. Parc national de la Yamaska
12. Parc national de la Jacques-Cartier
13. Parc national des Grands-Jardins
14. Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie
15. Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent
16. Parc national du Fjord-du-Saguenay
17. Parc national des Monts-Valin
18. Parc national de la Pointe-Taillon
19. Parc national du Bic
20. Parc national du Lac-Témiscouata
21. Parc national de la Gaspésie
22. Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé
23. Parc national de Miguasha
24. Parc national d'Anticosti

## Secteur faunique

25. Réserve faunique La Vérendrye
26. Réserve faunique de Papineau-Labelle
27. Réserve faunique Rouge-Matawin
28. Réserve faunique Mastigouche
29. Réserve faunique du Saint-Maurice
30. Réserve faunique des Laurentides
31. Réserve faunique de Portneuf
32. Réserve faunique Ashuapmushuan
33. Réserve faunique de Rimouski
34. Réserve faunique des Chic-Chocs
35. Réserve faunique de Matane
36. Réserve faunique de Port-Daniel
37. Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles
38. Sépaq Anticosti

## Secteur touristique

39. Centre touristique du Lac-Simon
40. Camping des Voltigeurs
41. Aquarium du Québec
42. Parc de la Chute-Montmorency
43. Station touristique Duchesnay
44. Centre touristique du Lac-Kénogami
45. Auberge de montagne des Chic-Chocs
46. Gîte du Mont-Albert



QUÉBEC

LABRADOR

Sept-Îles

Natashquan

Fleuve Saint-Laurent

Golfe du Saint-Laurent

Matane

Gaspé

Percé

Rouyn-Noranda

Val-d'Or

Chibougamau

La Tuque

Trois-Rivières

Mont-Laurier

Mont-Tremblant

Gatineau

Ottawa

Montréal

Sherbrooke

Québec

Rivière-du-Loup

Saguenay

Tadoussac

Rimouski

Port-Menier

Sept-Îles

Natashquan

Percé

NOUVEAU-BRUNSWICK

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

NOUVELLE-ÉCOSSE

ONTARIO

ÉTATS-UNIS

North Bay

# Activités et services

La Sépaq offre, à travers ses 46 établissements, un éventail d'activités et de services invitant les visiteurs à vivre des expériences diversifiées dans des environnements naturels enchanteurs.

## Activités

### Plein air

#### → Activités de découverte

Activités animées et guidées dans les parcs nationaux et à l'Aquarium du Québec

Observation et découverte de la flore, de la faune et du patrimoine

#### → Activités culturelles

Expositions

Événements culturels

#### → Activités aquatiques

Plage et baignade, rabaska, canot, kayak, surf à pagaie, descente de rivière, canyonisme, croisière

#### → Activités estivales

Randonnée pédestre, via ferrata, Abraska, tyrolienne, vélo

#### → Activités hivernales

Randonnée hivernale, vélo à pneus surdimensionnés, ski de fond, ski nordique, ski hors-piste, raquette, patin, glissade, pêche blanche, traîneau à chiens, motoneige



### Chasse

#### → Original

#### → Cerf de Virginie

#### → Petit gibier

#### → Ours noir

#### → Hébergement disponible :

Chalet, auberge, camp rustique, camping

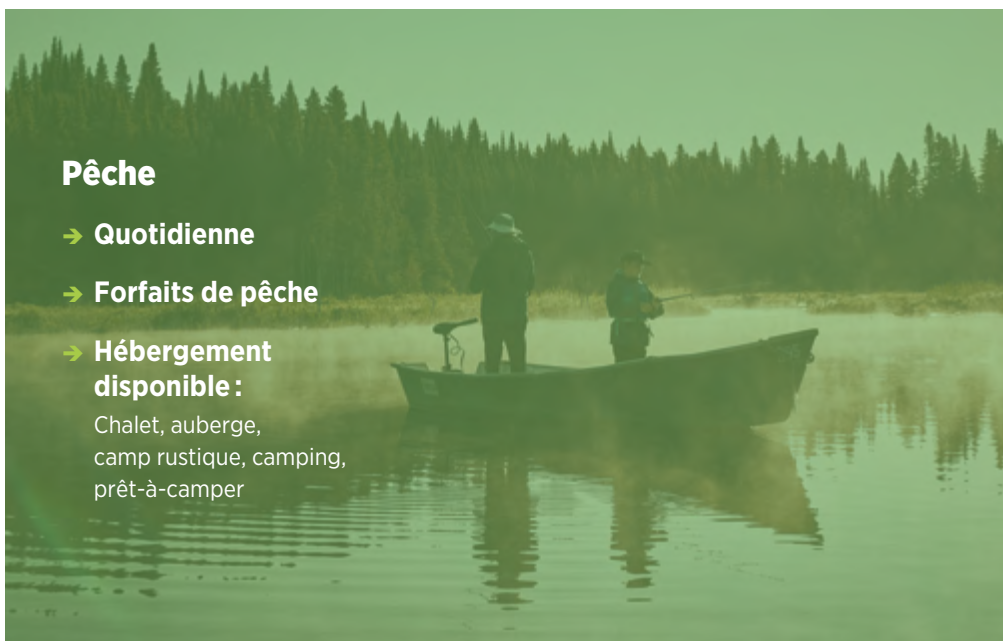
### Pêche

#### → Quotidienne

#### → Forfaits de pêche

#### → Hébergement disponible :

Chalet, auberge, camp rustique, camping, prêt-à-camper





## Attractions touristiques

- Aquarium du Québec
- Parc de la Chute-Montmorency
- Astrolab (parc national du Mont-Mégantic)
- Site fossilifère de Miguasha – sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (parc national de Miguasha)



## Activités éducatives et scolaires

- Accueil de groupes scolaires
- Visites dans les écoles



## Activités corporatives et événementielles

- Salles de réunion, de réception et de banquet
- Activités de consolidation d'équipe



# Services

## Hébergement

- Camping
- Prêt-à-camper :  
Étoile, Traditionnel
- Yourte
- Refuge
- Camp rustique
- Chalet :  
Compact, Écho, EXP., Horizon,  
Modik, Nature, Oxygène,  
Traditionnel
- Hôtellerie



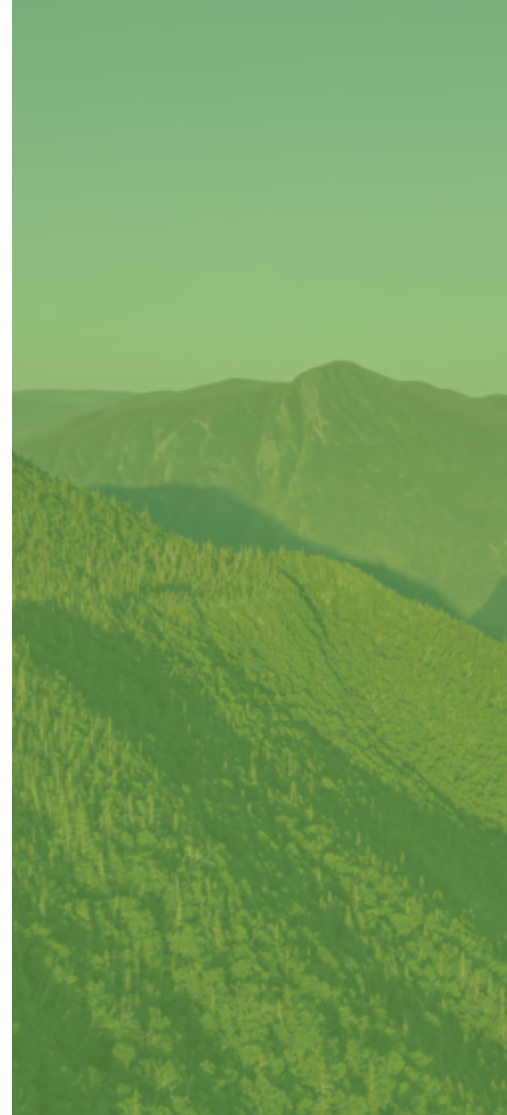
## Restauration

- Restaurant
- Casse-croûte
- Cuisine mobile



## Expérience famille

- **Gratuité** aux enfants et aux jeunes de 17 ans et moins en contexte familial pour la majorité des activités offertes, dont la pêche et la chasse au petit gibier, le camping, le canot-camping et la location d'équipements (skis, raquettes, vélos, etc.)
- **Autorisations d'accès** gratuites pour les enfants et les jeunes de 17 ans et moins dans les parcs nationaux
- **Prêt** d'équipements conçus pour les enfants (remorque de vélo, porte-bébé, barrière de sécurité, traîneau de transport, chariot d'hiver, etc.)



## Autres services

- **Location d'équipements**
- **Boutique**
- **Dépanneur**



## Personnes à mobilité réduite

- **Sentiers, bâtiments et hébergements adaptés** dans plusieurs établissements
- **Prêt** d'équipements destinés aux personnes à mobilité réduite (Ski-Vel, fauteuil Kartus, fauteuil Hippocampe, fauteuil Trackz, etc.) dans plusieurs destinations
- **Jeux et activités adaptés** dans certains établissements
- **Embarcations accessibles** dans certains établissements

# Faits saillants et grandes réalisations



Achalandage de plus de  
**10,4 millions**  
de jours de visite

Projets de maintien  
des actifs d'une valeur  
de 52,2 millions de dollars



Mesure gouvernementale  
de gratuité d'accès  
dans les parcs nationaux  
durant **24** journées  
de l'hiver 2022-2023



**L'un des réseaux de parcs nationaux les plus avancés au monde en matière de connaissance de la pollution lumineuse**



**Intégration à l'offre de produits et services de la Sépaq des territoires acquis en 2021-2022 à Sépaq Anticosti et à la réserve faunique des Chic-Chocs**



# Marques de reconnaissance



## La Sépaq reçoit un Prix d'excellence de l'Agence remis par le Conseil canadien des parcs pour le projet *Sépaq étoilée*

Le projet *Sépaq étoilée*, visant à réduire la pollution lumineuse afin de préserver la qualité du ciel étoilé et de la nuit dans les parcs nationaux, s'est vu décerner le Prix d'excellence d'une Agence par le Conseil canadien des parcs.

## La Sépaq fait partie des finalistes des prix Eurêka! d'un Québec vert et prospère d'Écotech Québec

La Sépaq a fait partie des trois finalistes de la catégorie Organismes publics et parapublics des prix Eurêka! d'un Québec vert et prospère d'Écotech Québec pour son projet de préservation de l'eau par un traitement naturel dans les réserves fauniques. Le projet retenu a été réalisé en collaboration avec la firme DBO Expert et sa technologie (System O)) pour traiter les eaux usées des réserves fauniques sans aucun besoin d'électricité ou d'entretien pour la majorité des systèmes, en plus d'apporter de nombreux avantages écologiques.



PARC DE LA CHUTE-MONTMORENCY

### ▲ **Les premières phases du projet Expérience chute remportent le Grand Prix d'excellence en architecture 2022 de l'Ordre des architectes**

Le projet Expérience chute, au Parc de la Chute-Montmorency, a été honoré lors des Prix d'excellence en architecture 2022 de l'Ordre des architectes du Québec, notamment pour la qualité des aménagements réalisés, l'usage du bois ainsi que la cohésion entre les infrastructures et le paysage environnant. En effet, la signature architecturale des trois premières phases du projet, soit la passerelle contemplative, le sentier minéral et le sentier nature, a obtenu le Grand Prix d'excellence en architecture pour l'année 2022. En plus de cette grande distinction, le projet Expérience chute a également été lauréat dans la catégorie « Œuvres hors catégorie ».

Au surplus, le projet a été lauréat aux prestigieux *International Architecture Awards* 2022 du Chicago Athenaeum, dans la catégorie des aménagements urbain et paysager.

### **La réserve faunique Ashuapmushuan finaliste pour un Prix excellence tourisme de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec**

Lors de la remise du Prix excellence tourisme 2022 de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, la réserve faunique Ashuapmushuan comptait parmi les finalistes dans la catégorie « Partenariat et commandite » pour la collaboration avec les gardiens de territoire et la communauté innue de Mashteuiatsh pour l'inauguration du secteur Nicabau à l'été 2021, soit la première phase de son plan de redéploiement de l'hébergement. La cohabitation harmonieuse entre les pratiques ancestrales ainsi que les activités et les services offerts à la clientèle de ce secteur ont été au cœur du projet. Rappelons que cet établissement est géré en partenariat avec cette communauté innue depuis 2010, ce qui est devenu un véritable modèle de gestion collaborative.

# Marques de reconnaissance *(suite)*



## Trois projets de la Sépaq rayonnent au gala des Prix d'excellence Cecobois 2023

Lors de la huitième édition du gala des Prix d'excellence Cecobois tenu en février 2023, trois projets de la Sépaq se sont distingués au regard de la qualité du concept architectural, de la qualité du concept structural, de la qualité de l'exécution, de l'esthétisme, de la fonctionnalité et de l'intégration efficace du bois. Le pôle nautique de la Station touristique Duchesnay a remporté les honneurs dans la catégorie « Détails architecturaux assurant la durabilité ». Le centre de découverte et de services du Camp-de-Touage, au parc national de la Pointe-Taillon a quant à lui été désigné comme lauréat dans la catégorie « Ossature légère ». Enfin, le projet Expérience chute, au Parc de la Chute-Montmorency, a reçu le prix dans la catégorie « Infrastructure paysagère ».

## Deux employés honorés lors de la remise des prix de l'AQIP

Le 4 novembre 2022, lors de la remise des prix de l'Association québécoise des interprètes de patrimoine (AQIP), Donna Murphy, employée du parc national de Miguasha, et Camil Langlois, du parc national du Bic, ont chacun reçu un prix d'excellence soulignant leur imposante carrière ainsi que l'héritage qu'ils laissent à la communauté d'interprètes du patrimoine. Cumulant tous deux plus de trente ans de carrière, leur contribution à l'éducation, à la conservation et au rayonnement des parcs nationaux où ils œuvrent est remarquable et a été soulignée par le Prix du mérite en interprétation du patrimoine, volet carrière.

A woman with her hair in a bun, wearing a grey tank top and black leggings, sits cross-legged on a wooden dock. She is looking out over a calm lake that reflects the surrounding green mountains and sky. The mountains are covered in dense forest, with some rocky peaks visible. The sky is overcast.

# Plan stratégique 2022-2025

Approuvé par le gouvernement du Québec le 27 avril 2022, le Plan stratégique 2022-2025 a été élaboré par la Sépaq avec l'ambition de connecter les gens à la nature, entre autres en rendant accessibles l'abondance et la diversité des territoires qui lui sont confiés. Il a notamment pour assises un contexte d'affaires en pleine évolution, la transformation numérique ainsi que la protection du patrimoine et le développement durable.

## Notre mission

La Sépaq met en valeur les territoires et les actifs publics qui lui sont confiés et en assure la pérennité au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures. Forte de l'engagement de son équipe, elle connecte les gens à la nature.

## Notre vision

Leader en expériences de nature, la Sépaq inspire la fierté de la population québécoise pour ses territoires exceptionnels.



## Nos valeurs

### Agilité

Nous faisons preuve de créativité et d'une grande capacité d'adaptation pour gérer de façon responsable et durable la richesse collective qui nous est confiée.

### Bienveillance

L'humain est au cœur de nos décisions. Nous prenons également soin de la nature et du patrimoine afin de rendre accessible cet héritage, en plus de permettre à tous de bénéficier de leurs bienfaits.

### Collaboration

La nature nous rassemble.

Nous puisons notre vitalité dans la confiance, l'esprit d'équipe et la coopération, et ce, pour une organisation forte et unie.

### Passion

Nos territoires ainsi que leurs écosystèmes nous permettent d'offrir des activités qui créent des moments riches en émotions et qui font battre nos cœurs.

Cet enthousiasme est un puissant moteur qui nous rend fiers et engagés.

### Plaisir

Nous faisons vivre des expériences de qualité, enrichissantes et divertissantes, favorisant la découverte et l'émerveillement.

Nous permettons à chacun de s'accomplir dans un environnement unique et dynamique.

## Résultats pour l'année 2022-2023

L'année financière 2022-2023 est la première année de mise en œuvre du Plan stratégique 2022-2025 de la Sépaq. Vous trouverez à la fin de cette section les résultats pour l'année financière 2022-2023.

**Note au lecteur :** durant l'année financière 2022-2023, la Sépaq a changé de ministre responsable. Ainsi, du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 19 octobre 2022, le ministre responsable de la Sépaq était le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). À la suite du réarrangement ministériel consolidé le 20 octobre 2022, la ministre responsable de la Sépaq est la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air (MSLPA). Pour les volets « Faune » et « Parcs » découlant de l'application, notamment, de la *Loi sur les parcs* et de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, l'autorité auparavant dévolue au MFFP a été transférée au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Aux fins d'uniformité, pour toute référence au MFFP qui réfère à l'application des lois susmentionnées, le terme MELCCFP sera utilisé dans le présent rapport annuel. De même, pour le volet « Forêts », l'autorité auparavant dévolue au MFFP a été transférée au ministre des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF).

## Mesure hivernale

Le 19 décembre 2022, le gouvernement du Québec a annoncé une mesure visant à offrir à l'ensemble de la population plusieurs journées d'accès gratuit dans les parcs nationaux au cours de l'hiver 2022-2023, afin de promouvoir la pratique d'activités de plein air et de donner la chance à tous de profiter des richesses du territoire québécois. Cette mesure prévoyait la gratuité du droit d'autorisation d'accès quotidien aux parcs nationaux lors de 24 journées, entre le 28 décembre 2022 et le 14 mars 2023, selon un calendrier prédéfini et disponible en ligne sur le site Web de la Sépaq.





## ENJEU 1

# Mise en valeur du patrimoine et développement durable

## Orientation 1 Assurer la mise en valeur et la conservation du patrimoine qui lui est confié

La Sépaq pose des actions afin de veiller à la conservation du patrimoine qui lui est confié, et ce, dans le respect des principes de développement durable et en concertation avec les communautés locales et régionales.

### Projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford

La Sépaq collabore avec le MELCCFP depuis 2006 dans le cadre du projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford, lequel a connu des développements importants en 2022-2023. Le projet de modification des limites du parc national a en effet été soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en février 2023. Cet agrandissement permettrait de remplir le double objectif issu de la mission du réseau des parcs nationaux du Québec, soit d'assurer la conservation et la préservation du milieu et de sa biodiversité, ainsi que de mettre en valeur le territoire en le rendant accessible à la population à des fins récréatives et éducatives.



**La Sépaq a une grande responsabilité en matière de mise en valeur et de conservation des territoires et des actifs qui lui sont confiés. Elle donne l'exemple en matière de protection du patrimoine et de développement durable. Elle rallie les communautés et la clientèle à ces concepts et les implique dans ses démarches.**

### **Établir des relations durables et mutuellement avantageuses avec les communautés autochtones**

La Sépaq collabore et entretient des relations avec de nombreuses communautés autochtones, sur plusieurs territoires répartis dans la grande majorité des régions du Québec. Que ce soit en matière d'utilisation et d'aménagement du territoire, de partage des ressources ou de mise en valeur de la riche culture autochtone, plusieurs initiatives résultent de cette collaboration avec les Premières Nations.

Les usages multiples du territoire et des ressources dans les réserves fauniques leur confèrent un caractère tout particulier. Des membres des communautés autochtones utilisent le territoire des réserves fauniques pour l'exercice, notamment, d'activités de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette ainsi qu'à des fins alimentaires, rituelles ou sociales. La Sépaq veille à assurer une cohabitation harmonieuse avec les différents utilisateurs, incluant les communautés autochtones. Pour ce faire, elle harmonise les activités dans le temps et l'espace et veille à ce qu'elles soient compatibles avec la vocation des réserves fauniques, soit la conservation et la mise en valeur de la faune.

Parmi ces collaborations, des ententes résultant d'un modèle de gestion collaborative des activités sportives de chasse et de pêche ont été conclues avec la communauté innue de Mashteuiatsh dans la réserve faunique Ashuapmushuan. Rappelons que plus de 60 % des employés de cette réserve faunique sont membres de la communauté innue de Mashteuiatsh. Leur connaissance pointue du territoire, jumelée à l'expertise de la Sépaq en matière d'exploitation et de commercialisation des activités de plein air, sont un exemple de gestion collaborative.

Par ailleurs, la participation des Premières Nations à la mise en valeur des parcs nationaux se maintient. Ces acteurs importants des zones périphériques de ces territoires peuvent contribuer au développement des parcs nationaux par leurs

connaissances et partager les enjeux qui les préoccupent. Dans cette optique, près de la moitié des parcs nationaux comptent des représentants des communautés autochtones sur leur table d'harmonisation.

La Sépaq collabore également avec la Nation huronne-wendat dans le cadre d'initiatives à la Station touristique Duchesnay.

Enfin, au parc national d'Opémican, la Sépaq a intégré le fruit du travail de collaboration avec les communautés algonquines pour identifier et mettre en valeur, dans le cadre du programme éducatif du parc national, les éléments de la culture algonquine.

### **Partenariats**

L'année financière 2022-2023 a donné lieu à la conclusion de nouvelles ententes et à la mise en place de plusieurs initiatives avec les communautés et les organismes régionaux en matière d'accessibilité au territoire, de mise en valeur, d'éducation ou de conservation.

Le retour à la normalité a renouvelé la pertinence des services de transport en commun offerts par Navette Nature, qui donne accès, à partir de Montréal, à différents parcs nationaux.

Dans une optique sociale, l'entente avec l'organisme Le Grand Chemin a à nouveau été renouvelée et permet à des adolescents de 12 à 17 ans aux prises avec une problématique de toxicomanie, de jeu excessif ou de cyberdépendance de bénéficier des bienfaits de sorties en nature.

En plus de collaborer avec les établissements d'enseignement supérieur pour divers projets de recherche ou des études, tel que plus amplement détaillé dans la présente section ainsi qu'à la section « Conservation » du présent rapport, la Sépaq maintient aussi de nombreuses initiatives faisant écho auprès des enfants et des adolescents, que ce soit avec certaines entités gouvernementales ou avec les écoles elles-mêmes. Par exemple, la Sépaq a conclu une entente annuelle avec le MELCCFP, en collaboration avec le Fonds d'action

québécois pour le développement durable (FAQDD), pour la mise en place d'ateliers fauniques en milieu naturel destinés à des étudiants du deuxième cycle du secondaire.

## Objectif 1.1 Veiller au maintien ou à l'amélioration de la santé des écosystèmes

La Sépaq poursuit ses actions pour assurer le maintien et, au besoin, améliorer la santé des écosystèmes des territoires qu'elle exploite en fonction des enjeux actuels et anticipés.

Pour assurer l'atteinte de la mission des parcs nationaux, la Sépaq dispose de plusieurs outils. La synthèse des connaissances de 22 parcs nationaux a été mise à jour au cours de l'année. Cet outil collige le fruit de tous les projets d'acquisition de connaissances dans les parcs nationaux, dont la liste des espèces recensées.

Le plan de conservation est un outil de planification quinquennal qui permet d'identifier les enjeux de conservation prioritaires, ainsi que les vulnérabilités pour chaque parc. S'appuyant sur les « Standards ouverts pour la pratique de la conservation » élaborés par Conservation Measures Partnership<sup>1</sup>, il rassemble des stratégies visant à améliorer l'état des enjeux et des vulnérabilités et planifie la mise en œuvre des actions requises. La rédaction des plans de conservation 2022-2027 pour les 23 parcs nationaux a été complétée cette année. Les enjeux les plus importants pour l'ensemble des parcs nationaux sont le maintien du couvert forestier pour les parcs du sud du Québec, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la protection de certaines espèces rares ou fragiles, la surabondance des cervidés et la familiarisation de certaines espèces, la qualité de l'eau et de certains habitats aquatiques, la restauration de milieux naturels et la capacité de support du milieu naturel.

Dans la même veine, la Sépaq a finalisé la rédaction de ses plans d'éducation triennaux pour l'ensemble des parcs nationaux. Les grands ensembles d'action prévus dans ces plans visent la mise en œuvre de la stratégie scolaire, l'amélioration de la découverte autonome des territoires, entre autres, par la mise en place de moyens d'interprétation qui permettent à la clientèle d'apprécier toute la richesse de ces territoires, la sensibilisation des visiteurs aux bons comportements à adopter lors de leur visite, la sensibilisation des acteurs de la zone périphérique à l'importance du parc pour eux et des enjeux de conservation présents, ainsi que l'intégration de la science citoyenne comme opportunité de connecter davantage avec la nature du parc et de contribuer à l'acquisition de connaissances.

De plus amples renseignements sur les sujets abordés dans cette section sont disponibles à l'annexe « Conservation des parcs nationaux » du présent rapport annuel.

## Lutte contre les espèces envahissantes

Dans la foulée du Plan stratégique 2022-2025, dont le premier indicateur vise expressément la lutte à l'une des espèces envahissantes, la Sépaq a notamment déployé des efforts importants dans la lutte contre le roseau commun. La superficie des colonies de roseau a d'ailleurs été réduite à 125 884 mètres carrés en 2022-2023. Ce sont ainsi 12 999 mètres carrés qui ne sont plus colonisés par le roseau commun dans les secteurs priorités, ce qui représente une baisse de 9,3 %, dans les secteurs priorités, laquelle est très près de la cible de réduction de 10 %.

Dans un souci de protéger davantage ses plans d'eau, la Sépaq poursuit son implication dans la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes (EAE). Trois espèces sont actuellement sous surveillance dans le réseau : une plante aquatique, le myriophylle à épis, un petit crustacé, le cladocère épineux, et un mollusque, la moule zébrée. Afin de diminuer les risques de propagation de ces espèces, certaines mesures concernant l'utilisation d'embarcations personnelles sont en place dans plusieurs plans d'eau et destinations de pêche de la Sépaq depuis 2020.

De nombreuses actions de sensibilisation de la clientèle ont été déployées et le personnel des établissements visés a été formé sur les bonnes pratiques. À la suite du succès obtenu par l'implantation de la première station de lavage des embarcations dans la réserve faunique La Vérendrye en 2019, le déploiement de huit autres stations de lavage dans le sud de cette réserve faunique est prévu, compte tenu du risque accru concernant les EAE pour cet établissement.

Un plan de détection du cladocère épineux dans cette réserve faunique a également été mis en place en collaboration avec le MELCCFP afin d'effectuer une veille rapprochée d'un éventuel établissement de cette espèce déjà présente dans les régions à proximité.

De plus amples renseignements sur la lutte contre les espèces envahissantes sont disponibles à l'annexe « Conservation des parcs nationaux » du présent rapport annuel.

## Faune et forêt

La Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF), rendue publique en décembre 2015, est à la base de toutes les politiques et actions du MRNF. Ce dernier encadre les activités d'aménagement forestier sur les terres du domaine de l'État, dont font partie les réserves fauniques.

La SADF est articulée autour de six défis qui ont été choisis pour refléter la vision ministérielle en matière d'aménagement durable des forêts et pour couvrir l'ensemble de la gestion forestière québécoise. Deux, parmi ces défis, ont un grand intérêt pour la Sépaq : « une gestion et un aménagement forestiers qui intègrent les intérêts, les valeurs et les besoins

<sup>1</sup> Partenariat d'ONG orientées vers la conservation, d'agences gouvernementales et de bailleurs de fonds qui travaillent collectivement pour mettre en place des guides pour la pratique de la conservation.

de la population québécoise, dont les nations autochtones» et «un milieu forestier productif et créateur de richesse», dont l'un des objectifs est de favoriser le développement des services offerts au sein des territoires structurés par un aménagement forestier adapté.

Ainsi, la Sépaq désire optimiser la création de richesses issues des territoires particuliers que sont les réserves fauniques. Elle a donc entrepris d'améliorer l'offre et la qualité des produits et des services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt. En effet, la Sépaq considère qu'un aménagement forestier qui intègre de manière optimale les usages aux enjeux de conservation et de mise en valeur faunique et récréative propres aux réserves fauniques contribue à la création de richesses diversifiées tout en générant des bénéfices, tant sur le plan social et économique que sur le plan environnemental.

Dans cette perspective, la Sépaq travaille à inclure, dans les plans d'aménagement forestier intégré, des objectifs locaux d'aménagement et des mesures d'harmonisation des usages qui ont fait l'objet d'une décision au sein des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Un exercice d'harmonisation est également réalisé tout au long de l'année pour l'ensemble des travaux d'aménagement prévus dans les réserves fauniques, que ce soit auprès du MRNF ou des intervenants de l'industrie forestière. L'objectif est de s'assurer que la planification forestière soumise soit en adéquation avec les différents besoins spécifiques identifiés par la Sépaq, notamment la protection de la faune et de son habitat, en accord avec la vocation de ces territoires.

La Sépaq continue de s'investir auprès des divers partenaires œuvrant dans les secteurs de la faune et de la foresterie en collaborant à différents projets. Parmi ceux-ci, on note la poursuite du partenariat avec Nature Québec, dont l'objectif est de réaliser un portrait du territoire et de proposer des modalités d'aménagement pour l'habitat du cerf de Virginie, de même que pour favoriser les activités de chasse dans une vision de développement durable de Sépaq Anticosti, incluant le territoire nouvellement acquis.

L'engagement de la Sépaq s'est poursuivi lors de sa participation aux rencontres de différentes tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT), et ce, dans l'ensemble des régions du Québec où elle est présente. Elle collabore aussi à différents sous-comités régionaux liés à des enjeux concernant les réserves fauniques. Les habitats fauniques, la répartition spatiale des coupes forestières, les aires intensives de production ligneuse, les stratégies régionales de production de bois, les paysages et le réseau routier sont les principaux enjeux traités.

La Sépaq participe toujours de façon continue aux différentes consultations publiques concernant les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) dans les différentes unités d'aménagement où elle est présente. Ces consultations sont l'occasion pour la Sépaq de mettre de l'avant ses

différents enjeux et préoccupations face à l'aménagement forestier, ceux-ci étant transmis au gouvernement (MRNF) et aux compagnies forestières.

Enfin, la Sépaq participe aussi activement à divers comités régionaux travaillant à la restauration de l'habitat du caribou ainsi qu'aux travaux de la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards. En effet, les territoires où gravitent les hardes de la Gaspésie et de Charlevoix sont le théâtre de mesures de conservation spécifiques déployées par le MELCCFP. La Sépaq poursuit sa collaboration avec le MELCCFP, responsable de la gestion des espèces fauniques, à mettre en œuvre des actions pour favoriser la protection et la conservation des caribous à l'intérieur des territoires dont elle a la gestion.

## Habitat aquatique

Les orientations de la Sépaq en matière de pêcheries visent à protéger et à conserver leur potentiel actuel pour l'ensemble du territoire. La Sépaq est d'avis que de nombreux avantages écologiques, économiques et logistiques découlent de l'application d'un principe de précaution, en localisant et en caractérisant les habitats fauniques naturels d'intérêt afin de prévenir les dommages qui peuvent être causés. En protégeant les lacs les plus importants, ainsi que les rendements de pêche qui y sont associés, la Sépaq s'assure de sécuriser les retombées économiques récurrentes et de diminuer les coûts d'aménagement faunique. Jusqu'à maintenant, 113 plans d'eau stratégiques situés dans quatre réserves fauniques ont été documentés.



RÉSERVE FAUNIQUE MASTIGOUCHE



Deux autres projets structurants au sujet de la faune aquatique se sont terminés cette année en collaboration avec le MELCCFP et la Fondation de la faune du Québec. Le premier concernait la réalisation d'un bilan des aménagements aquatiques réalisés à l'échelle du réseau des réserves fauniques. L'objectif était d'identifier les facteurs de réussites liés à l'efficacité de ces travaux. Le rapport final a été achevé en mars 2023. Le deuxième projet visait la préservation de l'allopatrie (isolement géographique de deux populations d'une même espèce) dans le réseau des réserves fauniques. Ce projet a permis la mise à jour de la situation de l'allopatrie dans les lacs des réserves fauniques. Progressivement, des mesures de protection pour empêcher la colonisation de ces derniers seront déployées dans les différents établissements.

À l'été 2021, la présence du crapet-soleil a été détectée dans le lac Chantiers et le lac Sorcier, un lac emblématique de la réserve faunique Mastigouche. Le crapet-soleil n'est pas présent dans la réserve faunique Mastigouche. L'arrivée de cette espèce pourrait sans aucun doute mettre en péril certaines populations d'omble de fontaine, dont celle du lac Sorcier. Pour circonscrire cette espèce, la Sépaq a initié un projet en collaboration avec le MELCCFP et l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche. Dans le cadre de ce projet, deux obstacles à la migration du poisson (OMP) seront déployés pour protéger les lacs en périphérie. Le premier se situe au lac Jones et a été aménagé à l'automne 2022. Le second OMP sera installé au lac Corneille au cours de la saison 2023.

## Nouveaux plans de gestion du MELCCFP

La Sépaq a pour mandat d'exploiter les réserves fauniques dans les conditions prévues à la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Ainsi, elle œuvre de concert avec le MELCCFP afin d'assurer l'exploitation des ressources fauniques dans une perspective de développement durable. La Sépaq veille donc à appliquer les directives du MELCCFP dans ses divers secteurs d'activités.

Au Québec, la chasse à l'orignal compte le plus grand nombre d'adeptes parmi tous les types de chasse sportive, suivie de très près par la chasse au petit gibier. Au printemps 2021, le MELCCFP a lancé les travaux entourant la révision des plans de gestion de ces espèces. Les travaux liés à l'élaboration de ces deux plans de gestion se sont poursuivis pour l'année 2022-2023. La Sépaq s'implique et collabore étroitement à toutes les étapes de ce processus.

## Recherches sur la faune

Les réserves fauniques sont les laboratoires expérimentaux de nombreux projets de recherche sur la faune au Québec. Cette année, la Sépaq a poursuivi sa collaboration à quatre projets portant sur les faunes aquatique et terrestre. Ces projets visent respectivement l'étude de l'ADN environnemental comme nouvel outil de gestion de la faune piscicole, l'évaluation de l'importance des effets épigénétiques dans la production d'omble de fontaine adaptée aux changements climatiques, la dynamique des interactions entre la tique d'hiver et les populations d'orignaux dans l'est du Canada en fonction des conditions climatiques, présentes et anticipées ainsi que l'aménagement intégré afin de concilier la cohabitation entre le cerf de Virginie et son habitat sur l'île d'Anticosti. Ces quatre projets sont pilotés par l'Université Laval. La Sépaq supporte activement ces projets de recherche, notamment à titre de partenaire financier; elle fournit aussi des services d'hébergement, un accès aux infrastructures et au territoire à l'équipe de recherche et offre la collaboration du personnel professionnel et technique de la Sépaq pour participer à l'élaboration et à la planification des projets et/ou à la prise de données, lorsque requis.

Dans un autre ordre d'idées, le dernier inventaire aérien dans la réserve faunique de Mastigouche remontant à 2005, de nouvelles informations concernant l'état de la population d'orignaux étaient nécessaires. Afin de répondre à ce besoin, la Sépaq, en collaboration avec le MELCCFP, a réalisé un inventaire par caméra-trappe selon le principe du *random encounter model* (REM). Cette méthode permet notamment d'actualiser les connaissances sur les paramètres de la population d'orignaux sur l'ensemble du territoire, mais également d'observer la présence des prédateurs ou des compétiteurs de l'orignal telle que l'ours noir, le loup, le coyote et le cerf de Virginie. De cette proposition découlent les trois principaux objectifs du projet, soit de déterminer les paramètres de la population d'orignaux sur la réserve faunique Mastigouche, de raffiner la méthode d'inventaire

par caméra-trappe afin d'optimiser son efficacité, sa précision et fiabilité et s'assurer de sa correspondance aux standards d'inventaire du MELCCFP. Ceci permet d'obtenir une valeur étalon pour les autres groupes fauniques qui seront inventoriés simultanément, soit par l'identification d'une densité ou d'un indice d'abondance.

La Sépaq a également initié un projet de collaboration avec le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy (CERFO) pour rassembler les connaissances sur l'impact de l'aménagement forestier sur l'habitat de l'original. Le projet avait également pour but d'approfondir certains aspects et à entrevoir l'intégration de nouveaux outils géomatiques dans la caractérisation de l'habitat de l'original. L'objectif derrière cette démarche est d'accroître l'intégration des besoins de l'original dans le processus de planification forestière, notamment en ce qui a trait aux variables déterminantes pour son habitat.

### Support au projet de candidature de l'île d'Anticosti pour son inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

En décembre 2017, le gouvernement du Canada a inscrit l'île d'Anticosti sur la Liste indicative des sites du patrimoine mondial au Canada, étape essentielle au dépôt du dossier de candidature en vue d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le principal élément soutenant cette candidature est que l'île d'Anticosti est mondialement reconnue pour ses fossiles exceptionnels de la période se situant entre l'Ordovicien supérieur et le Silurien inférieur. Le site n'a aucun équivalent ailleurs sur la planète. Cette période représente un jalon important dans l'histoire de la Terre, à savoir la première extinction massive de vie animale à l'échelle planétaire.

Pour être considéré d'une valeur universelle exceptionnelle, le site proposé doit également bénéficier d'un système adapté de protection et de gestion afin d'en assurer la sauvegarde et l'intégrité. À cet effet, en 2020, le gouvernement du Québec a créé une vaste réserve de biodiversité sur l'île d'Anticosti. Cette réserve de biodiversité a fait passer la superficie protégée de l'île d'Anticosti de 7,6 % à 28,5 %. Elle protège la plateforme littorale, la côte, le pourtour de l'île sur une largeur d'un kilomètre, le bassin versant de la rivière Jupiter et les secteurs de la Pointe-Sud-Ouest, de la Pointe-Est et de la Pointe-Ouest. Pour protéger l'intégralité de l'île, le gouvernement du Québec a adopté en février 2021 le projet de loi modifiant la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. La modernisation de cette loi vise notamment la création d'un nouveau statut de protection et de conservation des milieux naturels, l'aire protégée d'utilisation durable, permettant ainsi d'assurer la protection du reste de l'île d'Anticosti.

Toujours dans la foulée de ce projet, les travaux du Comité interministériel pour l'inscription d'Anticosti au patrimoine mondial ainsi que de la table de concertation et de consultation se sont poursuivis afin d'assurer le montage et le dépôt du dossier de candidature. La Sépaq siège à ces deux comités, qui réunissent de nombreux ministères et organismes, et participe aux discussions entourant ce projet. La proposition d'inscription d'Anticosti a été soumise au Centre du patrimoine mondial en janvier 2022. En mars 2022, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO a confirmé que la proposition d'inscription était considérée complète. Cette proposition a été transférée à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui est l'organisme responsable de l'évaluation des propositions de sites naturels pour l'UNESCO. L'UICN a réalisé une mission d'évaluation de la candidature d'Anticosti en septembre 2022. Cette mission comprenait notamment une visite terrain à l'île d'Anticosti. Ce dossier est toujours en cours d'analyse.



## Journée des parcs nationaux – 10 septembre 2022

Pour la douzième édition de la Journée des parcs nationaux, les parcs nationaux ont invité la population québécoise à redécouvrir et à s'approprier l'un des territoires naturels protégés à proximité. Les activités visaient notamment à sensibiliser la clientèle aux nombreuses actions déployées pour prendre soin des parcs nationaux. Cet événement contribue grandement à la notoriété et au rayonnement régional des parcs nationaux et à celui des partenaires, qui y participent activement.

### Objectif 1.2 Investir de manière optimale dans la pérennité du patrimoine bâti

La Sépaq a la responsabilité de maintenir en bon état le patrimoine bâti qui lui est confié. Elle utilise les ressources financières dégagées par son exploitation commerciale ainsi que le soutien gouvernemental de manière responsable afin de pallier le déficit de maintien de ses actifs.



La Sépaq administre, aux quatre coins du Québec, des actifs évalués à une valeur de plus de 2,4 milliards de dollars. Afin d'en assurer la pérennité et de favoriser l'accès à la population, la Sépaq réinvestit annuellement dans l'entretien de ses actifs. De la même façon, elle déploie énormément d'efforts afin d'assurer le maintien et la durabilité du patrimoine naturel et culturel de ses territoires.

D'ailleurs, le Plan stratégique 2022-2025 de la Sépaq souligne l'importance qu'elle accorde au maintien de ses actifs. Ce plan stratégique comporte des cibles annuelles de résorption du déficit de maintien des actifs, lequel se chiffrait à 688 millions de dollars en date du 31 mars 2022. En effet, en plus de l'objectif standard d'investir 2% de la valeur de ses actifs afin de maintenir la qualité de ses infrastructures existantes, la Sépaq avait pour cible, en 2022-2023, de diminuer de 3% ledit déficit, ce qui représente un investissement additionnel de 17,2 millions de dollars.

Avec des projets en matière de pérennité correspondant à près de 2,2% de la valeur des actifs, la Sépaq a atteint son objectif sous-jacent de maintien des actifs. En somme, 52,2 millions de dollars ont été investis en matière de pérennité, et ce, principalement dans les bâtiments et les infrastructures, dans le mobilier et les équipements et dans le matériel roulant. Toutefois, la cible de résorption du déficit n'a pas été atteinte, notamment en raison du report de plusieurs chantiers. Le déficit a tout de même été diminué de 0,7% par des investissements de 4,8 millions de dollars dédiés spécifiquement à cette résorption.

Parmi les investissements réalisés, des chalets ont été remplacés dans les réserves fauniques des Laurentides et de Mastigouche. De plus, plusieurs infrastructures ont été remplacées ou mises à niveau dans plusieurs établissements, que ce soit pour la gestion des eaux usées, les installations sanitaires ou le chauffage de bâtiments.

D'autres investissements ont quant à eux servi à rénover certains lieux où des services sont offerts à la clientèle, dont le comptoir d'accueil de l'aéroport d'Anticosti, qui fait office de premier contact pour les visiteurs et qui présente désormais une expérience fluide et interactive.

### Annonce d'investissements additionnels

Le 21 mars 2023, dans le cadre de la présentation du Plan budgétaire du Québec relatif au budget 2023-2024, le gouvernement a annoncé un plan d'investissement de 50,3 millions de dollars pour la Sépaq. Ces investissements additionnels, qui s'échelonnent sur une période de cinq ans, permettront à la Sépaq de mettre en valeur le patrimoine bâti et le développement durable, de promouvoir le plein air et les activités sportives ainsi que de consolider son offre touristique.

Plus précisément, les projets mis de l'avant ont notamment pour objet la mise en valeur de la faune et de la flore, de l'activité physique ainsi que la rénovation et le remplacement d'unités d'hébergement, de bâtiments et d'infrastructures. De plus, afin d'assurer l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre dans certains établissements éloignés des centres urbains, l'offre d'hébergement à l'intention du personnel sera bonifiée pour permettre à davantage d'employés de demeurer sur leur lieu de travail. Enfin, la contribution du gouvernement du Québec permettra de mettre en place des mesures de développement durable.

### **Objectif 1.3** **Réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq**

La Sépaq participe activement aux objectifs gouvernementaux en matière d'environnement et de développement durable au moyen de stratégies ciblées. Elle fait preuve d'exemplarité en matière de développement durable.

#### **Empreinte environnementale**

Depuis plusieurs années, la Sépaq comptabilise ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et utilise les résultats obtenus afin d'orienter ses actions en matière de réduction de son empreinte environnementale.

Le Plan stratégique 2022-2025 prévoit des cibles en matière de réduction de l'empreinte carbone de la Sépaq, établie à 10 % pour l'année financière 2022-2023. La cible initiale

de 7 465 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (t éqCO<sub>2</sub>) pour 2019-2020 a été ajustée en décembre 2022 à la suite de la mise à jour du Guide de quantification des émissions de gaz à effet de serre du MELCCFP, qui est venue modifier certains facteurs. Ainsi, les données de comptabilisation de la Sépaq ont été ajustées rétroactivement afin d'en tenir compte et la donnée initiale a ainsi été augmentée de 80 t éqCO<sub>2</sub>, pour un total de 7 545 t éqCO<sub>2</sub>.

Les émissions de GES de l'organisation ont été de 6 845 t éqCO<sub>2</sub> en 2022-2023, une diminution de 700 t éqCO<sub>2</sub> par rapport à la donnée initiale ajustée. Ceci représente une baisse de 9,3 % des émissions de GES.

Soulignons que les émissions en lien avec l'acquisition, en 2021-2022, d'une nouvelle partie du territoire de l'île d'Anticosti ne sont pas comptabilisées dans ce calcul, puisque ce territoire ne faisait pas partie de la valeur de référence dénoncée au présent Plan stratégique. Les émissions de GES y étant attribuées sont donc soustraites des émissions de l'année financière 2022-2023.

#### **Plan d'action de développement durable**

Le Plan d'action de développement durable 2016-2020 de la Sépaq, lequel a été reconduit à trois reprises jusqu'au 31 mars 2023, a été bonifié pour l'année 2022-2023.

De plus amples renseignements sur le Plan d'action de développement durable de la Sépaq et sur les actions de l'organisation en matière de développement durable sont disponibles à l'annexe « Développement durable » du présent rapport annuel.



RÉSERVE FAUNIQUE DU SAINT-MAURICE



## ENJEU 2

# Expérience employé

## Orientation 2 Offrir une expérience employé unique

La Sépaq vise à améliorer son attractivité. Elle favorise l'engagement et la fidélisation de ses employés en valorisant leur apport et en priorisant les éléments déterminants de leur satisfaction et de leur mobilisation dans le choix de ses actions.

### Objectif 2.1 Attirer de nouveaux talents

La Sépaq met en œuvre de nouvelles stratégies de recrutement afin d'être un employeur attractif. Elle met également en place des mesures structurantes visant la mobilisation et le bien-être de ses employés afin de les fidéliser.

### Maintenir l'attractivité des emplois

En réponse au contexte de rareté de main-d'œuvre, les travaux d'une cellule de crise lancée en janvier 2022 ont permis d'identifier des actions concrètes et des stratégies en prévision de la haute saison de recrutement, lesquelles ont été déployées en 2022-2023. Les actions visaient autant l'attraction que la fidélisation, dans une optique d'expérience employé globale.



**La Sépaq est confrontée à la rareté de main-d'œuvre tout comme les autres acteurs de l'industrie touristique. Elle propose une expérience employé unique afin de favoriser l'attractivité et la rétention. Elle offre également un environnement de travail priorisant la santé, la sécurité et le bien-être des employés.**

Plus précisément, la Sépaq a obtenu l'autorisation d'accorder une rémunération additionnelle temporaire durant une partie de l'année financière 2022-2023. Cette autorisation exceptionnelle visait à faciliter le recrutement de nouveaux employés et la rétention en contexte de rareté de main-d'œuvre, et ce, afin d'éviter les bris de services et ainsi assurer la réalisation de la mission de la Sépaq.

D'autres mesures ayant été mises en place viennent pallier les inconvénients découlant de la situation géographique des territoires, que ce soit par le soutien relatif aux déplacements ou par la mise en place de lieux d'hébergement pour les employés.

L'une de ces mesures est le programme de soutien aux déplacements et à la mobilité durable, dont les concepts sont inhérents à la réalité particulière des établissements de la Sépaq. Ce programme vient d'abord compenser en partie les dépenses de transport en fonction de la distance entre le principal lieu de travail de l'établissement et la limite urbaine la plus rapprochée. En effet, plusieurs établissements sont éloignés des centres urbains et ainsi non accessibles en transport en commun ou actif. De plus, pour la plupart des employés sur le terrain, le télétravail n'est pas possible en raison de la nature de l'emploi. Le second volet de ce programme vise à encourager les modes de déplacement durables pour le personnel dont l'établissement se trouve en milieu urbain ou qui est desservi par le transport en commun.

Dans un autre ordre d'idées, de nouvelles mesures destinées aux employés syndiqués ont été déployées durant l'année 2022-2023. Elles concernent entre autres le travail à temps partiel, l'acquisition du droit de rappel et la flexibilité dans les statuts. Ces bonifications apportent souplesse et agilité aux employés ainsi qu'aux équipes de travail et sont aussi davantage adaptées à la saisonnalité des emplois.

### Rétention du personnel

Les initiatives de la Sépaq visant à attirer de nouveaux talents ont pour objectif la rétention de ses équipes en place. Des 2 665 employés qui étaient à l'emploi le 1<sup>er</sup> avril 2022, 1 786 y étaient encore en date du 31 mars 2023. Ceci porte le taux global de rétention du personnel régulier, saisonnier et occasionnel à 67 % pour l'année financière 2022-2023.

Parmi les raisons qui peuvent expliquer ce résultat, la pénurie de main-d'œuvre généralisée a fait en sorte d'augmenter la concurrence entre les entreprises voulant attirer des travailleurs, principalement dans les secteurs du service à la clientèle et de l'hôtellerie. Au surplus, le caractère saisonnier de la majorité des emplois offerts par la Sépaq engendre par sa nature un mouvement de personnel constant. Bien que les modifications aux conditions de travail énumérées précédemment aient été mises en place au printemps 2022, celles-ci sont arrivées tardivement par rapport au recrutement réalisé en vue de la haute saison touristique 2022.

L'accueil et l'intégration des nouveaux employés font partie des priorités de l'organisation à titre de premier pas concret vers leur mobilisation et leur adhésion aux valeurs de la Sépaq. Le printemps 2022 a d'ailleurs donné lieu à la première phase d'amélioration du parcours d'accueil et d'intégration, laquelle s'adressait principalement au personnel en établissements. Par la communication et le partage des attentes, des comportements attendus, des outils et des ressources disponibles, les différentes étapes du parcours échelonnées dès l'embauche soutiennent les gestionnaires en établissements dans cette étape cruciale de la relation d'emploi.

Afin de perpétuer les concepts et maintenir la diffusion de l'information pertinents pour les membres du personnel, la communication interne est un véhicule essentiel au sein d'une organisation dont les activités sont aussi diversifiées et dispersées que celles de la Sépaq. Parmi les principaux moyens utilisés, l'intranet, l'affichage en établissement ainsi

que l'infolettre interne *Notre monde* ont joué leur rôle avec succès en canalisant l'information et en permettant à tous d'être informés des faits saillants.

Enfin, les rencontres d'information, de mobilisation et de partage sont de plus en plus fréquentes, ce qui est d'autant plus facilité avec l'accès aux modes de communication technologiques. Ceci permet notamment de créer un sentiment d'appartenance plus important entre les différents établissements et d'échanger davantage sur les bonnes pratiques au sein du réseau.

## Marque employeur

Bien connue de la population et de la clientèle, la marque commerciale de la Sépaq jouit d'une excellente réputation. La marque employeur se déploie quant à elle dans l'expérience employé et dans l'expérience candidat, et ce, à chacune des étapes du parcours de l'employé. L'orientation de la marque employeur a été peaufinée en 2021-2022 et les premières actions de visibilité du plan directeur ont été mises en place en 2022-2023 auprès des éventuels candidats par le biais de la campagne annuelle de recrutement. Elle guide le choix des politiques, des programmes et des pratiques en gestion des ressources humaines.

L'axe de la marque employeur est inspiré de la mission de connecter les gens à la nature et des valeurs humaines de l'organisation, soit la bienveillance et la passion. *Veiller sur notre monde, ça commence ici* est une accroche invitante et inspirante qui se déploie dans trois volets : la nature, la clientèle et les employés passionnés. En effet, que ce soit pour la préservation de la nature ou pour le bonheur de milliers de québécois, la Sépaq encourage ses équipes à incarner cette marque.

## Développement professionnel

Le développement des compétences et des connaissances se concrétise principalement par la formation, dont l'offre a été renouvelée significativement durant l'année financière 2022-2023. Une dizaine de nouveaux programmes de formation ont été développés, qui s'ajoutent au catalogue déjà en place et qui propose des séances de formation concernant à la fois les compétences professionnelles, numériques, opérationnelles et de gestion.

De façon plus spécifique, un programme de mise à niveau des compétences numériques de base a été développé afin de fournir aux employés les outils requis pour bien intégrer les changements qu'apporte la transformation numérique en cours à la Sépaq. Il est en effet essentiel que tous aient les habiletés nécessaires pour utiliser les nouveaux outils qui seront implantés. À la suite d'une auto-évaluation des compétences, des formations sont proposées selon les besoins du poste occupé par la personne.



Enfin, la Sépaq priorise depuis plusieurs années le développement du leadership des gestionnaires, le tout dans l'objectif d'assurer une gestion uniforme, cohérente et mobilisatrice au sein de l'organisation. Le programme de développement du leadership est axé sur l'évolution et la consolidation des compétences en matière de gestion et vise à accompagner et soutenir les gestionnaires dans leur rôle. Il se décline en trois sous-programmes destinés à différents types de postes qui sont adaptés à la réalité spécifique de ces derniers. Les cadres jouant un rôle fondateur auprès du personnel, ces formations renforcent leur habileté à accomplir leur mandat avec brio.

## Bien-être au travail

En adéquation avec sa mission, la Sépaq met de l'avant le bien-être de son personnel, notamment par différentes politiques en matière de ressources humaines. Les différentes mesures de conciliation entre le travail et la vie personnelle sont d'ailleurs très appréciées et font l'objet d'une adhésion importante.

Dans un autre ordre d'idées, dans le sillon de la politique en place en matière de promotion de la civilité, de prévention du harcèlement, de la violence en milieu de travail et de traitement des plaintes, la Sépaq a mis l'accent sur la sensibilisation pour favoriser les relations harmonieuses avec la clientèle et offrir un milieu de travail sain aux employés. Le message met de l'avant le respect de l'humain autant que celui de la nature, en cohérence avec la valeur de bienveillance.

En parallèle, le programme d'aide aux employés inclut une gamme complète de services de santé et de mieux-être, par exemple en consultation professionnelle lors de situations difficiles et en coaching.

## Objectif 2.2 Instaurer une culture de prévention en matière de santé et de sécurité du travail

La Sépaq s'appuie sur l'engagement de tous les intervenants afin de déployer une culture de prévention en matière de santé et sécurité du travail.

Avec plus de 2 875 777 heures réelles travaillées en 2022-2023 par plus de trois mille employés déployés sur des territoires bien différents les uns des autres, la Sépaq doit s'assurer que la santé et sécurité du travail demeure une priorité afin de protéger adéquatement les travailleuses et travailleurs. En date du 31 mars 2023, le nombre d'heures non travaillées ayant pour cause un accident de travail, incluant l'assignation temporaire, est de 25 816 heures, ce qui représente 0,898 % des heures productives.

Par rapport à la donnée en date du 31 mars 2022, soit 0,985 %, ceci représente une baisse de 8,8 % de la proportion des heures non travaillées, incluant l'assignation temporaire. Ainsi, malgré l'augmentation du nombre d'heures travaillées par rapport aux années précédentes, ce qui augmente

proportionnellement le risque de survenance d'incidents, cette amélioration est principalement attribuée à une gestion proactive des dossiers d'accidents du travail et à la sensibilisation effectuée auprès des équipes.

### Plan d'action en santé et sécurité au travail

Le plan d'action en santé et sécurité du travail permet d'inculquer une culture plus uniforme dans l'organisation et de bonifier les actions en place en matière de santé et sécurité du travail, tant au niveau des mesures de protection que dans l'implication des comités de santé et de sécurité.

Les axes de ce plan d'action portent sur la structure, l'identification des risques, l'élimination et le contrôle des risques, la gestion des interventions d'urgence ainsi que l'administration et la gestion des coûts. Pour éliminer et contrôler les risques, la prévention a été l'objet central du plan d'action par le biais de formations. Au regard du volet administratif, une orientation d'optimisation de la gestion des accidents de travail a été prise. Une équipe dédiée vient également soutenir davantage les établissements dans l'ensemble des actions en matière de santé et sécurité du travail.





RÉSERVE FAUNIQUE DE RIMOUSKI

## ENJEU 3

# Expérience client

## Orientation 3 Offrir une expérience client distinctive

La Sépaq doit être à l'écoute de sa clientèle et s'assurer que l'expérience vécue par celle-ci soit optimale, et ce, à chacune des étapes du parcours client. Elle établit un lien étroit avec sa clientèle et maintient sa satisfaction.

### Objectif 3.1 Bonifier l'expérience client

La Sépaq offre à sa clientèle une expérience cohérente, simple, fluide et uniformisée, et ce, peu importe l'étape de son parcours ou le canal de communication utilisé.

### Sonder la clientèle

La participation de la clientèle aux sondages en continu transmis immédiatement après la participation à un séjour ou à une activité journalière confirme son engagement envers la Sépaq. Les précieux commentaires recueillis dans le cadre de cette démarche permettent notamment à la Sépaq de s'assurer de la qualité des services qu'elle offre.

Les taux de satisfaction observés par le biais de ces sondages maintiennent un niveau très élevé depuis plusieurs années. Globalement, 91% des répondants sondés en 2022-2023 se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits de leur expérience de visite dans un parc national, une réserve faunique ou un établissement touristique de la Sépaq.

# La Sépaq souhaite maintenir l'enthousiasme et l'attachement de la population québécoise pour ses territoires et pour les produits et services qu'elle offre. À cette fin, elle doit rester à l'affût des besoins de sa clientèle et la satisfaire afin de bâtir une relation durable.

À l'aide des sondages en continu, la Sépaq mesure aussi le taux net de recommandation (NPS) de sa clientèle. Cet indicateur, reconnu mondialement, n'est pas exprimé en pourcentage, mais en un nombre absolu variant entre -100 et 100. Globalement, un NPS positif, c'est-à-dire supérieur à 0, indique une bonne satisfaction de la part des clients. En 2022-2023, la Sépaq a de nouveau enregistré un excellent taux net de recommandation, celui-ci se situant à 61. Ce résultat témoigne de l'appréciation de la clientèle à l'égard de ses visites dans les établissements de la Sépaq.

## Centre de relations clients

L'équipe du Centre de relations clients de la Sépaq est le pivot de la majorité des contacts téléphoniques et de la gestion des demandes et des questions reçues par courriel de la part de la clientèle. Elle possède la meilleure connaissance transversale de l'offre de produits et d'expériences ainsi que des différents segments de clientèle de la Sépaq.

En 2022-2023, un programme d'assurance qualité a été mis en place. Ce processus contribue à garantir que les interactions avec les clients sont conformes aux objectifs de la Sépaq. L'assurance qualité vise à identifier les problèmes courants des clients, à améliorer l'expérience client et à contribuer à la normalisation des processus de communication. L'ensemble de ces améliorations peuvent avoir un impact significatif sur la satisfaction de la clientèle, puisque les interactions avec le Centre de relations clients sont souvent effectuées à des moments charnières, soit lors de la réservation ou lorsque des modifications sont effectuées ou que des problématiques surviennent.

## Accessibilité pour les personnes handicapées

Par souci de cohérence avec sa mission, la Sépaq s'engage à poursuivre ses efforts pour réduire et même éliminer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans son organisation et à ses activités. En effet, elle souhaite

accroître la participation sociale des personnes handicapées à son offre touristique et ainsi bâtir une organisation plus inclusive. En ce sens, la Sépaq est en cours d'élaboration d'une politique sur l'accessibilité universelle, dont l'objectif est d'exposer les principes directeurs et les engagements qu'elle souhaite prendre à l'égard des personnes handicapées.

Un comité interne sur l'accessibilité, composé de différents intervenants de l'organisation, se réunit régulièrement afin d'échanger et de réfléchir sur les mesures concrètes à mettre en place afin de favoriser l'accessibilité et l'inclusion à la Sépaq et de permettre à tous de connecter avec la nature. Ce comité rédige le plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées, qui identifie des cibles croissantes afin de bonifier ses produits et services chaque année. Ce plan est disponible sur le site Web de la Sépaq, sous l'onglet « Notre organisation », dans la section « Accessibilité ». Au surplus, la responsable de l'élaboration du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées et le coordonnateur des services aux personnes handicapées de la Sépaq ont assisté au colloque « Ensemble pour le plein air accessible », organisé par l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH). Cet événement, qui s'est tenu les 25 et 26 octobre 2022, fut une occasion pour la Sépaq d'échanger et de s'inspirer des meilleures pratiques dans le milieu du tourisme accessible.

Plus particulièrement, une liste des mesures prises pour favoriser l'accessibilité aux personnes en situation de handicap mise à jour annuellement est annexée au plan d'action annuel. Cette liste recense de manière exhaustive les activités spécialement conçues pour les personnes handicapées et permet d'identifier les infrastructures, activités, sentiers ou secteurs qui sont les plus accessibles dans tous les établissements de la Sépaq. De plus, la Sépaq reconnaît la Carte accompagnement loisir (CAL), qui accorde la gratuité d'accès à la personne qui accompagne une personne handicapée lors d'une visite en établissement.



Afin de maximiser les actions en matière d'accessibilité, la Sépaq a poursuivi la bonification de son offre d'équipements adaptés (vélos, chaises de baignade, chaises de randonnée, etc.), en collaboration avec l'organisme Kéroul et d'autres organismes locaux et régionaux. Ces derniers sont répartis dans treize établissements: la Station touristique Duchesnay ainsi que les parcs nationaux d'Aiguebelle, du Bic, de Frontenac, des Îles-de-Boucherville, du Lac-Témiscouata, du Mont-Orford, du Mont-Saint-Bruno, du Mont-Tremblant, d'Oka, d'Opémican, de la Pointe-Taillon et de la Yamaska. Dans le but d'améliorer et d'intégrer davantage les personnes handicapées à son offre touristique, la Sépaq souhaite également évaluer ses parcours clients afin d'identifier les produits et services à améliorer.

La Sépaq a aussi poursuivi sa relation de partenariat avec Kéroul, dont la mission est de rendre accessibles le tourisme et la culture aux personnes à mobilité réduite afin d'améliorer son offre touristique cette clientèle. Cette année, la Sépaq a mandaté Kéroul pour l'évaluation de l'accessibilité de l'un de ses établissements.

Dans l'objectif de mieux accueillir et servir les personnes handicapées, la Sépaq offre au personnel la possibilité de suivre la formation Service Complice développée par Kéroul. Cette année, les employés du Centre de relations clients de la Sépaq ont été invités à suivre cette formation, et une cinquantaine d'employés au total s'y était inscrite. De plus, toujours en vue de mieux accueillir et servir les personnes handicapées, la Sépaq propose à son personnel un aide-mémoire facilement accessible, afin que tous puissent s'y référer au besoin. Cet outil renferme de l'information sur les différents types d'incapacités qu'une personne peut présenter et fournit des conseils pour adapter et optimiser la communication des employés avec la clientèle.

### Objectif 3.2

## Optimiser l'offre de produits et services

La Sépaq recentre son offre actuelle de produits et services en tenant compte des besoins de sa clientèle et des tendances du marché, en adéquation avec sa mission et le contexte de son exploitation.

### Optimisation des produits et services

Tout en poursuivant le développement de nouveaux produits et services, la Sépaq a aussi pour objectif d'optimiser ce qu'elle offre déjà afin de continuer à rendre disponibles des activités et des services d'une grande qualité.

En 2021-2022, les chalets Oxygène à la Station touristique Duchesnay, le secteur Camp-de-Touage-Les-Îles au parc national de la Pointe-Taillon, le camping l'Escarpement au parc national de la Jacques-Cartier ainsi que les auberges Port-Menier et McDonald à Sépaq Anticosti ont fait partie des produits et services ayant été optimisés. Le taux net de recommandation de ceux-ci a pu être suivi durant l'année financière 2022-2023, le tout afin d'en évaluer l'appréciation par la clientèle.

Le taux net de recommandation de ces produits optimisés est, au terme de l'année financière 2022-2023, de 62.

La cible indiquée au Plan stratégique étant de 40, celle-ci a été nettement dépassée, ce qui confirme que la nature des produits et services renouvelés récemment répond aux attentes des utilisateurs.

### Nouveautés

Toujours dans l'optique de permettre à la clientèle de profiter pleinement des séjours en nature et de découvrir de nouvelles activités et de nouveaux territoires, la Sépaq a encore une

fois ajouté de nombreuses cordes à son arc en 2022-2023. Dans le même ordre d'idées, l'optimisation de l'offre déjà disponible est demeurée dans la principale ligne de mire.

Dans la foulée des démarches de la Sépaq afin que le parc national du Mont-Tremblant obtienne le statut de parc international de ciel étoilé, des stations d'observation des étoiles ont été aménagées à plusieurs endroits dans le parc et portent le nom de « places des Étoiles ». Des activités y sont organisées afin de familiariser la clientèle avec la pollution lumineuse et l'astronomie.

Afin de ponctuer les déplacements des visiteurs, plusieurs projets ont été finalisés dans certains parcs nationaux, dont les haltes découvertes au parc national des Îles-de-Boucherville, la nouvelle passerelle du secteur de la Grande Baie au parc national d'Oka et l'aménagement d'une promenade et d'un belvédère au bout du sentier du Pic-de-la-Tête-de-Chien au parc national des Monts-Valin. Des activités de découverte ont aussi été organisées avec les applications *eBird* et *iNaturalist*, conçues pour identifier et compiler des observations ornithologiques, fauniques et floristiques, stimulant ainsi la curiosité des visiteurs.

De nombreuses activités ont aussi été ajoutées à l'arsenal de l'Aquarium du Québec, tant au niveau des activités ludiques et éducatives destinées aux enfants que pour le contenu scientifique intégré au parcours de la clientèle sur place et sur le Web. Au Parc de la Chute-Montmorency, l'avant-dernière phase du projet Expérience chute a été complétée par la finalisation du sentier nature, situé du côté ouest du bassin, qui se démarque par la signature architecturale et par la nouvelle perspective qu'il offre aux visiteurs du décor grandiose au pied de la chute.

Sans être une nouveauté, mais davantage dans une optique de transition, la Sépaq a repris l'exploitation des activités de canot et de kayak dans la réserve faunique La Vérendrye, qui était auparavant exploitée par un partenaire externe. L'établissement en est à intégrer ce créneau à son offre et à l'adapter aux pratiques organisationnelles établies pour ce type d'activités, tout en préservant l'unicité sauvage de ce site exceptionnel pour les expéditions.

Enfin, une étude a été réalisée auprès des skieurs de fond afin de revoir l'offre d'abonnements de saison dans les différents centres qu'exploite la Sépaq. Une interface numérique permettant de suivre en direct le traçage des pistes de ski de fond a été rendue disponible à la clientèle de la Station touristique Duchesnay et du Camp Mercier.

Du côté de l'hébergement, l'offre d'unités de prêt-à-camper, un produit phare de la Sépaq, a continué de grandir par l'ajout d'unités réparties notamment dans les parcs nationaux du Mont-Mégantic et de la Pointe-Taillon ainsi que dans la réserve faunique La Vérendrye. Plusieurs emplacements de camping ont aussi été ajoutés dans plusieurs établissements. La Sépaq a également construit plusieurs chalets, notamment dans les réserves fauniques Mastigouche et Ashuapmushuan.

Enfin, en matière d'hébergement, le nouveau pavillon de L'Équerre, dans le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, est offert en location l'été en tant que camp rustique et en mode refuge l'automne et l'hiver.

Enfin, parmi les grands projets réalisés, la mise à niveau du camping Baie-des-Sables, dans la réserve faunique La Vérendrye, a permis de pérenniser ce secteur pour la clientèle, entre autres par le réaménagement complet de 41 emplacements de camping vétustes, les rendant désormais plus intimes et plus spacieux. Les infrastructures ont aussi été améliorées afin de bonifier l'expérience des visiteurs.

## Chasse et pêche

Toujours dans une optique d'optimisation et considération des enjeux opérationnels rencontrés, notamment en matière de pénurie de main-d'œuvre, la Sépaq a revu certains éléments de son offre en matière de chasse et de pêche. La chasse en plan américain, qui inclut les repas, a notamment été abolie dans les réserves fauniques.

Plusieurs initiatives ont par ailleurs été déployées afin d'étendre la période de chasse pour certaines espèces et dans certains secteurs, par exemple par l'hivernisation de chalets, le tout conformément aux orientations du MELCCFP.

Dans le but de bonifier l'expérience des chasseurs de petit gibier et des pêcheurs, de nouveaux abris afin de prendre des repas sur la berge des lacs ont été aménagés, entre autres à la réserve faunique des Laurentides, lesquels sont parfaits pour



RÉSERVE FAUNIQUE DE PORT-CARTIER-SEPT-ÎLES

ceux qui aiment cuisiner à l'extérieur leur petit gibier ou leur poisson fraîchement récolté. La réserve s'est aussi récemment dotée de parcours ludiques pour faciliter l'initiation à la chasse et favoriser la relève.

Encore une fois, plusieurs établissements ont participé avec enthousiasme et passion à la Fête de la pêche en juin 2022, organisée par le MELCCFP. Durant les trois jours de l'événement, il est exceptionnellement autorisé de pêcher sans permis de pêche provincial (sauf pour le saumon de l'Atlantique). Ceci permet donc à de nombreux néophytes de s'initier à la pêche grâce aux précieux conseils des équipes sur le terrain et du contexte d'apprentissage qui entoure l'initiative.

Enfin, les premiers séjours de chasse dans le tout nouveau secteur de la Rivière-Madeleine ont été soumis au tirage au sort pour la saison 2023. Les amateurs en quête de nouveauté pourront tenter leur chance de mettre la main sur un des secteurs de ce territoire qui a été annexé à la réserve faunique des Chic-Chocs, bien réputée pour son gibier abondant. De plus, c'est en 2022-2023 que Sépaq Anticosti a pris en charge la gestion du territoire nouvellement acquis en 2021-2022 sur l'île d'Anticosti. Les nouvelles installations, dont 2 auberges et 15 chalets totalisant 51 chambres, sont de grande qualité et ouvrent la porte à six nouveaux secteurs de chasse pour la clientèle de la Sépaq.

### Objectif 3.3 Fidéliser et reconnaître la clientèle

La Sépaq déploie une stratégie relationnelle personnalisée afin de reconnaître sa clientèle et d'enrichir sa relation avec elle.



## Des clients fidèles

À titre de figure de proue du tourisme de plein air au Québec, la Sépaq déploie tous ses efforts afin de s'assurer de la satisfaction de sa clientèle variée. Les réponses aux sondages en continu illustrent cette année que 92 % des clients y ayant répondu n'en sont pas à leur première visite à la Sépaq.

La clientèle fidèle qui fréquente les établissements de la Sépaq est une grande richesse pour l'organisation. En effet, cette fidélisation facilite l'adhésion de ces derniers aux valeurs qu'elle véhicule et supporte la Sépaq dans sa mission de connecter les gens à la nature. Notons également que la clientèle sondée indique également une intention de retour à 87 %, une autre belle illustration du maintien de la satisfaction et de l'engagement des visiteurs.

## Nature humaine

L'année financière 2022-2023 a été témoin du déploiement de la nouvelle plateforme de communication Nature humaine, une signature forte, collée à l'ADN de la Sépaq et qui place l'humain au centre des communications. À l'issue de la pandémie, un message unificateur s'imposait de lui-même, mettant en vedette les moments vécus par la clientèle.

À l'aide du contenu généré par l'utilisateur, cette plateforme permet à tous les Québécois et Québécoises de raconter et de partager leurs expériences sur leurs territoires. Par cet échange entre les clients, la mise en marché vise à fidéliser la clientèle active, mais aussi à leur faire découvrir de nouvelles activités en les exposant à d'autres expériences que celles qu'ils pratiquent habituellement.

Durant l'hiver 2022-2023, les grands messages s'articulaient autour d'un axe de communication invitant la population québécoise à sortir jouer dehors et à profiter des joies de l'hiver.

Un grand défi a été lancé au Québécois : Le Grand Chelem d'hiver Sépaq. Sous la forme d'un concours, la Sépaq a invité les Québécois à pratiquer 4 activités hivernales différentes pour courir la chance de gagner un ultime séjour en nature dans les Chic-Chocs. Cette offensive a permis de faire rayonner les expériences hivernales de la Sépaq auprès des clientèles cibles et d'alimenter nos médias sociaux avec du contenu engageant généré par les utilisateurs.

## Stratégie de contenu

La stratégie de contenu de la Sépaq est l'un des moyens les plus efficaces employés pour faire rayonner la Sépaq et pour contribuer à hausser sa notoriété positive. Cette stratégie mise sur des contenus pertinents et crédibles qui outillent le public pour que celui-ci développe ses compétences et son intérêt pour le plein air.

Les contenus déployés se démarquent par leur créativité et leur originalité, et suscitent l'engagement des utilisateurs sur les médias sociaux. Les principaux outils permettant





de déployer ces contenus sont les plateformes sociales Facebook et Instagram ainsi que les magazines numériques L'Effet nature et L'Effet nature Chasse et pêche. Ces deux publications mensuelles comptent maintenant plus de 700 000 abonnés.

En 2022-2023, des collaborations avec des personnalités et organisations de grande notoriété, comme le chef cuisinier Chuck Hughes, l'animatrice de télévision Vanessa Pilon, le Dr François Reeves et le magazine Protégez-vous ont aussi permis de développer des contenus d'une grande pertinence, de faire rayonner les expériences de la Sépaq et de cultiver une marque forte.

La websérie Savourer en plein air, mettant en vedette la nutritionniste et adepte de plein air Geneviève O'Glema et réalisée en collaboration avec Radio-Canada et la plateforme Mordu est revenue pour 6 nouveaux épisodes tournés aux parcs nationaux d'Oka et du Mont-Mégantic. Cette collaboration permet à la Sépaq de positionner des messages qui sont au cœur de ses préoccupations, comme l'importance de respecter la nature, la mission des parcs nationaux et les emplois à la Sépaq. Certains employés et leur travail ont notamment été mis en lumière dans le cadre de cette série.

Cette stratégie de contenu, majoritairement déployée dans les médias sociaux, vient nourrir la communauté dynamique et engagée, qui continue de croître chaque année. Ces plateformes permettent de tisser un lien privilégié avec les audiences et deviennent un puissant outil de mise en marché et de mobilisation de la clientèle.

## Marketing relationnel

La stratégie de marketing relationnel fournit à la clientèle actuelle et potentielle de la Sépaq l'information adéquate permettant à celle-ci de s'inspirer, de planifier et de réserver une visite ou un séjour.

Au cours de la dernière année, la Sépaq a raffiné la qualité de ses communications à la clientèle en insufflant davantage la personnalité de la marque aux envois courriel. Cette amélioration a contribué à augmenter la cohérence de la marque sur le levier du relationnel et à outiller nos audiences avec des contenus pertinents et à améliorer l'expérience client.

Plus de 200 infolettres présentant du contenu ciblé ont été diffusées à des segments précis d'audience selon les intérêts de la clientèle. Les envois sont détaillés dans un plan annuel selon des moments clés identifiés et répartis dans le temps afin d'assurer une saine gestion de la fréquence des envois.

Les taux d'ouverture (pourcentage des courriels ouverts par rapport au nombre d'envois) et de conversion (pourcentage de personnes qui ont acheté le produit offert par rapport au nombre d'envois) sont parmi les plus hauts de l'industrie.

## Étude de notoriété

Depuis 2017, la Sépaq réalise annuellement une étude de notoriété, laquelle vise principalement à mesurer les taux de notoriété spontanée et assistée de la Sépaq auprès de la population québécoise ainsi qu'auprès des personnes ayant pratiqué des activités de plein air.

En 2022, la notoriété assistée de la Sépaq auprès de la population québécoise s'est établie à 87 %, un pourcentage identique à celui obtenu en 2021. Quant à la notoriété spontanée, elle s'est élevée à 46 %, une légère diminution d'un point de pourcentage par rapport à 2021. Au fil des ans, la notoriété spontanée de la Sépaq est passée de 16 % à 46 % et la notoriété assistée, de 74 % à 87 %.



PARC NATIONAL DE LA JACQUES-CARTIER

## ENJEU 4

# Performance organisationnelle

## Orientation 4 Accroître l'agilité et l'efficience

La Sépaq améliore la performance de ses activités par la transformation numérique et par l'optimisation de son exploitation. Elle veille aussi à bonifier l'expérience client en favorisant son autonomie.

### Optimisation des opérations

La Sépaq déploie chaque année de plus en plus de solutions technologiques destinées à simplifier, optimiser ou automatiser les diverses tâches du personnel. Par les économies de temps engendrées, les employés peuvent ainsi se dédier à des mandats qui ont davantage de valeur ajoutée pour les clients et pour l'organisation. De plus, ces solutions mettent à la disposition de la Sépaq plus d'informations sur sa performance organisationnelle et sur ses opérations, ce qui sert de levier à l'amélioration continue.

### Objectif 4.1 Déployer des solutions technologiques favorisant l'autonomie de la clientèle

La Sépaq développe des solutions technologiques visant à bonifier l'expérience client, favorisant ainsi l'autonomie de la clientèle et rendant les interactions plus fluides.

# La Sépaq se doit d'être performante et elle doit s'assurer d'utiliser de manière optimale ses ressources, et ce, dans un souci de pérennité. Elle doit notamment revoir certaines approches de son exploitation et de son mode de fonctionnement.

## Autonomie de la clientèle

En 2022-2023, 46,3 % des revenus totaux de la Sépaq ont été générés par le biais du site Web. Cet indicateur est calculé sur la base des ventes effectuées en ligne par la clientèle, c'est-à-dire sur la plateforme transactionnelle du site Web, toutes interfaces confondues.

En date du 31 mars 2022, pour l'année financière 2021-2022, ce sont 55,8 % des revenus totaux qui avaient été générés par la plateforme transactionnelle du site Web de la Sépaq. Un an plus tard, la proportion des ventes réalisées par le biais de la plateforme transactionnelle du site Web a donc diminué de 9,5 points de pourcentage. Cette forte baisse du taux d'utilisation s'explique par plusieurs facteurs, notamment la levée de l'obligation de passer par le site Web pour certaines transactions vu la fin des mesures sanitaires liées à la COVID-19 (droits d'accès quotidien, droits d'admission au Parc de la Chute-Montmorency et à l'Aquarium du Québec), l'augmentation des ventes de certains secteurs en établissements (boutiques, Sépaq Anticosti à la suite de l'acquisition du nouveau territoire) et la diminution du volume des ventes en camping, qui se réalise principalement en ligne. Il est donc constaté que les comportements d'achats de la clientèle reviennent plus rapidement que prévu en mode pré-pandémiques, ce qui représente un peu plus de ventes en établissement plutôt qu'en ligne.

Au quotidien, diverses améliorations technologiques ont été apportées aux interfaces de vente de la Sépaq. Par exemple, la recherche de dates de séjour sur la page Web des établissements hôteliers a été optimisée, rendant maintenant possible la proposition d'alternatives à l'internaute. Au Parc de la Chute-Montmorency, où l'achalandage est particulièrement important, il est désormais possible de réserver un accès au téléphérique et au stationnement en ligne, et un point de vente a été ajouté spécifiquement pour le téléphérique à même la gare aval, au pied de la chute.

## Le client au cœur de l'expérience numérique

Dans le cadre du projet Nouveau site Web, la Sépaq a mis en place une approche de conception de l'expérience numérique centrée sur l'utilisateur. Cette pratique reconnue dans le marché permet d'améliorer la satisfaction du client et de diminuer les points de friction dans son parcours numérique. Les objectifs d'affaires du projet Nouveau site Web sont notamment d'offrir une expérience optimale, fluide et intuitive au client. Ceci favorise une plus grande autonomie de la clientèle.

L'avancement des travaux sous-jacents à ce projet aura notamment un impact important sur l'amélioration et la facilité de navigation en ligne ainsi que sur l'expérience du client lors de ses transactions. La méthodologie de conception centrée sur l'utilisateur permet de tester des prototypes auprès des utilisateurs finaux avant de déployer des fonctionnalités pour s'assurer qu'elles répondent bien à leurs besoins. À cela s'ajoutera aussi un nouveau système de gestion de contenu qui facilitera l'édition et la gestion du contenu tout en permettant de décentraliser la gestion de certains contenus afin de donner plus d'autonomie aux établissements.

# Résultats du Plan stratégique 2022-2025

EN DATE DU 31 MARS 2023

<b>Légende</b>	 Cible annuelle atteinte	 Cible annuelle non atteinte
----------------	---	---

ENJEU 1

## Mise en valeur du patrimoine et développement durable

ORIENTATION 1

### Assurer la mise en valeur et la conservation du patrimoine qui lui est confié

OBJECTIF 1.1

**Veiller au maintien ou à l'amélioration de la santé des écosystèmes**

INDICATEUR 1

**Pourcentage de réduction des superficies des colonies de roseau commun (Phragmites australis) dans les secteurs priorités**


RÉEL 2021-2022	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT 2022-2023
138 883 m <sup>2</sup>	↓ 10 %	↓ 9,3 % 

OBJECTIF 1.2

**Investir de manière optimale dans la pérennité du patrimoine bâti**

INDICATEUR 2

**Pourcentage de réduction du déficit de maintien d'actifs**

RÉEL 2021-2022	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT 2022-2023
Déficit de maintien d'actifs (DMA) = 688 M\$	↓ 3 %	↓ 0,7 % 

OBJECTIF 1.3

**Réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq**

INDICATEUR 3

**Taux de réduction cumulé du pourcentage de l'empreinte carbone de la Sépaq (en t éqCO<sub>2</sub>)**

RÉEL 2019-2020	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT 2022-2023
7 465 t éqCO <sub>2</sub> Révision: 7 545 t éqCO <sub>2</sub>	↓ 10 %	↓ 9,3 % 

ENJEU 2

## Expérience employé

ORIENTATION 2

### Offrir une expérience employé unique

OBJECTIF 2.1

**Attirer de nouveaux talents**

INDICATEUR 4

**Taux d'augmentation de la rétention global du personnel régulier, saisonnier et occasionnel**


RÉEL 2021-2022	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT 2022-2023
74,8%	Valeur de départ + 1%	67,0% 

OBJECTIF 2.2

**Instaurer une culture de prévention en matière de santé et de sécurité du travail**

INDICATEUR 5

**Taux de réduction du nombre d'heures non travaillées ayant pour cause un accident de travail, incluant l'assignation temporaire**

RÉEL 2021-2022	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT 2022-2023
0,985 % des heures productives (26 533 heures )	↓ 1,5%	↓ 8,8% 

ENJEU 3

## Expérience client

ORIENTATION 3


### Offrir une expérience client distinctive

OBJECTIF 3.1

**Bonifier l'expérience client**

INDICATEUR 6

**Taux global de satisfaction de la clientèle**

RÉEL 2021-2022	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT 2022-2023
90 %	90 %	91% 

OBJECTIF 3.2

**Optimiser l'offre de produits et services**

INDICATEUR 7

**Taux net de recommandation des produits optimisés**


RÉEL 2021-2022	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT 2022-2023
S. O.	40	62 

OBJECTIF 3.3

**Fidéliser et reconnaître la clientèle**

INDICATEUR 8

**Taux de fidélisation global de la clientèle**

RÉEL 2021-2022	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT 2022-2023
88 % à 93 %	90 %	92% 

ENJEU 4

## Performance organisationnelle

ORIENTATION 4


### Accroître l'agilité et l'efficacité

OBJECTIF 4.1

**Déployer des solutions technologiques favorisant l'autonomie de la clientèle**

INDICATEUR 9

**Augmentation du taux d'utilisation des solutions technologiques en libre-service par la clientèle**

RÉEL 2021-2022	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT 2022-2023
55,8 %	↑ 1 %	↓ 9,5 points de pourcentage 



# Gouvernance et conseil d'administration

La Sépaq est une société d'État constituée en vertu de la *Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec* (RLRQ, chapitre S-13.01), dont le ministre responsable de l'application est la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air. Elle est assujettie à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02).



## Conseil d'administration

### Composition du conseil

Le conseil d'administration de la Sépaq est composé de neuf membres nommés par le gouvernement, dont le président du conseil et le président-directeur général. Les membres sont soumis au *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Sépaq*. Ce document est disponible sur le site Web de la Sépaq, sous l'onglet « Notre organisation », dans la section « Conseil d'administration ». À l'exception du président-directeur général, qui exerce ses fonctions à temps plein, les membres du conseil d'administration exercent leurs fonctions à temps partiel.

À la lumière du mandat, de la mission et des activités de la Sépaq, le conseil d'administration a élaboré une description des principales compétences et des expériences de base qui sont pertinentes et souhaitables pour le conseil et ses membres, à l'exception de son président et du président-directeur général, lesquels font l'objet de profils de compétence et d'expérience distincts, compte tenu des responsabilités différentes qui leur sont confiées.

Le contexte dans lequel la Sépaq œuvre afin de réaliser sa mission exige du conseil d'administration que ses membres aient des compétences pertinentes et diversifiées leur permettant, à titre individuel, mais aussi collectivement, de s'acquitter de leurs tâches avec succès. Le document « Profils de compétence et d'expérience souhaités des membres du conseil d'administration de la Sépaq » précise de manière formelle les habiletés recherchées chez les membres et constitue, en ce sens, un outil de bonne gouvernance. Il permet à la Sépaq de fournir au gouvernement des orientations pour la nomination de nouveaux membres en lui signifiant les compétences susceptibles de préserver et d'accroître la performance du conseil et, de ce fait, celle de la Sépaq.

Les exigences législatives et gouvernementales y sont également prévues, notamment celles qui touchent l'indépendance, la détention d'un titre de comptable professionnel agréé du Québec pour un membre siégeant au comité d'audit, la représentativité en matière de diversité québécoise, la parité entre les hommes et les femmes, et, la présence d'au moins un membre âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination. Soulignons que la composition du conseil d'administration de la Sépaq remplit les exigences mentionnées précédemment. Ainsi, le conseil d'administration compte cinq femmes et quatre hommes. Parmi les membres du conseil d'administration, deux administrateurs appartenaient au groupe d'âge de 35 ans et moins lors de leur nomination, trois administrateurs appartiennent au groupe d'âge de 36 à 50 ans et quatre administrateurs appartiennent au groupe d'âge de 51 à 65 ans.

Par ailleurs, les profils de compétence et d'expérience détaillent aussi l'expérience de gestion pertinente à la fonction. Des qualités comme l'indépendance d'esprit, le sens du leadership et la réflexion stratégique, tout comme l'engagement, la disponibilité et les habiletés en communication, sont aussi recherchées. De plus, œuvrant principalement en région, la Sépaq souhaite assurer une représentativité régionale variée au sein de son conseil d'administration. De manière générale, le conseil d'administration dispose, collectivement, d'une combinaison de qualifications et d'expériences pertinentes aux activités de la Sépaq. La grille de compétence et d'expérience présentée ci-après détaille les principales compétences des membres du conseil d'administration; elle est complétée par les profils des membres du conseil d'administration dans les pages suivantes.

Le document « Profils de compétence et d'expérience souhaités des membres du conseil d'administration de la Sépaq » est disponible sur le site Web de la Sépaq, sous l'onglet « Notre organisation », dans la section « Conseil d'administration ».



RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE

# Grille de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration de la Sépaq

En vertu des Profils de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration de la Sépaq

Détail	Vincent Bernier <sup>(1)</sup> Président du conseil d'administration	Nicolas Bisson <sup>(1) (2)</sup>	Marie A. Dumontier <sup>(1) (3)</sup>	Geneviève Gaudreau- Rouleau <sup>(1)</sup>	Louise Lacoursière	Marie-Christine Lambert <sup>(1)</sup>	Suzie O'Bomsawin <sup>(1)(3)</sup>	Simon Picard <sup>(1)</sup>	Jacques Caron Président- directeur général
<b>Expérience et compétences</b>									
Plus spécifiquement en lien avec les activités de la Sépaq, il est souhaité que les administrateurs aient des compétences significatives dans les domaines suivants, que ce soit par leur expérience ou par une ou des formations académiques:									
› Administration publique									X
› Administration de sociétés		X	X						
› Affaires autochtones							X	X	
› Affaires gouvernementales				X					X
› Commercialisation	X								
› Communication	X			X	X	X			
› Comptabilité et finances		X							X
› Développement économique et régional	X			X	X				
› Droit								X	
› Environnement et développement durable			X			X	X		
› Gestion		X				X	X		
› Gestion des ressources humaines					X				
› Hôtellerie, restauration et tourisme	X				X				
› Ingénierie			X						
› Immobilier									
› Ressources informationnelles									
› Sciences de la construction									
› Sciences de la nature						X			
<b>Représentativité régionale</b>									
Il est souhaité que les membres proviennent de diverses régions du Québec afin d'assurer une représentativité régionale.	Chaudière-Appalaches	Capitale-Nationale	Outaouais	Abitibi-Témiscamingue	Bas-Saint-Laurent	Estrie	Centre-du-Québec	Capitale-Nationale	Chaudière-Appalaches

Notes : (1) Administrateur indépendant (2) Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA auditeur) (3) Certification en gouvernance de sociétés - ASC ou I.A.S.A

# Membres du conseil d'administration

## Vincent Bernier

**Président du conseil d'administration**

**Membre du comité de développement durable (jusqu'au 7 avril 2022)**

**Membre du comité des ressources humaines (jusqu'au 7 avril 2022)**

**Membre du comité d'audit (à partir du 8 avril 2022)**

**Membre du comité de gouvernance et d'éthique**



Vincent Bernier a complété un baccalauréat en communication publique et en science politique à l'Université Laval en 1992.

En 2007, il a fondé et agit depuis ce temps à titre de président de Groupe Bemesa inc., firme offrant des services d'accompagnement et d'encadrement aux entreprises émergentes et innovantes.

Monsieur Bernier a œuvré pour plusieurs grandes sociétés et organisations, dont le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et Le Club de Hockey Les Nordiques de Québec. Il a également occupé le poste de directeur des ventes et responsable du développement des marchés américains et internationaux de la Société du Centre des congrès de Québec.

Depuis de nombreuses années, Monsieur Bernier s'implique activement dans différents organismes œuvrant dans la représentation des intérêts d'entreprises commerciales, industrielles et de service, particulièrement à l'international. Ainsi, il a été administrateur de la Chambre de commerce française au Canada, section Québec de 2003 à 2013. Il a été, entre autres, responsable de plusieurs missions économiques France/Québec et président du Gala d'excellence en Affaires à six reprises. Depuis 2019, il est président de la Chambre Économique Canada-Europe (Québec) après en avoir été vice-président et administrateur durant trois ans. Il est également membre du conseil d'administration de Canards Illimités Canada.

Amant de la nature et passionné de la pêche depuis sa tendre enfance, Monsieur Bernier adore se retrouver en forêt avec ses amis et sa famille. Il a eu la chance de visiter plusieurs des établissements et des parcs nationaux de la Sépaq depuis plus de 30 ans.

Date de nomination au conseil à titre d'administrateur : **2 décembre 2020**

Date de nomination au conseil à titre de président du conseil d'administration : **28 février 2022**

Date de fin du mandat : **1<sup>er</sup> décembre 2024**

Statut : **administrateur indépendant**

Région de résidence : **Chaudière-Appalaches**

## Jacques Caron

**Président-directeur général**



Diplômé en finances de l'Université Laval en 1987, Jacques Caron a essentiellement fait carrière en gestion au sein de la fonction publique québécoise. Il a travaillé pendant plus de 25 ans au ministère des Finances du Québec, au cours desquels il a été associé principalement à la préparation du budget, à la création d'organismes

gouvernementaux et à la réalisation de deux importantes réformes comptables du gouvernement du Québec. Il a, par ailleurs, étroitement collaboré aux travaux visant l'actualisation de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* au début des années 2010 ainsi qu'à la mise en œuvre du Fonds des générations.

De juin 2013 à novembre 2017, il a occupé le poste de secrétaire associé aux infrastructures publiques au sein du Secrétariat du Conseil du trésor. Il était responsable de la planification et du suivi des investissements publics en infrastructures et voyait à l'élaboration de l'encadrement nécessaire afin d'assurer une gouvernance optimale des investissements et des projets d'infrastructures publics.

En novembre 2017, il a été nommé président-directeur général du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) au sein duquel il s'est familiarisé avec la fonction de premier dirigeant d'un organisme.

Depuis le 21 mars 2019, il est membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Sépaq. Il est reconnu pour sa connaissance du secteur public, de même que pour sa rigueur. Monsieur Caron siège également au Conseil des gouverneurs de l'Institut de la gestion financière de Québec (IGF Québec).

Date de nomination au conseil : **21 mars 2019**

Date de fin du mandat : **20 mars 2024**

Région de résidence : **Chaudière-Appalaches**

## Nicolas Bisson

**Membre du comité d'audit  
(jusqu'au 7 avril 2022)**

**Président du comité d'audit  
(depuis le 8 avril 2022)**

**Président du comité des  
ressources informationnelles**



Nicolas Bisson a complété un baccalauréat en administration des affaires à l'Université Laval en 2005. Il est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés et détenteur du titre d'auditeur, ce qui lui confère le plein droit d'exercice de la pratique publique.

Depuis 2005,

Monsieur Bisson travaille au sein du cabinet comptable Groupe RDL Québec inc., membre du Groupe RDL, un réseau de cabinets indépendants d'expertise comptable œuvrant au Québec. Il occupe le poste d'associé depuis 2007 et ses principaux champs d'expertise sont la certification, le service-conseil et la gestion, ainsi que les finances. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, il agit à titre de directeur général de la firme comptable.

Il est également membre fondateur de la société Décagone inc., une société de capital de risque œuvrant dans la région de Québec et regroupant des professionnels de différents secteurs d'activités afin d'offrir du capital humain et financier.

De 2001 à 2005, il a travaillé à titre de contrôleur interne pour une firme de services financiers tout en ayant son titre de représentant en épargne collective.

Date de nomination au conseil : **8 juillet 2019**

Date de fin du mandat : **7 juillet 2023**

Statut : **administrateur indépendant**

Région de résidence : **Capitale-Nationale**

## Marie A. Dumontier

**Présidente du comité des ressources humaines  
(jusqu'au 7 avril 2022)**

**Membre du comité d'audit (jusqu'au 7 avril 2022)**

**Membre du comité des ressources humaines  
(depuis le 8 avril 2022)**

**Présidente du comité de développement durable**



Marie A. Dumontier a complété un baccalauréat et une maîtrise en génie chimique à l'Université de Sherbrooke. Elle a également complété un diplôme de perfectionnement pour cadres à l'«Ivey Business School» de la Western University (Ontario). Elle est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et

elle est détentrice du titre Institut des administrateurs de sociétés, Administratrice (IAS.A.).

Elle a commencé sa carrière en œuvrant dans le secteur de l'environnement, d'abord comme chargée de projet pour Lavalin inc., puis à titre d'ingénieure en environnement au sein de Domtar inc. Elle a ensuite occupé des postes de directrice corporative en environnement, santé et sécurité, stratégie carbone pour les Industries James Maclaren inc., la Foresterie Noranda inc. et Nexfor inc. ainsi que Papiers Fraser inc. Elle a œuvré au ministère des Ressources naturelles du Canada comme directrice adjointe du Programme d'écologisation des pâtes et papiers.

Présidente de MDCl, elle œuvre depuis 2012 à titre de consultante, principalement en gestion de risques environnementaux et en gestion du développement durable pour des entreprises manufacturières, des associations sectorielles, des centres de recherche et des ministères gouvernementaux.

Madame Dumontier a été membre du conseil d'administration du Centre de formation en entreprise et récupération Outaouais et présidente du conseil d'administration de l'Association technique des pâtes et papiers du Canada. Elle siège aussi au conseil d'administration de la Fondation KBF Canada.

Depuis plusieurs décennies, Madame Dumontier pratique de nombreux loisirs de plein air au Québec et à travers le monde, incluant notamment le canot, la randonnée, le cyclotourisme, le vélo de montagne, l'observation d'oiseaux, le ski de fond et la raquette.

Date de nomination au conseil : **10 novembre 2016**

Date de renouvellement : **2 décembre 2020**

Date de fin du mandat : **1<sup>er</sup> décembre 2024**

Statut : **administratrice indépendante**

Région de résidence : **Outaouais**

## Geneviève Gaudreau-Rouleau

Membre du comité des ressources humaines  
(depuis le 8 avril 2022)

Membre du comité de développement durable  
(depuis le 8 avril 2022)



Geneviève Gaudreau-Rouleau a complété un baccalauréat ès arts en communication et en sciences politiques à l'Université de Montréal. Elle a également réalisé une maîtrise en Sciences de la communication, toujours à l'Université de Montréal.

Madame Gaudreau-Rouleau est actuellement

gestionnaire de projets en communication en pratique privée où elle accompagne notamment les entreprises dans leur stratégie de positionnement et de mise en valeur.

Au cours de sa carrière, elle a notamment œuvré à titre de directrice pour des organisations dans les secteurs sportifs et culturels. Elle a également œuvré à titre de conseillère politique au cabinet du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et comme attachée politique auprès de la députée de la circonscription électorale fédérale de Laurentides-Labelle.

Elle s'est impliquée bénévolement sur divers conseil d'administration et comités citoyens comme le Comité de la vie économique de la Ville de Mont-Laurier, Jeunes en Tête et l'École d'été arts et métiers d'art. Passionnée de hockey, elle s'est démarquée comme arbitre en participant à plusieurs championnats sur les scènes nationales et internationales.

Adepte des sports de plein air, de chasse et de pêche et amante de la nature et des grands espaces, Madame Gaudreau-Rouleau a eu la chance de visiter plusieurs parcs et établissements de la Sépaq, hiver comme été.

Date de nomination au conseil : **28 février 2022**  
Date de fin du mandat : **27 février 2026**  
Statut : **administratrice indépendante**  
Région de résidence : **Abitibi-Témiscamingue**

## Louise Lacoursière

Observatrice au comité des ressources humaines  
Observatrice au comité des ressources  
informationnelles (depuis le 8 avril 2022)



Louise Lacoursière a terminé des études en tourisme au Collège LaSalle ainsi qu'en communications à l'Université Laval. Elle est membre de l'Association des communicateurs municipaux du Québec.

Depuis 2018, elle est conseillère aux communications et au développe-

ment touristique à la Ville de La Pocatière. Elle a débuté sa carrière à titre de responsable du volet touristique au Centre local de développement (CLD) du Kamouraska pour ensuite œuvrer à l'Association touristique régionale (ATR) du Bas-Saint-Laurent comme responsable des communications.

De 2005 à 2017, elle a été conseillère municipale à la Ville de La Pocatière où elle était, entre autres choses, responsable du comité des ressources humaines, des questions relatives à la famille et des dossiers à saveur touristique.

Depuis la mi-décembre 2020, elle est une des ambassadrices des Camps de l'Everest, ce qui lui permet de s'impliquer davantage dans sa communauté et de donner au suivant. Les Camps de l'Everest est un événement annuel qui permet de mettre de l'avant les saines habitudes de vie par la réalisation d'un défi tout en amassant des dons pour différents organismes choisis.

Date de nomination au conseil : **2 décembre 2020**  
Date de fin du mandat : **1<sup>er</sup> décembre 2024**  
Statut : **administratrice non indépendante**  
Région de résidence : **Bas-Saint-Laurent**

## Marie-Christine Lambert

**Membre du comité de gouvernance et d'éthique**  
**Membre du comité des ressources informationnelles**  
**Membre du comité de développement durable**



Marie-Christine Lambert a complété un baccalauréat en biologie moléculaire et cellulaire en régime coopératif à l'Université de Sherbrooke en 2013. Elle a complété, par la suite, une maîtrise en biologie cellulaire et moléculaire à l'Université Laval où elle fait un passage direct au doctorat en 2016. Elle a obtenu son grade de

doctorat en 2023. Elle a participé à plusieurs congrès provinciaux et internationaux durant lesquels elle a présenté les résultats de ses recherches, remportant des prix de la meilleure présentation lors de plusieurs d'entre elles.

En 2019, elle obtient un contrat d'enseignement au Collège Ellis où elle enseigne la biologie et la microbiologie aux étudiantes en soins infirmiers. En 2020-2021, elle travaille pour GuardRx à titre de responsable de l'implantation de laboratoires de diagnostic de la COVID-19 et de la formation des techniciennes et des techniciens. En juillet 2021, elle a joint l'équipe de la compagnie de biotechnologie ImmuneBiosolutions en tant que Scientifique de laboratoire. Depuis 2022, Madame Lambert enseigne la biologie au niveau collégial du Séminaire de Sherbrooke et au Cégep régional Champlain dans les programmes de sciences de la nature et sciences humaines.

Madame Lambert s'est impliquée dans l'association étudiante des étudiantes et étudiants gradués de l'axe Médecine régénératrice du Centre de recherche CHU de Québec – Université Laval, association qu'elle a cofondée et présidée en 2018-2019. Elle s'implique également au niveau de la science chez les jeunes à l'Expo-Science et à la journée « Les filles et les sciences ». De plus, elle agit à titre de mentore sur la plateforme Academos, laquelle permet à des jeunes de prendre contact avec des mentors qui ont un emploi qui intéresse ces jeunes afin que ceux-ci en apprennent davantage sur le poste occupé par les mentors et leur parcours professionnel.

Depuis sa jeunesse, Madame Lambert profite du plein air à travers les activités telles que le camping, la randonnée, le vélo, la course et la natation. Elle profite de la réserve étoilée du Mont-Mégantic pour satisfaire sa curiosité pour l'astronomie. Ces loisirs ont été souvent pratiqués dans les parcs nationaux provinciaux et fédéraux.

Date de nomination au conseil : **2 décembre 2020**  
Date de fin du mandat : **1<sup>er</sup> décembre 2024**  
Statut : **administratrice indépendante**  
Région de résidence : **Estrie**

## Suzie O'Bomsawin

**Présidente du comité de gouvernance et d'éthique**  
**Membre du comité d'audit**  
**Membre du comité de développement durable**



Détentrice d'un baccalauréat intégré en économie et en politique (2007) de l'Université Laval, Suzie O'Bomsawin est également détentrice d'une maîtrise en administration des affaires (développement international – 2010). De plus, elle a complété en 2020 sa certification universitaire en gouver-

nance de sociétés (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.

Membre de la Nation W8banaki, elle œuvre à titre de directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines au Conseil des Abénakis d'Odanak. Elle était auparavant directrice du Bureau du Ndakina du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki situé à Wôlinak. Elle a aussi agi à titre de responsable de secteur de formation et conseillère aux affaires autochtones au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Résidente de la communauté d'Odanak, elle est également très impliquée au sein de différents organismes voués aux intérêts des Premières Nations. Ainsi, elle a été porte-parole du Réseau jeunesse des Premières Nations Québec-Labrador d'août 2011 à août 2015. Elle a aussi assuré, de 2015 à 2021, la présidence du conseil d'administration de la Société historique d'Odanak, organisme qui chapeaute le Musée des Abénakis. Elle est de plus membre de l'organisme Femmes Autochtones du Québec. Elle participe aussi à l'organisation de différents événements culturels au sein de sa communauté.

Elle est également active au sein de plusieurs organisations et comités de travail dont, notamment, membre du Comité consultatif autochtone de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, co-présidente du Comité institutionnel pour les peuples autochtones de l'Université de Sherbrooke, membre du Comité consultatif autochtone d'Espace pour la vie ainsi que membre du Bishop's University Board of Governors.

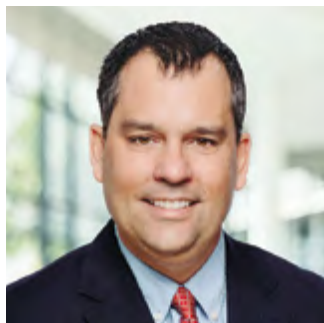
Date de nomination au conseil : **10 juin 2015**  
Date de renouvellement : **8 juillet 2019**  
Date de fin du mandat : **7 juillet 2023**  
Statut : **administratrice indépendante**  
Région de résidence : **Centre-du-Québec**

## Simon Picard

**Membre du comité des ressources humaines  
(jusqu'au 7 avril 2022)**

**Président du comité des ressources humaines  
(depuis le 8 avril 2022)**

**Membre du comité des ressources informationnelles**



Simon Picard est détenteur d'un baccalauréat en droit (1998) de l'Université Laval et il y a également complété une maîtrise en droit (2000) portant sur les droits fonciers des Inuits en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Il a été admis au Barreau du Québec en 2001.

Membre de la Nation huronne-wendat, Monsieur Picard est avocat au Conseil de la Nation huronne-wendat depuis 2001. Il y occupe le poste de directeur des Services juridiques depuis 2009. Il pratique principalement dans les domaines du droit constitutionnel, du droit public et du droit autochtone. Il agit aussi, depuis 2015, à titre de chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université Laval, où il enseigne le droit relatif aux peuples autochtones.

Monsieur Picard est président du Comité du Barreau du Québec sur le droit en regard des peuples autochtones. Il est également président du conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Wendake.

Date de nomination au conseil : **2 décembre 2020**

Date de fin du mandat : **1<sup>er</sup> décembre 2024**

Statut : **administrateur indépendant**

Région de résidence : **Capitale-Nationale**

# Rapport du conseil d'administration

## Mandat du conseil

Le conseil d'administration détermine les grandes orientations de la Sépaq et veille à sa bonne gouvernance et à sa performance. Il voit à ce que la gestion de la Sépaq soit conforme aux dispositions de sa loi constitutive, aux règlements y afférant et aux autres lois et règlements qui la régissent. Il s'assure aussi que la Sépaq prenne les mesures requises pour atteindre les objectifs qui lui sont fixés par le gouvernement du Québec.

## Rémunération des membres du conseil

En date du 31 mars 2023, les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés, à l'exception du président-directeur général de la Sépaq. Les frais occasionnés par l'exercice de leurs fonctions leur sont remboursés. La rémunération du président-directeur général est indiquée à la section « Rémunération des principaux dirigeants » du présent rapport annuel.

Suivant la récente réforme de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, qui prévoit entre autres que les membres du conseil d'administration seront rémunérés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, le conseil d'administration a eu des discussions et des ateliers de travail ont été tenus afin de déterminer les modalités de versement de la rémunération, conformément aux orientations gouvernementales.

## Présidence du conseil

Le président du conseil d'administration assume le leadership de la gouvernance du conseil. Il préside et anime les réunions, en plus de diriger le conseil dans tous les aspects de son travail. Il voit à l'organisation et au bon fonctionnement du conseil et s'assure de l'exécution de ses responsabilités. Il voit également au bon fonctionnement des comités relevant du conseil d'administration, soit le comité d'audit, le comité des ressources humaines, le comité de gouvernance et d'éthique, le comité des ressources informationnelles et le comité de développement durable, et s'assure d'une constitution fonctionnelle et équitable des comités par le conseil d'administration. Il peut participer à toutes les réunions des comités et veille à ce que les présidents des comités présentent régulièrement des rapports au conseil d'administration. Il s'assure aussi que les décisions du conseil d'administration soient mises en œuvre. Finalement, il s'assure de l'application des lois, des règlements et des politiques concernant l'organisation.

## Budget de fonctionnement du conseil d'administration

Lors de l'élaboration des prévisions budgétaires annuelles de la Sépaq, un budget est attribué au fonctionnement du conseil d'administration. Celui-ci peut être utilisé, entre autres, pour le remboursement des frais de séjour et de déplacement des administrateurs, des frais de formation ou, lorsque requis, afin de permettre au conseil d'administration ou à l'un de ses comités de faire appel à des consultants externes. Le comité d'audit effectue le suivi de ce budget.

## Réunions

Les administrateurs conviennent annuellement d'un calendrier de réunions. Des réunions spéciales s'ajoutent, au besoin, durant l'année. Un huis clos sans la présence des membres de la direction est prévu systématiquement à l'ordre du jour de chacune des réunions régulières du conseil d'administration et de ses comités. Certaines réunions sont tenues exclusivement par visioconférence, alors que les autres le sont en mode hybride, c'est-à-dire à la fois en présentiel et par visioconférence, ce qui permet une plus grande flexibilité aux membres du conseil d'administration et aux invités qui sont conviés aux réunions, tout en minimisant les dépenses afférentes et l'impact environnemental des déplacements.

Au cours de la présente année financière, le conseil d'administration a tenu six réunions régulières ainsi que quatre réunions spéciales. Quant à ses cinq comités permanents, ils ont tenu quinze réunions régulières. Trois autres réunions spéciales ont aussi été tenues par le comité des ressources humaines. La présence des membres aux réunions du conseil d'administration et de ses comités est présentée au tableau ci-après.



## Relevé des présences des administrateurs

Nom	Conseil d'administration		Comité d'audit	Comité des ressources humaines		Comité de gouvernance et d'éthique	Comité des ressources informationnelles	Comité de développement durable
	Séances régulières	Séances spéciales	Séances régulières	Séances régulières	Séances spéciales	Séances régulières	Séances régulières	Séances régulières
<b>Nombre de réunions</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
Bisson, Nicolas	6/6	3/4	1/1* 3/3 <sup>(P2)</sup>	s. o.	s. o.	s. o.	4/4 <sup>(P)</sup>	s. o.
Bernier, Vincent	6/6 <sup>(P)</sup>	4/4 <sup>(P)</sup>	1/1 <sup>(P1)</sup> 3/3**	1/1*	s. o.	2/2	s. o.	s. o.
Caron, Jacques	6/6	4/4	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Dumontier, Marie A.	6/6	4/4	1/1*	1/1 <sup>(P1)</sup> 2/2**	3/3**	s. o.	s. o.	2/2 <sup>(P)</sup>
Gaudreau-Rouleau, Geneviève	6/6	3/4	s. o.	1/1 <sup>(O)</sup> 2/2**	3/3**	s. o.	s. o.	2/2**
Lacoursière, Louise	5/6	3/4	s. o.	3/3 <sup>(O)</sup>	3/3 <sup>(O)</sup>	s. o.	2/3 <sup>(O)</sup>	s. o.
Lambert, Marie-Christine	6/6	3/4	s. o.	s. o.	s. o.	2/2	4/4	2/2
O'Bomsawin, Suzie	6/6	2/4	4/4	s. o.	s. o.	2/2 <sup>(P)</sup>	s. o.	2/2
Picard, Simon	4/6	3/4	s. o.	1/1* 1/2 <sup>(P2)</sup>	2/3 <sup>(P2)</sup>	s. o.	3/4	s. o.

Légende : \* Membre du comité jusqu'au 7 avril 2022  
 \*\* Membre du comité depuis le 8 avril 2022  
 (P) Président(e) du comité (ou du conseil d'administration)  
 (P1) Président(e) du comité jusqu'au 7 avril 2022  
 (P2) Président(e) du comité depuis le 8 avril 2022  
 (O) À titre d'observatrice  
 s. o. Sans objet

## Faits saillants

### Dossiers financiers et contrôle interne

Lors de chacune des réunions régulières du conseil d'administration, les résultats financiers périodiques de la Sépaq ainsi qu'un tableau de bord détaillant l'avancement des revenus et l'état des réservations effectuées sont présentés aux administrateurs.

### Exercice financier 2021-2022

Le conseil a approuvé les états financiers audités pour l'année financière 2021-2022, lesquels sont présentés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), le 3 juin 2022 à la suite d'une recommandation du comité d'audit.

### Exercice financier 2023-2024

Le processus budgétaire normal de la Sépaq commence au mois d'octobre qui précède le nouvel exercice financier pour se compléter au mois d'avril suivant. À cet effet, à sa séance du 10 février 2023, le conseil d'administration a approuvé, faisant suite à la recommandation du comité d'audit, le cadre des projections financières préliminaires pour l'exercice financier 2023-2024.

### Prévisions budgétaires quinquennales

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, suivant la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 7 mars 2016, du 28 mars 2017, du 27 mars 2018 et du 21 mars 2019* (2020, chapitre 5), les prévisions budgétaires pluriannuelles quinquennales, ainsi que le budget d'immobilisation y étant joint, devant être soumises annuellement au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) doivent être approuvées par le conseil. Ces prévisions ont donc été approuvées par le conseil lors de la réunion du 10 février 2023, sur la recommandation du comité d'audit.

## Régime d'emprunts

La Sépaq possède un régime d'emprunts afin de supporter ses besoins de financement et de refinancement. En mars 2023, le conseil d'administration a approuvé l'institution d'un nouveau régime d'emprunts pour la Sépaq, lequel est valide jusqu'au 30 avril 2026. Il vient remplacer le régime précédent qui venait à échéance le 30 avril 2023. Le régime d'emprunt est ainsi passé de 475,3 à 531,9 millions de dollars afin de consolider les emprunts déjà autorisés et d'y intégrer les emprunts requis pour les différents investissements prévus au Plan québécois des infrastructures 2022-2032 ainsi que pour le projet Louphoque à l'Aquarium du Québec.

## Planification stratégique

Le Plan stratégique 2022-2025 ayant été adopté par le conseil en février 2022 et ayant été déposé à l'Assemblée nationale subséquemment, l'année financière 2022-2023 constituait la première année de son déploiement. L'état d'avancement de celui-ci est présenté de façon régulière au conseil d'administration afin de lui permettre d'apprécier la progression de l'atteinte des indicateurs. Il en est de même pour les priorités corporatives annuelles.

## Gestion des risques

En cohérence avec le Processus de gestion intégré des risques, un tableau de bord comportant plusieurs indicateurs de gestion et permettant le suivi de l'évolution des risques organisationnels majeurs fait l'objet d'un suivi par la direction, le comité d'audit et le conseil d'administration.

Suivant les exigences législatives, la Sépaq a mis en place en 2021-2022 l'encadrement requis en matière de gestion des risques de corruption et de collusion en matière contractuelle. Le Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2022-2023 a été approuvé par le conseil d'administration durant l'année financière précédente à la suite d'une recommandation du comité d'audit.

## Rapport annuel

Le conseil d'administration a approuvé le rapport annuel 2021-2022 de la Sépaq lors de la réunion tenue le 3 juin 2022. Il a ensuite été transmis au ministre responsable de la *Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec* de l'époque, soit le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, afin qu'il soit déposé devant l'Assemblée nationale et rendu public, ce qui a été fait le 9 juin 2022.

## Gouvernance

Les administrateurs ont été invités à évaluer le fonctionnement du conseil d'administration et ont échangé sur les résultats de cette évaluation lors d'une réunion subséquente.

Le conseil d'administration a aussi approuvé les modifications au *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Sépaq*, au programme d'accueil pour le nouvel administrateur au conseil d'administration de la Sépaq ainsi qu'au *Règlement sur la régie interne de la Société des établissements de plein air du Québec*, le tout sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique.



## Composition des comités du conseil d'administration

Lors de la réunion tenue le 8 avril 2022, la composition des cinq comités du conseil d'administration a été revue par le conseil d'administration.

## Ressources humaines

### Renouvellement de la convention collective de l'unité d'accréditation visant la Station touristique Duchesnay

Rappelons que les négociations pour l'unité d'accréditation visant la Station touristique Duchesnay ont été suspendues depuis 2019, à la suite du dépôt d'une requête en accréditation en vertu du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) par un deuxième syndicat ainsi que de différends entre les deux syndicats impliqués. En juillet 2022, les Travailleurs et travailleuses unies de l'alimentation et du commerce. Section locale 501 (TUAC) a été reconnue par le Tribunal administratif du travail (TAT) comme étant l'association accréditée pour l'unité d'accréditation de la Station touristique Duchesnay. Les négociations ont donc repris entre la Sépaq et ce syndicat pour ladite unité, lesquelles sont toujours en cours en date du 31 mars 2023.

Le conseil d'administration a été tenu informé de l'évolution de ce dossier tout au long de l'année financière.

### Révision des échelles de traitement du personnel non syndiqué

Le conseil d'administration a approuvé, sur la recommandation du comité des ressources humaines, la majoration annuelle des échelles de traitement du personnel non syndiqué de la Sépaq pour l'année financière 2022-2023 ainsi que la mise à jour des postes apparaissant à la structure salariale.

### Mise en place de mesures en matière d'attraction et de rétention des employés

Tout au long de l'exercice financier, le conseil d'administration a été tenu informé des différentes mesures d'attraction et de rétention offertes aux employés dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre suivant les autorisations octroyées par le Secrétariat du Conseil du trésor, notamment la mise en place d'une rémunération additionnelle temporaire offerte aux employés syndiqués et à certaines classes d'employés non syndiqués.

Le conseil d'administration a aussi approuvé, sur la recommandation du comité des ressources humaines, l'application du programme de soutien aux déplacements à l'ensemble du personnel non syndiqué à titre de mesure administrative visant l'attraction et la rétention des employés, lequel programme est aussi accompagné de mesures visant à promouvoir la mobilité durable.

## Mouvements à la haute direction

Au cours de l'exercice 2022-2023, des démarches ont été effectuées afin de pourvoir deux postes parmi la haute direction, soit les postes de vice-président aux ressources humaines et de vice-président aux infrastructures et aux finances.

Dans les deux cas, le processus de recrutement a été convenu avec le conseil d'administration et un membre du conseil a siégé sur le comité de sélection.

## Ressources informationnelles

Conformément à la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03) (LGGRI), le conseil d'administration a approuvé, en avril 2022, la programmation annuelle des ressources informationnelles 2022-2023, sur la recommandation du comité des ressources informationnelles. Dans la même veine, il a approuvé le bilan de la programmation annuelle des ressources informationnelles 2021-2022.

Selon des modalités établies par la LGGRI et les Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles établies par le Secrétariat du Conseil du trésor, les projets qualifiés doivent être autorisés par le conseil d'administration ou le Secrétariat du Conseil du trésor, selon la phase du projet et selon un seuil afférent au coût estimé de chaque projet.

Ainsi, en cours d'année, à la suite de recommandations du comité des ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- › a autorisé la Sépaq à effectuer une demande auprès du Secrétariat du Conseil du trésor pour l'autorisation du passage à la phase d'exécution du projet qualifié suivant en vertu de la LGGRI :
  - Système intelligent de ventes;
- › a autorisé la Sépaq à passer à la phase de planification du projet qualifié suivant dont le coût estimé est inférieur à un million de dollars en vertu de la LGGRI :
  - Architecture SharePoint;
- › a autorisé la Sépaq à passer à la phase d'exécution des projets qualifiés suivants dont le coût estimé est inférieur à un million de dollars en vertu de la LGGRI :
  - Architecture SharePoint;
- › a approuvé deux projets non qualifiés au sens de la LGGRI spécifiquement aux fins de l'obtention d'une aide financière auprès du gouvernement pour le financement des projets en ressources informationnelles :
  - Rationalisation/automatisation;
  - Consolidation des centres de traitement informatique (CCTI).

## Formation continue

Le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Sépaq* prévoit, à son article 8, qu'il est de la responsabilité de l'administrateur, dans l'exercice de ses fonctions, de maintenir à jour ses connaissances. Le document « Programme de formation continue des membres du conseil d'administration de la Sépaq » édicte les principes directeurs qui gouvernent la démarche de formation de l'administrateur. Celui-ci est disponible sur le site Web de la Sépaq, sous l'onglet « Notre organisation », dans la section « Conseil d'administration ».

Ainsi, considérant que les administrateurs ont des profils variés, ledit programme prévoit que l'administrateur est autonome dans sa démarche de formation. Cependant, la Sépaq soutient l'administrateur en mettant à sa disposition diverses informations, dont les formations offertes par des organismes de certification en gouvernance tels que le Collège des administrateurs de sociétés et l'Institut des administrateurs de sociétés. De plus, les administrateurs ayant obtenu des certifications en gouvernance de ces organismes s'assurent d'obtenir les heures de formation continue requises afin de conserver les titres émis par lesdits organismes.

Des formations sont également organisées par la Sépaq et offertes à l'ensemble des administrateurs une ou deux fois par année. Le 20 juin 2022, une formation sur la déontologie et l'éthique des administrateurs publics a été dispensée aux membres du conseil d'administration par le Secrétariat aux emplois supérieurs.



AQUARIUM DU QUÉBEC

## Transferts de propriété

En 2022-2023, un dossier important en matière de transfert de propriété a été soumis au conseil d'administration pour approbation.

En juin 2022, le transfert de terrains en faveur de la Sépaq dans le secteur de l'Aquarium du Québec, pour la somme nominale d'un dollar, a été approuvé par le conseil d'administration.

## Règlement sur la signature de certains documents de la Sépaq

Le conseil d'administration a approuvé les modifications au *Règlement sur la signature de certains documents de la Société des établissements de plein air du Québec* (chapitre S-13.01, r. 3), sur la recommandation du comité d'audit. Ces modifications ont ensuite été adoptées par le gouvernement du Québec, par le décret 407-2022.

## Politique sur les dépenses de fonctionnement du conseil d'administration

La révision de la *Politique sur les dépenses de fonctionnement du conseil d'administration de la Sépaq* a été approuvée par le conseil d'administration, sur la recommandation du comité d'audit.

## États de situation et informations sur des dossiers pouvant avoir un impact sur la Sépaq

Afin de s'assurer que le conseil d'administration puisse accomplir ses fonctions adéquatement, celui-ci est informé de façon régulière sur de nombreux sujets. Durant l'exercice financier 2022-2023, les sujets suivants ont été notamment abordés :

- › La cellule de crise pour la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre et ses travaux;
- › L'état de la situation en lien avec divers événements météorologiques ayant eu un impact sur un ou plusieurs établissements de la Sépaq, notamment les intempéries survenues à la fin du mois de mai 2022;
- › Le projet Expérience chute au Parc de la Chute-Montmorency, le projet Louphoque à l'Aquarium du Québec, le dossier de tarification de la chasse à Sépaq Anticosti pour la saison 2023, de même que le dossier du Mont-Sainte-Anne;
- › Le suivi du dossier de la révision de la structure salariale des hauts dirigeants.

## Sujets touchant le développement et l'exploitation de la Sépaq

Tel que le prévoit le Programme de formation continue des membres du conseil d'administration de la Sépaq et afin de bien outiller le conseil d'administration pour l'accomplissement de son mandat, plusieurs sujets touchant la mission de la Sépaq ou son exploitation sont présentés aux administrateurs durant les réunions régulières du conseil. Ces sujets sont généralement présentés par des employés de la Sépaq spécialisés dans le domaine visé, ce qui permet notamment des échanges avec les administrateurs. Ainsi, durant l'exercice financier 2022-2023, les sujets suivants ont été traités :

- › Les nouvelles règles découlant de la LGRI ont été présentées sommairement au comité des ressources informationnelles et au conseil d'administration;
- › Le Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2022-2023 a été soumis pour information;
- › La prolongation du Plan d'action spécifique en occupation et vitalité des territoires 2020-2022 jusqu'au 31 mars 2023 a été soumise pour information;
- › L'état de situation quant à l'élaboration du prochain Plan d'action de développement durable, le tout suivant les orientations gouvernementales;
- › Des présentations sur la campagne de recrutement pour l'année 2022, sur les communications avec les clients en cas d'incident mineur et sur le bilan des gratuités;
- › Le court-métrage sur la réfection du sentier du mont Albert, au parc national de la Gaspésie, ainsi que le bilan de sa diffusion publique, ont été présentés.

## Reddition de comptes au conseil d'administration

Des redditions de comptes touchant notamment la gestion et l'exploitation de la Sépaq sont soumises au conseil d'administration à chacune de ses réunions régulières. Les administrateurs sont entre autres informés sur les sujets suivants :

- › L'évolution des principaux dossiers judiciaires de la Sépaq;
- › Un portrait des faits saillants et, minimalement deux fois l'an, l'évolution de différents indicateurs spécifiques en matière de santé et sécurité au travail sous forme de rapport;
- › La progression des revenus et des réservations de la Sépaq, sous forme de tableau de bord;
- › Une compilation de certains contrats octroyés par la Sépaq comprenant, entre autres, les contrats de 200 000 \$ et plus, les contrats de services de 25 000 \$ et plus ainsi que les contrats octroyés par le biais d'une exception à la Politique d'octroi de contrats de la Sépaq;

- › Une compilation des gratuités octroyées par la Sépaq et autorisées par le président-directeur général. Ces gratuités servent à faire la promotion des produits, notamment dans le cadre d'événements-bénéfice ou de tirages organisés par des organismes sans but lucratif, de relations de presse et d'activités de découverte offertes dans les écoles et autres activités éducatives; une présentation sur les retombées financières des gratuités offertes par la Sépaq a également été dispensée au conseil;
- › Une déclaration de la direction portant sur les responsabilités en matière de santé et de sécurité du travail ainsi que pour le paiement de diverses cotisations; et
- › Le suivi de l'évolution des projets en matière de ressources informationnelles, sous la forme d'un tableau de bord.

## Comités du conseil d'administration et leurs activités

Dans l'accomplissement de son mandat, en conformité avec la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le conseil d'administration confie des mandats particuliers à trois comités statutaires qui le soutiennent, soit le comité d'audit, le comité des ressources humaines et le comité de gouvernance et d'éthique. À ces comités statutaires s'ajoutent le comité des ressources informationnelles et le comité de développement durable. Ces comités sont chargés d'étudier les dossiers stratégiques touchant leur secteur respectif, d'en suivre l'évolution sur une base régulière, d'en faire rapport au conseil et de proposer des recommandations, s'il y a lieu.

Les comités se réunissent régulièrement et font rapport verbalement de leurs activités au conseil d'administration à la suite de la tenue de chaque réunion. De plus, chaque administrateur a accès aux procès-verbaux des comités.

## Rapport du comité d'audit

### Mandat et composition

Le comité d'audit a notamment pour fonctions de voir à ce que des mécanismes de contrôle interne soient instaurés et de s'assurer de leur efficacité et de leur adéquation. Il doit veiller à ce que soit mis en place un processus de gestion des risques. Le comité a également pour mandat de réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Sépaq qui serait portée à son attention par l'auditeur interne ou un dirigeant. Il analyse aussi les projections financières annuelles, y incluant les investissements. Il doit aussi prendre connaissance du plan d'audit du Vérificateur général du Québec, présenter son accord sur le choix du seuil de signification et du seuil de référence pour l'audit

et, finalement, examiner les états financiers audités avec la direction de la Sépaq et le Vérificateur général du Québec, puis en recommander l'approbation au conseil d'administration.

En date du 31 mars 2023, le comité d'audit était composé de trois membres indépendants :

Président : Nicolas Bisson (CPA)

Membres : Vincent Bernier et Suzie O'Bomsawin

Le président-directeur général, la vice-présidente aux affaires corporatives et secrétaire générale, une avocate de la Vice-présidence aux affaires corporatives et secrétariat général, l'auditrice interne, le vice-président aux infrastructures et aux finances et un ou plusieurs autres membres du personnel d'encadrement de la Vice-présidence aux infrastructures et aux finances peuvent également assister aux réunions.

## Activités

Le comité d'audit s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice financier 2022-2023. Dans l'accomplissement de son mandat, en plus des éléments indiqués aux faits saillants, le comité :

- › a approuvé la planification annuelle de l'audit interne pour l'exercice 2022-2023 ainsi que la planification pluriannuelle;
- › a pris connaissance du bilan des activités de l'audit interne pour l'année financière 2021-2022, des rapports d'étape des mandats prévus au plan d'audit interne 2022-2023, du suivi des plans d'action découlant des mandats de l'audit interne, des rapports trimestriels de suivi des projets en ressources informationnelles, du rapport d'audit sur le processus d'accueil et d'intégration ainsi que du bilan intérimaire et du rapport annuel du programme d'audit en continu 2022-2023;
- › a discuté, avec l'auditrice interne, du mode de fonctionnement de l'audit interne ainsi que du budget y étant afférent en vue de l'exercice 2023-2024;
- › a suivi l'état des risques organisationnels majeurs par le biais des résultats du tableau de bord de suivi des risques organisationnels majeurs et a été informé de la mise à jour des fiches de risques ainsi que de l'évaluation desdits risques réalisée au printemps 2022;
- › a recommandé au conseil d'administration l'approbation des orientations en matière d'assurances de dommages pour certains biens et pour les lieux loués par la Sépaq pour l'année financière 2022-2023;
- › a recommandé au conseil d'administration l'approbation de l'annexe A du Cadre de référence visant l'utilisation optimale des ressources de la Sépaq;
- › a été informé de l'échéancier de production du rapport annuel 2022-2023;

- › a recommandé au conseil d'administration l'approbation de modifications à la Politique sur les dépenses de fonctionnement du conseil d'administration
- › a effectué le suivi budgétaire des frais de fonctionnement du conseil d'administration;
- › a pris connaissance du tableau de bord des revenus et réservations de façon périodique;
- › a analysé les projections financières 2022-2023, incluant la programmation des investissements, soumises par la direction et en a recommandé l'approbation au conseil d'administration;
- › a été informé du budget révisé pour l'année financière 2022-2023 et, lors de chacune des réunions, des plus récents résultats financiers de l'organisation;
- › a analysé le cadre des projections financières préliminaires pour l'exercice financier 2023-2024, et en a recommandé l'approbation au conseil d'administration;
- › a pris connaissance du rapport sur les résultats de l'audit annuel externe 2021-2022;
- › a examiné les états financiers audités au 31 mars 2022 et a pris connaissance des résultats d'audit avec le Vérificateur général du Québec et la firme Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., puis en a recommandé l'adoption au conseil d'administration;
- › s'est assuré de l'indépendance des auditeurs externes;
- › a pris connaissance du plan d'audit des états financiers au 31 mars 2023 du Vérificateur général du Québec;
- › a confirmé son accord pour les seuils de signification et le seuil de référence préliminaire proposés par le Vérificateur général du Québec pour l'audit des états financiers au 31 mars 2023.

Le comité a eu l'occasion de rencontrer l'auditrice interne en l'absence des membres de la direction lors de chacune des réunions.

Le comité a eu l'occasion de rencontrer les représentants du Vérificateur général du Québec en l'absence des membres de la direction.

Hormis le mandat d'audit confié par le Vérificateur général du Québec à la firme Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., le comité d'audit n'a pas recouru aux services d'experts externes en 2022-2023.

Les honoraires de la firme Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. ont été fixés à 54 500 \$ pour cet exercice financier, auxquels s'ajoutent les frais afférents aux travaux supplémentaires autorisés en vue de l'application d'une nouvelle norme comptable.

## Rapport du comité des ressources humaines

### Mandat et composition

Le comité des ressources humaines a notamment pour fonction de s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines. Il effectue également des recommandations relativement aux demandes de mandat pour la négociation des conventions collectives, ainsi que les révisions des échelles de traitement et de la structure du personnel non syndiqué. Il doit élaborer et proposer un profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général en plus de déterminer les critères pour son évaluation et de faire des recommandations au conseil sur sa rémunération. Il contribue également à la sélection des dirigeants et à l'établissement d'un programme de planification de leur relève.

En date du 31 mars 2023, le comité des ressources humaines est composé de trois membres indépendants et d'une observatrice :

Président : Simon Picard

Membres : Marie A. Dumontier et Geneviève Gaudreau-Rouleau

Observatrice : Louise Lacoursière

Le président du conseil, le président-directeur général, la vice-présidente aux affaires corporatives et secrétaire générale, une avocate de la Vice-présidence aux affaires corporatives et secrétariat général et la vice-présidente aux ressources humaines peuvent assister aux réunions.

### Activités

Ce comité a tenu six réunions au cours de l'exercice financier 2022-2023, soit trois réunions régulières et trois réunions spéciales. Dans l'accomplissement de son mandat, en plus des éléments indiqués aux faits saillants, le comité des ressources humaines :

- › a été informé du choix d'assumer, pour l'année de cotisation 2023 du régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), le coût des prestations dues en raison des



accidents du travail et des maladies professionnelles jusqu'à concurrence d'une limite, pour chaque accident du travail ou maladie professionnelle;

- › a été informé en continu des travaux des chantiers de la cellule de crise sur la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre et des initiatives en découlant;
- › a tenu des discussions sur le contenu du rapport de suivi en santé et sécurité du travail et a pris connaissance de statistiques d'étalonnage;
- › a été informé du Plan d'action en santé et sécurité du travail pour l'année 2023;
- › a pris connaissance de dossiers touchant les ressources humaines, dont :
  - lors de chacune des réunions régulières, le suivi des faits saillants et/ou des indicateurs en santé et sécurité du travail;
  - le bilan de la stratégie de recrutement pour l'année 2022 ainsi que la stratégie de recrutement 2023;
  - le bilan du programme de référencement pour l'exercice 2021-2022;
  - le bilan de la diffusion d'une vidéo de remerciement aux employés et de son impact;
  - le bilan de la formation octroyée aux employés en 2022;
  - la stratégie de gestion du changement;
  - l'état de situation et les actions en cours et à venir quant au dossier de l'équité salariale.

Le comité des ressources humaines a recouru aux services d'experts externes en 2022-2023 pour le recrutement de candidats pour pourvoir deux postes de vice-présidents, pour des déboursés totaux de 95 838,85 \$. Les honoraires de la firme GXB Leadership inc., qui a été retenue dans le cadre du processus de recrutement pour pourvoir le poste de vice-président aux ressources humaines, ont été de 51 573,48 \$. Les honoraires de la firme Mallette s.e.n.c.r.l., qui a été retenue dans le cadre du processus de recrutement pour combler le poste de vice-président aux infrastructures et aux finances, ont été de 44 265,37 \$.

## Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

### Mandat et composition

Le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonctions d'élaborer les règles de gouvernance et le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Sépaq ainsi que les codes d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs et aux employés de la Sépaq. Le comité détermine également les profils de compétence et d'expérience pour la nomination des administrateurs, à l'exception du président du conseil et du président-directeur général, et identifie les critères d'évaluation des administrateurs et du fonctionnement du conseil. Finalement, le comité doit élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les administrateurs et effectuer l'évaluation du fonctionnement du conseil.

En date du 31 mars 2023, le comité de gouvernance et d'éthique est composé de trois membres indépendants :

Présidente : Suzie O'Bomsawin

Membres : Vincent Bernier et Marie-Christine Lambert

Le président du conseil, le président-directeur général, la vice-présidente aux affaires corporatives et secrétaire générale et une avocate de la Vice-présidence aux affaires corporatives et secrétariat général peuvent également assister aux réunions.

### Activités

Le comité de gouvernance et d'éthique a tenu deux réunions au cours de l'exercice financier 2022-2023. Dans l'accomplissement de son mandat, en plus des éléments indiqués aux faits saillants, le comité de gouvernance et d'éthique :

- › a procédé à la révision du formulaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et en a recommandé l'approbation au conseil d'administration;
- › a procédé à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, a examiné les résultats de cette évaluation, puis en a présenté les faits saillants au conseil d'administration;
- › a proposé un guide afin de supporter le président du conseil d'administration et les présidents des comités dans leur processus d'évaluation de leurs collègues.

Le comité de gouvernance et d'éthique n'a pas recouru aux services d'experts externes en 2022-2023.



## Rapport du comité des ressources informationnelles

### Mandat et composition

Le comité des ressources informationnelles a pour principales fonctions de conseiller le conseil d'administration sur les orientations générales de la Sépaq en matière de ressources informationnelles et de le supporter dans l'exécution de toute fonction découlant de la LGRI et de ses règlements. À cet effet, il a pour fonctions d'apprécier l'avancement des grandes stratégies d'investissement en ressources informationnelles proposées par la direction. Il doit notamment examiner la stratégie et le plan de transformation numérique, la programmation annuelle des ressources informationnelles ainsi que le bilan de l'utilisation des sommes en ressources informationnelles, les demandes d'autorisation relatives aux projets qualifiés qui nécessitent l'approbation du conseil en vertu de la LGRI et en recommander l'approbation par le conseil d'administration. Il a également pour fonction d'apprécier les liens entre les projets et les opérations en ressources informationnelles, la planification stratégique, les projets d'investissement, les risques liés à l'utilisation des ressources informationnelles, la sécurité de l'information et la continuité des opérations (notamment les pannes et la cybersécurité) et examiner ou apprécier tout autre élément pour lequel l'intervention du conseil d'administration est requise en vertu de ladite LGRI.

En date du 31 mars 2023, le comité des ressources informationnelles est composé de trois membres indépendants et d'une observatrice :

Président : Nicolas Bisson

Membres : Marie-Christine Lambert et Simon Picard

Observatrice : Louise Lacoursière

Le président du conseil, le président-directeur général, la vice-présidente aux affaires corporatives et secrétaire générale, une avocate de la Vice-présidence aux affaires corporatives et secrétariat général et le vice-président aux ressources informationnelles peuvent assister aux réunions.

### Activités

Le comité des ressources informationnelles a tenu quatre réunions au cours de l'exercice financier 2022-2023. Dans l'accomplissement de son mandat, en plus des éléments indiqués aux faits saillants, le comité des ressources informationnelles :

- › a recommandé au conseil d'administration l'approbation du bilan de la programmation annuelle des ressources informationnelles 2021-2022;
- › a pris connaissance du bilan intérimaire de la programmation annuelle des ressources informationnelles 2022-2023;
- › a pris connaissance du bilan du plan directeur en ressources informationnelles 2017-2022;

- › a pris connaissance à chaque réunion, du tableau de bord de gestion des projets en ressources informationnelles;
- › a été informé :
  - de l'avancement des projets majeurs en ressources informationnelles en cours;
  - des actions mises en place par la Vice-présidence aux ressources informationnelles eu égard à la sécurité de l'information, notamment du plan d'action de mesures de sécurité, soit la reddition de comptes au Centre gouvernemental de cyberdéfense (CGCD) et du projet « Centre opérationnel de sécurité »;
  - du plan stratégique de la Vice-présidence aux ressources informationnelles;
  - de l'état de situation concernant le projet Rationalisation/automatisation, pour lequel le financement soumis à l'approbation du conseil d'administration n'a pas été obtenu en raison d'enjeux administratifs quant à la qualification du projet au sens de la LGRI;
  - des nouveautés en matière de gouvernance des ressources informationnelles, soit les changements apportés par la réforme des règles découlant de la LGRI.

Le comité des ressources informationnelles n'a pas recouru aux services d'experts externes en 2022-2023.

## Comité de développement durable

### Mandat et composition

Le comité de développement durable, a pour principales fonctions de conseiller le conseil d'administration sur les orientations générales de la Sépaq en matière de développement durable et de le supporter lorsque son intervention est requise en vertu de la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chapitre D-8.1.1). À cet effet, il s'assure que soit mis en place un plan d'action de développement durable conformément à l'article 15 de la *Loi sur le développement durable* et en assure le suivi. Il se tient aussi informé et apprécie l'encadrement normatif et les différentes mesures et initiatives mises en place en matière de développement durable au sein des activités de la Sépaq, notamment en lien avec son plan stratégique et ses autres politiques et directives. Finalement, il examine ou apprécie tout autre élément pour lequel l'intervention du conseil d'administration est demandée par la direction ou est requise par la *Loi sur le développement durable* ou toute autre loi ou toute autre orientation gouvernementale relative aux principes de développement durable.

En date du 31 mars 2023, le comité de développement durable est composé de quatre membres indépendants :

Présidente : Marie A. Dumontier

Membres : Geneviève Gaudreau-Rouleau,  
Marie-Christine Lambert et Suzie O'Bomsawin.

Le président du conseil, le président-directeur général, la vice-présidente aux affaires corporatives et secrétaire générale et une avocate de la Vice-présidence aux affaires corporatives et secrétariat général, le vice-président à l'exploitation et le responsable du développement durable peuvent également assister aux réunions.

## Activités

Le comité de développement durable a tenu deux réunions au cours de l'exercice financier 2022-2023. Dans l'accomplissement de son mandat, en plus des éléments indiqués aux faits saillants, le comité de développement durable :

- › a recommandé au conseil d'administration l'approbation de la mise à jour, pour l'exercice financier 2022-2023, du Plan d'action de développement durable 2016-2020;
- › a pris connaissance et a été consulté quant au document faisant état des initiatives de la Sépaq en matière de développement durable;

- › a pris connaissance de la Politique d'acquisitions responsables de la Sépaq dans le cadre de sa mise à jour;
- › a été informé :
  - des consultations effectuées auprès des employés en vue de la production du prochain plan d'action de développement durable;
  - du portrait des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Sépaq, tant pour les catégories 1 et 2 que pour certains éléments de la catégorie 3;
  - des actions en cours en matière de transition énergétique et d'électrification;
  - du portrait relatif à l'utilisation de rodenticides;
  - de plusieurs autres initiatives récentes en matière de développement durable.

Le comité de développement durable n'a pas recouru aux services d'experts externes en 2022-2023.



# Dirigeants



## L'équipe de direction

L'équipe de direction est composée du président-directeur général, de six vice-présidents et de trois directeurs généraux. Les vice-présidents sont nommés par le conseil d'administration sur la recommandation du président-directeur général. Les directeurs généraux sont, quant à eux, nommés par le président-directeur général.

## Présidence et direction générale

### Le président-directeur général: Jacques Caron

Le président-directeur général de la Sépaq est nommé par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration. Il assume la direction et la gestion de l'ensemble des activités de la Sépaq dans le cadre des lois, règlements et politiques qui la concernent. Il propose au conseil d'administration les orientations stratégiques ainsi que les plans d'immobilisation et d'exploitation. Il élabore les orientations et objectifs de la Sépaq et s'assure de l'atteinte des résultats, notamment ceux inscrits au plan stratégique pluriannuel et aux plans d'action annuels.

Il maintient un contrôle global sur les activités de la Sépaq et il est responsable de la reddition de comptes auprès du conseil d'administration et des autorités gouvernementales concernées. Il s'assure notamment du maintien d'un haut niveau de performance et de mobilisation du personnel du siège social et des établissements. Il est également le porte-parole principal de la Sépaq et veille à assurer le maintien de bonnes relations avec les partenaires gouvernementaux, régionaux et sectoriels ainsi qu'avec les communautés autochtones.

Monsieur Jacques Caron a été nommé membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Sépaq pour un mandat de cinq ans à compter du 21 mars 2019, et ce, par le décret numéro 207-2019 du 20 mars 2019.



## Vice-présidence aux infrastructures et aux finances

**Le vice-président aux infrastructures et aux finances : Etienne Sabourin**

La Vice-présidence aux infrastructures et aux finances soutient l'ensemble des établissements et le siège social en matière d'administration, de finances et de projets d'immobilisations. Cette vice-présidence regroupe la Direction de l'analyse et de la planification financière, la Direction de la comptabilité, la Direction des infrastructures ainsi que la Direction des systèmes et des processus administratifs.

La vice-présidence coordonne l'ensemble des activités en matière d'administration, de financement, de gestion de la trésorerie, de planification et de suivi budgétaire, de comptabilité et d'investissement. Elle fournit un soutien stratégique et administratif à la haute direction et à l'ensemble de l'organisation. Les études économiques, de même que le processus d'acceptabilité des projets d'investissement, sont sous sa gouverne. Celle-ci doit s'assurer également que la comptabilisation et les opérations financières s'effectuent conformément aux normes comptables en vigueur ainsi qu'aux politiques et procédures administratives mises en place. Elle est responsable du développement et de l'évolution des outils de gestion financière des systèmes et des processus administratifs pour l'ensemble de la Sépaq et assure la reddition de comptes financière auprès du gouvernement et du conseil d'administration.

Cette vice-présidence dirige également les activités relatives à l'élaboration, à la réalisation et au suivi du plan d'investissement de la Sépaq, en conformité avec les lois et règlements en vigueur, dans une optique de développement durable. Elle est notamment responsable des projets d'immobilisation de la Sépaq, de la planification jusqu'à la livraison, et ce, dans le respect des besoins, du budget et de l'échéancier. Elle participe également au développement des nouveaux produits en termes d'infrastructures, d'hébergement et d'activités. Finalement, elle est responsable du déploiement des outils corporatifs relatifs à la gestion du patrimoine bâti afin d'optimiser la maintenance des infrastructures.

Le vice-président s'assure de maintenir des liens harmonieux avec les instances gouvernementales pour les domaines qui sont sous sa responsabilité afin d'épauler le président-directeur général.



## Vice-présidence aux affaires corporatives et secrétariat général

**La vice-présidente aux affaires corporatives et secrétaire générale : Nelly Rodrigue**

La Vice-présidence aux affaires corporatives et secrétariat général soutient le conseil d'administration et la haute direction dans l'élaboration et l'implantation des règles de gouvernance. Elle fournit le support stratégique, juridique et corporatif à l'ensemble de l'organisation. Cette vice-présidence comprend, en plus des affaires corporatives et du secrétariat général, la Direction des affaires juridiques et de la gestion contractuelle.

Cette vice-présidence est responsable de la préparation des documents législatifs et administratifs, de plusieurs processus de reddition de comptes, notamment le rapport annuel et l'étude des crédits, ainsi que de la rédaction et du suivi de plans d'action à portée horizontale, dont le plan stratégique. Elle assure également le suivi de la gestion des risques à l'échelle organisationnelle.

Elle agit comme conseillère en déontologie en vertu du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Sépaq et en matière d'actes répréhensibles. Elle est responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Charte de la langue française* au sein de la Sépaq. De plus, en matière de gestion documentaire, elle est responsable de l'application de la *Loi sur les archives*, notamment en élaborant et en mettant en œuvre le plan de classification et le calendrier de conservation de la Sépaq.

Quant au volet des affaires juridiques, les principaux mandats qui y sont rattachés consistent à donner les avis légaux requis, à préparer et réviser les appels d'offres et des contrats en plus des autres documents légaux, tant pour les établissements que pour les unités du siège social, en plus de collaborer avec ceux-ci sur divers projets de développement et de partenariats. Elle est responsable de la supervision de l'ensemble du processus de gestion contractuelle de l'organisation, notamment de l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics*. Elle assure l'analyse et le traitement des litiges mettant en cause la Sépaq.

En outre, elle coordonne les dossiers de transactions immobilières et veille à la conformité, au respect et au suivi des titres de propriété de la Sépaq.

Finalement, la vice-présidente s'assure de maintenir des liens harmonieux avec les instances politiques afin d'épauler le président-directeur général et fait aussi le lien avec les instances gouvernementales pour les domaines qui sont sous sa responsabilité.



## Vice-présidence à la commercialisation

### La vice-présidente à la commercialisation : Annie Roberge

La Vice-présidence à la commercialisation participe activement à la croissance financière de l'organisation, contribue aux efforts collectifs afin d'atteindre une expérience client optimale et œuvre à démontrer le leadership de la Sépaq, tout en créant et en promouvant une marque Sépaq forte et distinctive. Cette vice-présidence regroupe la Direction du marketing, de l'intelligence d'affaires et de l'innovation ainsi que la Direction de l'expérience client. Elle comprend également l'équipe des relations avec les médias et l'équipe du commerce numérique.

Cette vice-présidence chapeaute l'ensemble des activités de marketing, de ventes, d'intelligence d'affaires et de communications externes. Les stratégies de développement de l'offre et des produits, de tarification, de mise en marché et de ventes sont basées sur la connaissance et l'intelligence d'affaires. De façon à améliorer la prise de décision de l'ensemble des gestionnaires de la Sépaq, elle est responsable des activités de veille stratégique, de l'analyse des tendances, de l'évaluation de la qualité du service à la clientèle et de la performance des actions de commercialisation. Elle supervise les études et les recherches auprès de la clientèle et de la population. À ceci s'ajoutent les activités de développement et déploiement des boutiques.

La vice-présidence orchestre ainsi l'ensemble des stratégies d'acquisition et de rétention de la clientèle par le déploiement de plans d'action 360°, de partenariats stratégiques porteurs ainsi que par la gestion de la relation client par le biais de son Centre de relations clients. Elle démarche de nouvelles clientèles hors Québec. Elle assure également la coordination et la gestion de la satisfaction et des commentaires des clients.

Porteuse de la stratégie de commerce numérique, elle assure la gestion et l'optimisation du site Web et de l'expérience numérique des clients sur les différents points de contact numériques afin d'accroître la qualité de l'expérience des usagers et le taux de conversion. Elle est responsable du déploiement de l'identité de marque Sépaq en assurant une image corporative cohérente, efficace, rassembleuse et mobilisatrice. Elle gère la création et la production des outils promotionnels de la Sépaq. À travers sa stratégie de contenu, elle outille la clientèle pour qu'elle développe ses compétences et intérêts en plein air et profite d'une meilleure expérience client. Elle établit également une stratégie de relations de presse afin de contribuer au rayonnement et au développement de la notoriété de la Sépaq. Finalement, elle assure le lien avec les principaux partenaires touristiques, dont le ministère du Tourisme.



## Vice-présidence aux ressources humaines

### La vice-présidente aux ressources humaines (par intérim) : Nelly Rodrigue

La Vice-présidence aux ressources humaines soutient l'ensemble des établissements et le siège social en matière de gestion des ressources humaines. Elle est composée de la Direction de la rémunération globale et des systèmes d'information en ressources humaines ainsi que de la Direction des partenariats et des opérations en ressources humaines.

Cette vice-présidence assure la bonne gestion de la Sépaq en matière de relations de travail, de dotation et d'acquisition de talents, du développement et de la formation des gestionnaires et employés, ainsi qu'en santé et sécurité au travail. Elle supervise aussi le développement organisationnel et les communications internes.

De plus, elle voit au développement de nouveaux programmes, processus et outils à valeur ajoutée afin d'arrimer et de mobiliser les équipes de travail.

Elle est également responsable de la gestion des régimes d'assurance collective et d'avantages sociaux, des régimes de retraite ainsi que de la gestion du programme d'aide aux employés et à leur famille.

Finalement, elle négocie et applique les conventions collectives qui régissent les conditions d'emploi des employés syndiqués et, lorsque requis, siège sur divers comités.



## Vice-présidence aux ressources informationnelles

**Le vice-président aux ressources informationnelles :  
Alvaro Pinheiro de Moura**

La Vice-présidence aux ressources informationnelles voit principalement à la mise en place de solutions technologiques et informationnelles permettant de soutenir le développement des affaires et de maintenir des niveaux de services technologiques optimaux dans l'entreprise. Elle regroupe la Direction de la cybersécurité et de l'intégration technologique, la Direction de l'architecture d'entreprise et de l'intégration d'affaires ainsi que la Direction de la conception des services et des produits.

Cette vice-présidence chapeaute l'ensemble des projets en matière de ressources informationnelles au sein de l'organisation, de concert avec les propriétaires des projets. Elle offre aussi un rôle-conseil auprès de l'équipe de direction dans ses choix d'investissement en matière de ressources informationnelles par un processus de gestion du portefeuille de projets et par la valorisation des projets d'affaires. De même, elle possède une équipe dédiée veillant à la gestion du changement, laquelle est d'une importance capitale en période de transformation numérique.

Elle assure la liaison entre la Sépaq et les autorités gouvernementales en matière de ressources informationnelles, soit le Dirigeant de l'information du ministère de l'Éducation et le Dirigeant principal de l'information du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, que ce soit pour la reddition de comptes ou la gestion des projets.

Elle assure également la gestion de la sécurité des actifs technologiques de la Sépaq dans un souci d'excellence opérationnelle conforme aux pratiques reconnues. Elle a mis en place un centre de services technologiques qui assure le support, les services-conseils, le traitement des demandes de services et les déploiements technologiques à l'ensemble des établissements ainsi qu'au siège social. Finalement, elle est responsable de l'ensemble des systèmes et des infrastructures informatiques.



## Vice-présidence à l'exploitation

**Le vice-président à l'exploitation :  
Dave Boulet**

La Vice-présidence à l'exploitation chapeaute les trois directions générales à l'exploitation de la Sépaq, soient celles des parcs nationaux et campings, du secteur faunique ainsi que des établissements touristiques. La Direction des services aux établissements, laquelle soutient de façon transversale l'ensemble des établissements dans leurs activités d'exploitation, est également sous sa responsabilité. Celle-ci est composée des services suivants : aménagement forestier, maintenance et infrastructures, analyse d'affaires en soutien aux projets en ressources informationnelles, service à la clientèle, géomatique et développement durable, le tout afin d'assumer le leadership en ces matières et de soutenir les établissements de façon optimale.

Cette vice-présidence est responsable de la performance globale et du développement stratégique des établissements et des territoires. Elle chapeaute la gestion et la livraison de l'offre et des services directs aux clients, tout en prenant en considération la spécificité des enjeux propres à chacun des secteurs.

Afin de guider les orientations organisationnelles en matière d'exploitation, de protection et de mise en valeur des différents territoires, cette vice-présidence supervise les initiatives et les actions réalisées sur le terrain et en assure la cohésion en collaboration avec les directeurs généraux et les directeurs d'établissements. Elle représente l'organisation et maintient des relations harmonieuses avec plusieurs autorités ministérielles. Elle initie et pilote plusieurs relations avec des partenaires à portée nationale. Finalement, cette direction assure la coordination des dossiers avec les Premières Nations.



## Direction générale des parcs nationaux et campings

### Le directeur général des parcs nationaux et campings : André Despatie

- › 23 parcs nationaux, parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et 3 campings

La Direction générale à l'exploitation des parcs nationaux et campings chapeaute les directions de 23 parcs nationaux, du parc marin Saguenay-Saint-Laurent et de trois campings (Camping des Voltigeurs, Centre touristique du Lac-Simon et Centre touristique du Lac-Kénogami). Elle comprend également une unité d'expertise pour la conservation et l'éducation, lesquels font partie intégrante de la mission des parcs nationaux.

En plus de soutenir l'ensemble des directions des parcs nationaux et des campings, la direction générale propose les grandes orientations de ces secteurs en matière de gestion de l'exploitation, de conservation, de développement des territoires et de concertation. De concert avec les directions des établissements, elle planifie et coordonne l'élaboration et la réalisation des programmes et des plans d'affaires de chacun des établissements. Elle s'assure aussi de la réalisation des objectifs fixés pour chacun d'eux sur la base de ses priorités. Elle veille au volet conservation des parcs nationaux, tout en intégrant des activités éducatives et de découverte à l'offre de chacun d'eux. Toujours en matière de conservation, elle assure la mise en œuvre des plans de conservation et la gestion du Programme de suivi des indicateurs environnementaux (PSIE) des parcs nationaux.

Cette direction générale veille également à entretenir des relations harmonieuses avec les intervenants représentatifs des milieux régionaux en périphérie des parcs nationaux afin d'assurer la mission de conservation et de mise en valeur des territoires et d'établir une synergie aux niveaux économique et touristique. Elle supporte à cet égard les directions des parcs nationaux dans l'animation des tables d'harmonisation. Elle établit et développe également des relations avec toute organisation régionale ou nationale susceptible de contribuer à l'atteinte de la mission des parcs et à leur rayonnement national et international.



## Direction générale du secteur faunique

### Le directeur général du secteur faunique : Jessy Dynes

- › 13 réserves fauniques et Sépaq Anticosti

La Direction générale du secteur faunique chapeaute les réserves fauniques ainsi que Sépaq Anticosti. Elle comprend un service-conseil en faune et en territoires. Sous cette direction générale se retrouvent les directions des réserves fauniques et de Sépaq Anticosti.

Cette direction générale s'assure de la bonne gestion matérielle, financière et des ressources humaines de chacune des réserves fauniques et de la pourvoirie Sépaq Anticosti. Le territoire de la Seigneurie de la Rivière-de-la-Madeleine est également sous la responsabilité de cette direction générale. De concert avec les directions des établissements, elle planifie et coordonne l'élaboration et la réalisation des programmes et plans d'affaires de chacun des établissements. Elle s'assure aussi de la réalisation des objectifs fixés pour chacun d'eux sur la base de ses priorités. Elle veille à mettre en valeur le potentiel faunique et récréotouristique de chacun de ses établissements. Elle travaille aussi à augmenter la protection du territoire et de la faune qui y habite et collabore avec divers intervenants afin de favoriser une meilleure gestion intégrée des ressources.

Afin de contribuer à la concertation régionale et de maintenir la relation de confiance avec le milieu, cette direction générale supervise, en collaboration avec ses établissements, la tenue des comités consultatifs régionaux en s'assurant de leur bon fonctionnement et en y associant les intervenants représentatifs du milieu.

Elle établit et développe également des relations avec toute organisation régionale ou nationale actives dans le domaine de la chasse et de la pêche.



## Direction générale des établissements touristiques

### Le directeur général des établissements touristiques : Christophe Zamuner

- › 5 établissements touristiques

La Direction générale des établissements touristiques chapeaute cinq établissements, dont trois œuvrent principalement dans le secteur de l'hôtellerie et deux sont des attraits touristiques majeurs de la région de la Capitale-Nationale (Aquarium du Québec et Parc de la Chute-Montmorency).

Cette direction générale s'assure de la bonne gestion matérielle, financière et des ressources humaines de chacun de ses établissements. De concert avec les directions des établissements, elle planifie et coordonne l'élaboration et la réalisation des programmes et des plans d'affaires de chacun des établissements touristiques de la Sépaq. Elle s'assure aussi de la réalisation des objectifs fixés pour chacun d'eux sur la base de ses priorités. Elle veille à mettre en valeur le potentiel touristique de chacun des établissements sous sa gouverne.

Afin de contribuer à la concertation régionale et de maintenir la relation de confiance avec le milieu, la direction générale supervise, en collaboration avec ses établissements, la tenue des comités de mise en valeur en s'assurant de leur bon fonctionnement et en y associant les intervenants représentatifs du milieu. Elle s'implique aussi de manière importante dans le milieu touristique.

# La rémunération des principaux dirigeants

## Paramètres encadrant la rémunération des dirigeants

Le gouvernement fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président-directeur général (article 3.4 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02).

Conformément à l'article 14 de la *Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec* (RLRQ, chapitre S-13.01), le secrétaire et les autres employés de la Sépaq sont nommés de la manière prévue et selon le plan d'effectifs établi par le règlement de la Sépaq. La Sépaq a déterminé, par son Règlement sur le plan des effectifs et la nomination du secrétaire et des autres employés de la Sépaq, les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des membres de son personnel conformément aux conditions définies par le gouvernement.

Les postes d'employé cadre ainsi que les échelles de traitement applicables sont approuvés par le conseil d'administration. Toutefois, la rémunération des vice-présidents est approuvée par le Conseil du trésor.

Le président-directeur général participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Les autres membres de la haute direction participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement du gouvernement du Québec (RRPE). La cotisation et la rente aux régimes de retraite sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ces derniers participent.

## Rémunération des dirigeants

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le tableau qui suit présente la rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Sépaq au cours de l'année 2022-2023 et qui sont en poste en date du 31 mars 2023.

Nom et fonction	Rémunération de base versée	Montant versé rétroactivement à titre de salaire	Prime	Contribution aux régimes de retraite assumée par la Sépaq	Autres avantages*	Rémunération totale
<b>Jacques Caron</b> Président-directeur général	231 290 \$	16 911 \$ <sup>(A)</sup>		28 867 \$	1 501 \$	278 570 \$
<b>Dave Boulet</b> Vice-président – Exploitation	178 547 \$	16 299 \$ <sup>(B)</sup>	17 855 \$ <sup>(1)</sup>	21 112 \$	1 501 \$	235 314 \$
<b>Nelly Rodrigue</b> Vice-présidente – Affaires corporatives et secrétaire générale	178 496 \$	14 817 \$ <sup>(B)</sup>	<sup>(2)</sup>	21 106 \$	2 555 \$	216 974 \$
<b>Alvaro Pinheiro de Moura</b> Vice-président – Ressources informationnelles	178 547 \$	14 814 \$ <sup>(B)</sup>		21 112 \$	1 501 \$	215 974 \$
<b>Annie Roberge</b> Vice-présidente – Commercialisation	178 547 \$	14 817 \$ <sup>(B)</sup>		21 112 \$	729 \$	215 205 \$

\* Peuvent notamment inclure : contribution de l'employeur à l'assurance collective et/ou cotisation à un ordre professionnel et/ou une allocation pour le télétravail ou pour un véhicule.

(A) Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, incluant également un montant forfaitaire pour les années financières 2019-2020 et 2020-2021, suivant les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du trésor.

(B) Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 à la suite de la révision de la structure salariale des vice-présidents.



Les dirigeants ci-dessous ne sont plus à l'emploi de la Sépaq en date du 31 mars 2023, mais leur salaire annualisé les place parmi les cinq dirigeants les mieux rémunérés. Les colonnes « Rémunération de base » et « Contribution aux régimes de

retraite assurée par la Sépaq » ont été annualisées en fonction de la rémunération de base prévue à l'échelle salariale; les autres données sont les montants réels versés durant la période où ils étaient à l'emploi de la Sépaq.

Nom et fonction	Rémunération de base (annualisée)	Montant versé rétroactivement à titre de salaire	Prime	Contribution aux régimes de retraite assumée par la Sépaq (annualisée)	Autres avantages*	Rémunération totale
<b>François Beaupré</b> Vice-président – Infrastructures et finances	179 425 \$	14 817 \$ <sup>(B)</sup>	10 672 \$ <sup>(3)</sup>	21 112 \$	1 148 \$	227 174 \$
<b>Martyne Charland</b> Vice-présidente – Ressources humaines	179 425 \$	14 817 \$ <sup>(B)</sup>		21 112 \$	142 \$	215 496 \$

\* Peuvent notamment inclure : contribution de l'employeur à l'assurance collective et/ou cotisation à un ordre professionnel et/ou une allocation pour le télétravail ou pour un véhicule.

(B) Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 à la suite de la révision de la structure salariale des vice-présidents.

Les hauts dirigeants de la Sépaq ne reçoivent aucune rémunération variable ni aucun boni à la signature. De même, aucun régime d'intéressement à long terme (RILT) n'est offert aux dirigeants de la Sépaq.

#### Prime de responsabilité

(1) **Dave Boulet** : À la suite d'une décision du Conseil du Trésor, le vice-président à l'exploitation bénéficie d'une prime de responsabilité de 10 % rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2021.

#### Primes de cumul de fonctions

(2) **François Beaupré** : Une prime d'affectation temporaire à titre de vice-président par intérim aux ressources humaines lui a été accordé à la suite de l'annonce du départ de Madame Martyne Charland, vice-présidente aux ressources humaines. Il a assumé cette fonction du 18 avril au 20 novembre 2022.

(3) **Nelly Rodrigue** : Une prime d'affectation temporaire à titre de vice-présidente par intérim aux ressources humaines lui a été accordée à la suite du départ de Madame Nathalie Rousseau, vice-présidente aux ressources humaines. Elle a assumé cette fonction à compter du 18 mars 2023. Le montant de la prime pour la période du 18 au 31 mars 2023 a été versée durant l'année financière 2023-2024.

## Départs au cours de l'année financière 2022-2023

**Martyne Charland** : Elle a quitté ses fonctions de vice-présidente aux ressources humaines en date du 6 mai 2022. Madame Charland a reçu une somme de 78 346 \$ au cours de l'année financière, incluant un montant de 57 910 \$ à titre de salaire, un montant de 14 817 \$ versé rétroactivement à titre de salaire pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, un montant de 5 477 \$ pour la part de l'employeur dans le régime de retraite ainsi qu'un montant de 142 \$ en autres avantages.

**Nathalie Rousseau** : Elle a occupé le poste de vice-présidente aux ressources-humaines du 21 novembre 2022 au 17 mars 2023. Madame Rousseau a reçu une somme de 66 075 \$ au cours de l'année financière, incluant un montant de 59 513 \$ à titre de salaire, un montant de 6 401 \$ pour la part de l'employeur dans le régime de retraite ainsi qu'un montant de 161 \$ en autres avantages.

**François Beaupré** : Il a quitté ses fonctions de vice-président aux infrastructures et aux finances en date du 20 février 2023. Monsieur Beaupré a reçu une somme de 209 235 \$ au cours de l'année financière, incluant un montant de 163 229 \$ à titre de salaire, un montant de 10 672 \$ à titre de prime de remplacement, un montant de 14 817 \$ versé rétroactivement à titre de salaire pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, un montant de 19 369 \$ pour la part de l'employeur dans le régime de retraite ainsi qu'un montant de 1 148 \$ en autres avantages.

## Rémunération et avantages versés aux membres du conseil d'administration

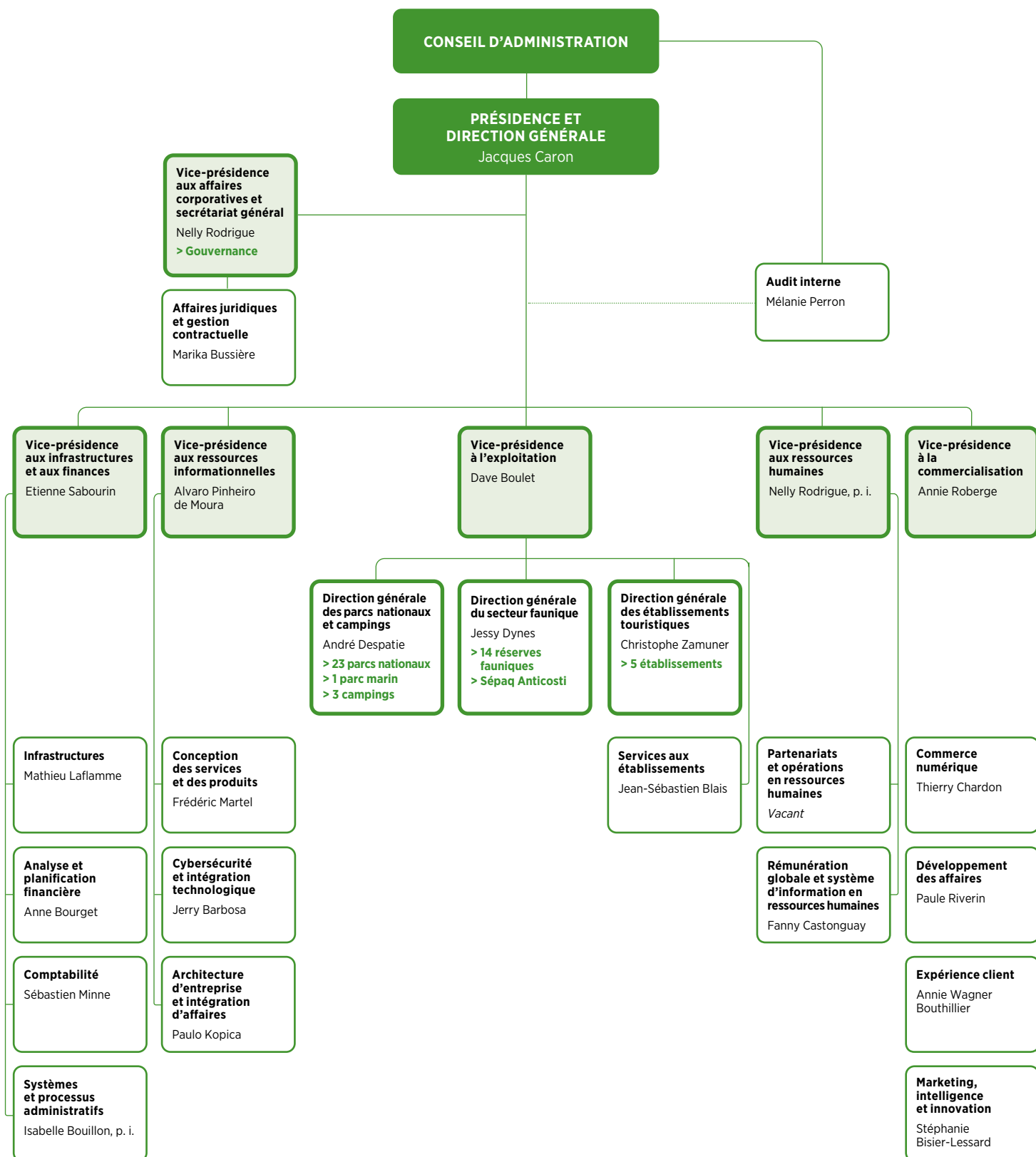
Les membres du conseil d'administration, à l'exception du président-directeur général, ne sont pas rémunérés.

Les dépenses afférentes à leurs fonctions sont remboursées conformément à la *Politique sur les dépenses de fonctionnement du conseil d'administration*.



# Structure organisationnelle

Portrait en date du 31 mars 2023



## Audit interne

Sous la responsabilité du comité d'audit et relevant administrativement du président-directeur général, l'auditeur interne réalise les divers processus et activités qui relèvent de la fonction d'audit interne et agit comme conseiller de confiance afin de soutenir la Sépaq dans l'atteinte de ses objectifs et dans l'amélioration continue de ses activités.

L'auditeur interne doit fournir à la Sépaq une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations. Cette assurance est obtenue par la vérification des divers processus et du contrôle interne. Cela inclut la saine gestion des risques, le bon fonctionnement des systèmes d'information, la protection des actifs, la réalisation adéquate des projets d'investissement et la conformité aux lois et règlements. La connaissance des activités lui confèrent un positionnement avantageux pour l'identification d'améliorations potentielles.

Il doit faire preuve de proactivité, en utilisant une approche basée sur les risques et en comprenant les enjeux stratégiques de la Sépaq.

Plus spécifiquement, l'auditeur interne propose à l'équipe de direction et au comité d'audit des plans annuels et pluriannuels d'audit basés sur les risques. Les audits donnent lieu à l'identification de pistes d'amélioration et à l'émission de recommandations s'y rapportant. Finalement, il travaille en étroite collaboration avec les unités administratives du siège social et les établissements pour les aider à comprendre l'origine de problématiques soulevées et à prendre des mesures correctives pour y remédier.

## Effectifs

Les chiffres ci-dessous illustrent les effectifs de la Sépaq en 2022-2023 :

Secteur	Temps plein	Saisonnier, occasionnel, contractuel	Étudiant	Total
Affaires corporatives et secrétariat général	14	1	0	15
Audit interne	1	0	0	1
Commercialisation, incluant le Centre de relations clients	61	43	10	114
Exploitation – Établissements touristiques	66	531	151	748
Exploitation – Parcs nationaux et camping	87	1182	352	1 621
Exploitation – Secteur faunique	50	679	4	733
Exploitation (Vice-présidence)	32	8	0	40
Infrastructures et finances	60	3	1	64
Présidence et direction générale	1	0	0	1
Ressources humaines	34	8	0	42
Ressources informationnelles	56	26	2	84
SOUS-TOTAL	462	2 481	520	
TOTAL				<b>3 463</b>

# **Revue financière et états financiers**

## Revue financière 2022-2023

Le présent rapport financier passe en revue l'exploitation de la Sépaq pour l'exercice financier clos le 31 mars 2023 ainsi que sa situation financière à cette date.

L'analyse de la direction doit être lue conjointement avec les états financiers et les notes afférentes présentés ci-après, ceux-ci ayant été préparés selon les normes internationales d'information financière (IFRS).

### Résultats en bref

La Sépaq réalise un résultat net d'un million de dollars pour son exercice clos le 31 mars 2023, un résultat significativement en baisse par rapport à ceux des exercices précédents. Bien que les revenus commerciaux et non commerciaux ont connu une nouvelle hausse, certaines dépenses ont également progressé à la suite de l'importante inflation survenue à la fin de la pandémie de COVID-19, notamment en raison de la hausse des taux d'intérêt, des coûts des produits pour revente ainsi que des primes et des ajustements salariaux requis, particulièrement dans le secteur récréotouristique, lesquels ont permis de faire face aux nombreux défis liés à la pénurie de main-d'œuvre par le comblement de plusieurs postes vacants importants.

Les résultats non distribués au 31 mars 2022 totalisent 31,8 millions de dollars de surplus cumulés, compte tenu du résultat net de l'exercice. Les résultats non distribués ont permis, au fil des années, d'effectuer des investissements en immobilisations qui ont été réalisés à même les profits générés par les activités commerciales, mais qui ne sont pas complètement amortis.

Le niveau d'investissement pour l'année 2022-2023 se situe à 68,0 millions de dollars. Le maintien d'actifs a été de 2,2 % de la valeur des actifs, ce qui est près de la cible organisationnelle de 2,5 % prévue au Plan stratégique 2022-2025.

### Produits

Les revenus totaux de la Sépaq connaissent une croissance exceptionnelle de 17,8 % comparativement à l'année précédente, pour atteindre 247,0 millions de dollars pour l'année 2022-2023.

L'année 2022-2023 est la première qui n'a pas nécessité de fermeture d'établissements depuis le début de la pandémie de COVID-19, ce qui a entre autres permis un accroissement important des revenus des établissements touristiques, qui ont particulièrement bénéficié du retour de la clientèle canadienne et internationale. Conséquemment, les revenus commerciaux de la Sépaq sont passés de 149,4 millions de dollars pour l'exercice précédent à 168,9 millions de dollars, soit une hausse de 13,0 %.

Par ailleurs, les revenus de subventions ont doublé par rapport à l'exercice précédent, passant de 13,2 millions de dollars à 27,3 millions de dollars. Cette augmentation est notamment due à la hausse des revenus de subventions d'intérêts générée par les différentes hausses des taux d'intérêt des emprunts qui ont eu lieu au cours de l'exercice financier.

Quant aux honoraires de gestion, ceux-ci se situent au même niveau que l'exercice précédent, soit à 23,4 millions de dollars.

### Charges

Les dépenses totales sont de 246,1 millions de dollars, comparativement à 202,0 millions de dollars en 2021-2022, ce qui représente une augmentation de 21,8 %.

La hausse des salaires et des avantages sociaux (20,7 %) suit la tendance des heures travaillées, dont l'augmentation répondait au besoin en personnel supplémentaire pour assurer les services à la clientèle. La Sépaq a également bonifié la rémunération de certains de ses employés en versant des primes temporaires pour faire face aux nombreux défis liés à la pénurie de main-d'œuvre, particulièrement dans le secteur récréotouristique.

Les frais généraux et administratifs augmentent de 7,8 millions de dollars et les charges d'intérêts progressent de 6,8 millions de dollars, suivant ainsi l'augmentation des revenus de subvention d'intérêts et s'expliquant également par les nombreuses hausses des taux d'intérêt des emprunts qui ont eu lieu au cours de l'exercice.

Les dépenses de produits pour revente, supérieures à l'exercice précédent de 5,9 millions de dollars (+ 47,2 %), sont en phase avec l'augmentation des ventes de produits connexes.

### Résultat net

Le résultat net de la Sépaq s'élève donc à un million de dollars pour son exercice clos le 31 mars 2023. Exprimé en fonction des revenus totaux, le revenu net de la Sépaq représente 0,4 % et il est inférieur à celui de l'exercice clos le 31 mars 2022 (3,7 %).

### Investissements

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ont atteint 68,0 millions de dollars au cours de l'exercice 2022-2023, répartis de la façon suivante : 51,0 millions de dollars pour des bâtiments et des infrastructures, 8,4 millions de dollars pour du mobilier, des équipements et des améliorations locatives, 7,6 millions de dollars pour le remplacement de matériel roulant et un million de dollars d'immobilisations incorporelles.

Le niveau des investissements constitue une baisse de 29,8 % comparativement à l'exercice précédent, qui avait constitué une année record avec l'acquisition d'une partie des actifs de la pourvoirie Safari Anticosti et le transfert des actifs de

la Seigneurerie de la Rivière-de-la-Madeleine. En 2022-2023, les travaux pour l'Expérience chute au Parc de la Chute-Montmorency figurent parmi les projets majeurs. Outre ces projets, la consolidation de l'offre d'hébergement a été réalisée par le remplacement de chalets et l'ajout de nouveaux emplacements de campings dans plusieurs établissements. Finalement, des travaux de modernisation des infrastructures ont été réalisés dans tous les établissements.

## Maintien d'actifs

Le pourcentage d'investissement en maintien d'actifs est de 2,2% en 2022-2023, se situant près de la cible organisationnelle de 2,5% prévue au Plan stratégique 2022-2025.

Les sommes investies en maintien d'actifs en 2022-2023 totalisent 52,2 millions de dollars, comparativement à 53,0 millions de dollars pour l'exercice précédent.

La contribution du gouvernement du Québec au maintien du patrimoine permet d'assurer la pérennité et l'attractivité des actifs de la Sépaq, et ce, pour les générations futures. Cette contribution, qui représente la majorité des investissements en maintien d'actifs, s'est élevée à 32,2 millions de dollars. L'autre portion des investissements provient des disponibilités (ou liquidités ou surplus) générés par les activités commerciales de la Sépaq (20,0 millions de dollars).

## Flux de trésorerie

Au 31 mars 2023, la trésorerie a été maintenue sensiblement au même niveau que l'exercice précédent, passant de 1,8 million de dollars à 2,2 millions de dollars.

Les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie pour un montant de 23,6 millions de dollars, une diminution de 3,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent (27,2 millions de dollars).

Les activités d'investissement ont totalisé 63,3 millions de dollars en 2022-2023, par rapport à 85,3 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. Cette variation s'explique par des investissements réalisés grâce aux divers programmes d'investissement subventionnés et aux liquidités autogénérées.

Quant aux activités de financement, elles ont généré 40,1 millions de dollars, comparativement à 58,4 millions de dollars l'an dernier, une baisse de 18,3 millions de dollars directement en lien avec les activités d'investissement qui ont été moins élevées qu'en 2021-2022.

Le tableau des flux de trésorerie de la Sépaq présente des liquidités de 2,2 millions de dollars en date du 31 mars 2023.

## Situation financière

Au 31 mars 2023, la Sépaq présente un actif total de 889,1 millions de dollars, comparativement à 839,5 millions de dollars pour l'exercice précédent, une augmentation de 49,6 millions de dollars.

Cette hausse s'explique par une augmentation des sommes à recevoir du gouvernement du Québec et des immobilisations corporelles liées aux investissements de l'année.

La Sépaq présente également un passif total de 764,2 millions de dollars, comparativement à 715,6 millions de dollars pour l'exercice précédent, une augmentation de 48,6 millions de dollars, en lien avec la hausse de l'actif total.

Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de 23,7 millions de dollars des subventions reportées et de 23,1 millions de dollars des emprunts, en lien avec les divers programmes d'investissement subventionnés.

## Financement des activités

La Sépaq gère ses activités selon un cadre de financement autorisé par le conseil d'administration et selon les limites fixées par le gouvernement. Le solde des emprunts au 31 mars 2023 est de 263,0 millions de dollars (note 16), soit 23,1 millions de dollars plus élevés que celui de l'exercice précédent, qui était de 239,9 millions de dollars. Cette augmentation a financé les projets d'immobilisations subventionnés par le gouvernement.

La charge d'intérêts, de 8,5 millions de dollars, est supérieure de 6,7 millions de dollars à l'exercice précédent, les taux d'intérêt étant significativement plus élevés en 2022-2023.

## Normes internationales d'information financière (IFRS)

La Sépaq a adopté en 2012-2013 les normes IFRS pour la préparation de ses états financiers. Aux fins de comparaison et d'évaluation de sa performance financière, la Sépaq produit, pour sa gouverne, des états financiers qui sont conformes aux IFRS. Par ailleurs, la Sépaq produit, aux fins d'élaboration des comptes publics, des états financiers selon les normes comptables du secteur public.

## Perspectives

Faisant suite à une nouvelle année record des revenus en 2022-2023, la Sépaq s'attend à un achalandage très important dans ses établissements en 2023-2024, 91% de la clientèle s'étant déclarée satisfaite ou très satisfaite de son expérience à la Sépaq en 2022-2023.

L'exercice 2023-2024 s'inscrit dans la poursuite de l'intensification du plan d'investissement ambitieux de la Sépaq. La société prévoit investir, entre autres, 100,4 millions de dollars dans la pérennité du patrimoine naturel et de son patrimoine bâti ainsi que 39,6 millions de dollars en développement et en consolidation de son offre touristique. Ce plan pourrait inclure des investissements allant jusqu'à 5 millions de dollars afin de donner suite à la mesure du budget provincial 2023-2024, qui prévoit des investissements à la Sépaq de 50,3 millions de dollars sur 5 ans. La Sépaq amorcera ces projets en 2023-2024, dès l'obtention des autorisations nécessaires.

## Rapport de la direction

Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants basés sur l'information actuellement disponible. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôle interne conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur indépendant, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport d'audit expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Original signé

Jacques Caron  
Président-directeur général

Original signé

Etienne Sabourin,  
CPA, MBA, ASC  
Vice-président aux  
infrastructures et aux finances

Québec, le 9 juin 2023



## Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre des Finances

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### *Opinion*

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

#### *Fondement de l'opinion*

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- › j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- › j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- › j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- › je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer

l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- › j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

#### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Original signé

Daniel Martel, CPA auditeur  
Directeur principal d'audit

Québec, le 9 juin 2023

# États financiers

## État du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
<b>Produits</b>		
Pêche et villégiature	64 692	63 316
Chasse	21 261	19 036
Restauration, boutiques et dépanneurs	23 316	16 120
Autres activités de plein air	52 428	45 984
Concessions et produits divers	7 197	4 979
Intérêts	517	232
Subventions	27 325	13 266
Virement de subventions reportées (note 7)	26 842	23 378
Honoraires de gestion	23 445	23 479
	<b>247 023</b>	<b>209 790</b>
<b>Charges</b>		
Salaires et avantages sociaux	110 364	91 399
Entretien et énergie	34 778	33 903
Frais généraux et administratifs (note 8)	22 757	14 930
Coût des produits de revente	18 272	12 412
Frais de vente et marketing (note 9)	7 662	7 343
Amortissement	40 883	36 730
Perte nette sur disposition d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 822	3 507
Charge d'intérêts	8 523	1 770
	<b>246 061</b>	<b>201 994</b>
<b>Résultat net et résultat global</b>	<b>962</b>	<b>7 796</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## État des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	Capital-actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> avril 2021</b>	86 455	—	23 019	109 474
Résultat net et résultat global	—	—	7 796	7 796
Excédent de la juste valeur des immobilisations corporelles acquises sur la somme convenue	—	6 704	—	6 704
<b>Solde au 31 mars 2022</b>	86 455	6 704	30 815	123 974
Résultat net et résultat global	—	—	962	962
<b>Solde au 31 mars 2023</b>	<b>86 455</b>	<b>6 704</b>	<b>31 777</b>	<b>124 936</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## État de la situation financière

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
<b>Actifs</b>		
<b>Actif courant</b>		
Trésorerie	2 153	1 775
Créances	7 249	6 897
Stocks	3 727	2 935
Charges payées d'avance	2 470	2 523
Avance à une société liée (note 11)	—	4 848
À recevoir du gouvernement du Québec à court terme (note 6)	334 205	32 278
	<b>349 804</b>	<b>51 256</b>
<b>Actif non courant</b>		
À recevoir du gouvernement du Québec à long terme (note 6)	12 718	285 900
Immobilisations corporelles (note 12)	514 243	488 211
Immobilisations incorporelles (note 13)	4 936	6 005
Actifs au titre des droits d'utilisation à l'égard de contrats de location (note 14)	7 448	8 170
	<b>889 149</b>	<b>839 542</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>		
<b>Passif courant</b>		
Charges à payer et frais courus (note 15)	34 749	28 981
Subventions perçues d'avance	321	491
Dépôts de clients et produits reportés	38 714	42 667
Portion courante des emprunts (note 16)	248 356	229 680
Portion courante des obligations locatives (note 14)	1 093	1 132
Portion courante des subventions reportées (note 7)	25 650	23 556
Portion courante de la provision pour congés de maladie et vacances (note 17)	7 333	6 618
	<b>356 216</b>	<b>333 125</b>
<b>Passif non courant</b>		
Provision pour congés de maladie et vacances (note 17)	1 176	1 163
Emprunts (note 16)	14 672	10 239
Obligations locatives (note 14)	6 864	7 294
Subventions reportées (note 7)	384 908	363 291
Produits reportés	377	456
<b>Total du passif</b>	<b>764 213</b>	<b>715 568</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital-actions (note 18)	86 455	86 455
Surplus d'apport	6 704	6 704
Résultats non distribués	31 777	30 815
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>124 936</b>	<b>123 974</b>
	<b>889 149</b>	<b>839 542</b>

Engagements (note 19)

Éventualités (note 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Pour le conseil d'administration :**

Original signé

M. Vincent Bernier  
Président du conseil d'administration

Original signé

M. Jacques Caron  
Président-directeur général

## Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
<b>Activités d'exploitation</b>		
Résultat net et résultat global	962	7 796
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	40 883	36 730
Perte nette sur disposition d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 822	3 507
Virement de subventions reportées	(26 842)	(23 378)
Variation de la provision pour congés de maladie et vacances	728	483
Ajustements pour produits et charges d'intérêts	8 006	1 538
	26 559	26 676
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonds de roulement (note 10)	(2 990)	508
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>23 569</b>	<b>27 184</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Avance à une société liée	4 848	4 763
Intérêts reçus	517	232
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(67 914)	(89 149)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	264	137
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(989)	(1 307)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(63 274)</b>	<b>(85 324)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Variation nette des acceptations bancaires	32 500	40 500
Remboursements des emprunts sur billet	(19 180)	(8 737)
Paiements aux titres des obligations locatives – capital	(1 177)	(1 177)
Paiements aux titres des obligations locatives – intérêts	(267)	(295)
Nouveaux emprunts sur billet	9 789	3 970
Subventions liées aux immobilisations encaissées	26 703	25 610
Intérêts payés	(8 285)	(1 473)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>40 083</b>	<b>58 398</b>
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>378</b>	<b>258</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>1 775</b>	<b>1 517</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>2 153</b>	<b>1 775</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

<b>Activités n'entraînant pas de mouvement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles sans contrepartie monétaire	—	6 704

## Notes complémentaires

**Au 31 mars 2023** (en milliers de dollars canadiens)

### 1 – Statuts constitutifs et nature des activités

La Sépaq a été créée par la *Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec* (RLRQ, chapitre S-13.01). Son siège social est situé au 2640, boulevard Laurier, bureau 1300, à Québec, dans la province de Québec, au Canada. Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

En raison de sa loi constitutive, toutes les actions de la Sépaq sont attribuées au ministre des Finances; la Sépaq n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

### 2 – Déclaration de conformité et base d'établissement des états financiers

Les états financiers sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et publiées dans la Partie I du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers et a autorisé leur publication le 9 juin 2023.

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de la provision pour congés de maladie et vacances et des obligations locatives qui correspondent à la valeur actualisée des obligations.

Les états financiers de la Sépaq sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle.

### 3 – Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables significatives ayant servi à la préparation des états financiers sont présentées ci-après :

#### a) Comptabilisation des produits

Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sont comptabilisés lorsque le contrôle d'un bien ou d'une prestation de service est transféré au client, et ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les produits tirés de la prestation de services reliée à la pêche et villégiature, à la chasse et aux autres activités de plein air sont comptabilisés à mesure que les services sont rendus.

Les produits tirés de la vente de la restauration, boutiques et dépanneurs et des concessions et produits divers sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens vendus est transféré aux clients.

Les subventions proviennent du gouvernement du Québec et sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel elles sont exigibles et autorisées par le gouvernement du Québec, et lorsque les charges connexes sont engagées.

Les honoraires de gestion proviennent du gouvernement du Québec et d'une société liée pour assumer la gestion de l'offre des activités et des services dans les parcs nationaux et à l'Aquarium du Québec et sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis selon la substance de l'accord concerné.

#### b) Trésorerie

La trésorerie est constituée des fonds de caisse et des montants déposés auprès de banques.

#### c) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût des stocks vendus est présenté sous la rubrique « Coût des produits de revente » à l'état du résultat global.

#### d) Immobilisations corporelles, incorporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts ultérieurs sont incorporés à la valeur comptable de l'actif lorsqu'ils peuvent être évalués de façon fiable et dans la mesure où il est probable que les avantages économiques futurs devant être obtenus iront à la Sépaq.

La Sépaq ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses composantes significatives et amortit séparément chacune de ces parties.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Terrains et territoires à vocation récréative ou touristique	non amortis
Bâtiments et infrastructures	entre 4 % et 14 %
Matériel roulant	entre 14 % et 33 %
Mobilier, équipements et améliorations locatives	entre 4 % et 33 %

Le coût des bâtiments et infrastructures est composé des coûts directs de construction tels que le coût des matériaux et des honoraires ainsi que tout autre coût indirect spécifiquement imputable aux projets.

Les immobilisations incorporelles, composées de licences et logiciels, d'applications et du site Web, ont une durée d'utilité déterminée et sont amorties selon la méthode linéaire à des taux de 10 % à 20 %.

Les valeurs résiduelles, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revues chaque exercice et ajustées au besoin.

Un élément des immobilisations corporelles ou incorporelles est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles ou incorporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la disposition et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net sous la rubrique : perte nette sur disposition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

#### e) Contrats de location

##### *Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard de contrats de location*

Les actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard de contrats de location sont évalués au coût. Le coût est fondé sur le montant initial de l'obligation locative ajusté, le cas échéant, en fonction des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date et auquel s'ajoutent les coûts directs initiaux engagés et une estimation des coûts pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent ou pour la restauration du lieu sur lequel repose le bien, déduction faites des avantages incitatifs reçus.

Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation est périodiquement diminué de la charge d'amortissement et des pertes de valeurs, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité ou jusqu'à l'échéance du contrat de location (selon la plus courte des deux périodes), étant donné que ce mode reflète le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs. La durée du contrat de location comprend les options de renouvellement que la Sépaq a la certitude raisonnable d'exercer. Les durées des contrats de location s'échelonnent de 1 à 13 ans pour les bâtiments, de 1 à 3 ans pour le matériel roulant et de 1 à 6 ans pour la machinerie et équipement.

##### *Contrats de location à court terme ou de faible valeur*

La Sépaq a choisi d'appliquer les mesures de simplification pour les contrats de location dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois à compter de la date effective et qui ne comportent pas d'option d'achat comme des contrats de location à court terme. La Sépaq applique également les mesures de simplification pour les contrats de location qui sont considérés comme de faible valeur. Les paiements de location sur les contrats de location à court terme et les contrats de location de faible valeur sont comptabilisés comme une dépense sur une base linéaire au cours de la durée du bail.

La Sépaq détermine la durée du contrat de location comme étant le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les périodes visées par toute option de prolongation du contrat de location que la Sépaq a la certitude raisonnable d'exercer ou les périodes visées par toute option de résiliation du contrat de location que la Sépaq a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Après la date de début, la Sépaq réapprécie la durée du contrat de location s'il se produit un événement ou changement de circonstance important qui dépend de sa volonté et qui a une incidence sur sa capacité d'exercer ou non l'option de renouvellement (p. ex., un changement de la stratégie d'affaires).

##### *Obligations locatives*

À la date de début du contrat de location, la Sépaq comptabilise les obligations locatives évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers à effectuer sur la durée du contrat de location. Les paiements de loyers comprennent principalement les paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, et le prix d'exercice de l'option d'achat que la Sépaq a la certitude raisonnable d'exercer.



Pour calculer la valeur actualisée des paiements de loyers, la Sépaq utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location ou à la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Après la date de début, le montant des obligations locatives est majoré pour refléter l'accumulation des intérêts et réduit en fonction des paiements de loyers versés. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée s'il y a une modification, un changement dans la durée du contrat de location, un changement aux paiements de loyers qui sont en substance des paiements fixes ou un changement dans l'appréciation visant à déterminer si le bien sous-jacent sera acheté.

#### **f) Dépréciation des actifs non financiers**

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes appelées unités génératrices de trésorerie. Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT).

À la fin de chaque exercice, la Sépaq détermine s'il existe un indice qu'un actif non financier ait subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, la Sépaq détermine la valeur recouvrable de cet actif qui correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la disposition et la valeur d'utilité (soit la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT concerné). Cependant, qu'il y ait eu indice de dépréciation ou non, la Sépaq effectue un test de dépréciation des immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées en fin d'exercice. Une perte de valeur correspond au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable est comptabilisée. Aux fins de la détermination de leur valeur recouvrable, les actifs doivent être pris individuellement. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel les entrées de trésorerie sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Tous les actifs non financiers sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement peut ne plus exister. Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT excède sa valeur comptable, jusqu'à concurrence du coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

#### **g) Subventions reportées**

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont comptabilisées à l'encontre des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent et imputées au résultat net sur la base de l'amortissement de ces mêmes immobilisations.

#### **h) Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Sépaq participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires, soit au Régime de retraite du personnel du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes à prestations définies comportent des garanties à la retraite ou au décès.

La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations de la Sépaq se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

#### **i) Provision pour congés de maladie**

La provision pour congés de maladie est constituée des jours accumulés au cours de l'exercice et qui seront payables à 50 % s'ils ne sont pas utilisés au cours du prochain exercice. La portion courante représente la portion de la provision dont la direction de la Sépaq s'attend à ce qu'elle soit réglée moins d'un an après la clôture de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Cette portion n'est donc pas indexée ni actualisée.

La portion de la provision pour congés de maladie, dont la direction de la Sépaq s'attend à ce qu'elle soit réglée plus d'un an après la clôture de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants, représente un avantage du personnel à long terme.

Une provision pour congés de maladie est également constituée pour des vacances pour lesquelles il n'y a plus d'accumulation de journées et qui seront, dans la plupart des cas, écoulées en totalité au moment de la retraite de l'employé. Cette provision représente un avantage du personnel à long terme.

Les provisions découlant d'avantages du personnel à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées. Des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque exercice. Le coût des prestations futures est imputé au résultat net au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés. Les intérêts nets sont également imputés au résultat net de l'exercice. Puisque le régime des congés de maladie cumulés est considéré comme un autre avantage à long terme, les écarts de réévaluation sont comptabilisés au résultat net immédiatement dans l'exercice courant.

#### **j) Provision pour vacances**

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés de la Sépaq sont comptabilisées à titre de passif. La charge est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. Les vacances seront prises majoritairement dans l'exercice suivant celui au cours duquel elles font l'objet de la provision et ne sont donc pas indexées ni actualisées, à l'exception s'il y a lieu, de la partie non courante qui est indexée et actualisée.

#### **k) Instruments financiers**

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Sépaq devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Un actif financier est classé comme étant ultérieurement évalué au coût amorti; à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global « JVAERG »; ou à la juste valeur par le biais du résultat net « JVBRN ». Le classement dépend de deux critères: du modèle économique que suit la Sépaq pour la gestion des actifs financiers; et si les flux de trésorerie contractuels liés à l'instrument financier représentent uniquement des remboursements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (le critère « URPMI »). Les actifs financiers de la Sépaq détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels qui respectent le critère URPMI, sont classés et ultérieurement évalués au coût amorti. Ils comprennent la trésorerie, les créances, l'avance à une société liée et le à recevoir du gouvernement du Québec.

Un passif financier est classé comme étant ultérieurement évalué au coût amorti ou à la « JVBRN ». Les passifs financiers de la Sépaq classés comme étant ultérieurement évalués au coût amorti comprennent les charges à payer et frais courus (à l'exception des sommes à remettre à l'État) et les emprunts. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur, nette des frais de transaction directement imputables, et par la suite, au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti font l'objet d'un suivi afin d'établir s'il existe des pertes de crédit attendues « PCA » à la fin de chaque exercice.

Pour les créances, la Sépaq applique l'approche simplifiée, selon laquelle une provision pour PCA est calculée pour la durée de vie de l'instrument financier.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, autres que les créances, le montant de la PCA est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

## **4 – Modifications de normes, amendements et interprétations**

### **Nouvelles normes appliquées au cours de l'exercice**

#### *Modifications à l'IAS 16: Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue*

En mai 2020, l'IASB a publié Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue, qui interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle le produit de la vente d'éléments qui ont été produits pendant que l'immobilisation est amenée à l'endroit et dans l'état nécessaires pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction. L'entité doit plutôt comptabiliser le produit de la vente de ces éléments, et tous les coûts pour produire ces éléments, en résultat net. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et elles doivent être appliquées de manière rétrospective aux immobilisations corporelles rendues disponibles à l'utilisation à compter de l'ouverture de la première période présentée dans les états financiers dans lesquels l'entité applique les modifications pour la première fois.

Cette modification n'a pas d'incidence sur les états financiers de la Sépaq.

**Normes, modifications et interprétations des normes existantes qui ne sont pas encore en vigueur et que la Sépaq n'a pas adoptées de façon anticipée.**

*Modification à l'IAS 1: Présentation des états financiers*

L'IAS 1 a été révisée pour que les entités fournissent des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que sur leurs principales méthodes comptables. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. La Sépaq évalue actuellement l'incidence de cette norme sur les états financiers de l'entité pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

*Modifications à l'IAS 37: Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat*

En mai 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 37 pour préciser les coûts qu'une entité doit prendre en compte pour évaluer si un contrat est déficitaire. Les modifications appliquent le « principe des coûts directement liés ». Les coûts directement liés à un contrat de fourniture de biens ou de services comprennent les coûts marginaux et les affectations de coûts directement liés aux activités contractuelles. Les frais généraux et administratifs ne sont pas directement liés à un contrat et ils sont exclus, sauf s'ils sont explicitement facturables à la contrepartie aux termes du contrat. Ces modifications entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022. La Sépaq évalue actuellement l'incidence de cette norme sur les états financiers de l'entité pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

*Modifications à l'IFRS 9: Instruments financiers – Inclusion des honoraires dans le critère des 10% relatif à la décomptabilisation de passifs financiers*

Dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020, l'IASB a publié une modification à l'IFRS 9. La modification précise les honoraires dont une entité doit tenir compte lorsqu'elle évalue si les conditions d'un nouveau passif financier ou d'un passif financier modifié sont substantiellement différentes de celles du passif financier initial. Ces honoraires ne tiennent compte que des honoraires payés au prêteur ou reçus de celui-ci, y compris ceux qui ont été versés ou reçus par l'une ou l'autre de ces parties pour le compte de l'autre partie. Une entité applique ces modifications aux passifs financiers qui ont été modifiés ou échangés à l'ouverture ou après l'ouverture de l'exercice pour lequel elle applique ces modifications pour la première fois. Les modifications entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022. La Sépaq évalue actuellement l'incidence de cette norme sur les états financiers de l'entité pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers, de nouvelles normes, de nouvelles modifications et de nouvelles interprétations des normes existantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur. La Sépaq ne les a pas adoptées de façon anticipée.

Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de la Sépaq.

## **5 – Utilisation d'estimations et de jugements**

La préparation des états financiers de la Sépaq par la direction, conformément aux IFRS, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice visé par les états financiers.

Les estimations et jugements qui suivent sont ceux qui ont été faits par la direction et qui ont une incidence importante sur les états financiers de la Sépaq. Les estimations sont fondées sur l'expérience passée, s'il y a lieu, ainsi que sur diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient être différents des estimations.

Les estimations et les jugements que la direction considère comme critiques sont les suivants :

### **i. Durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles**

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles et incorporelles de la Sépaq sont établies par la direction au moment de leur acquisition et sont, par la suite, réexaminées à chaque exercice. La durée d'utilité repose sur l'expérience historique concernant des biens similaires ainsi que sur la prévision d'événements futurs. La direction se sert également de son jugement pour déterminer les composantes importantes. Une composante ou une partie d'immobilisation corporelle est jugée importante si ses coûts répartis sont significatifs comparativement au coût total du bien en question. De plus, pour définir les parties d'un bien, la Sépaq doit déterminer celles qui présentent des durées d'utilité ou des rythmes de consommation distincts.

## ii. Provision pour congés de maladie

La portion non courante de la provision pour congés de maladie est évaluée sur une base actuarielle selon une méthode d'estimation simplifiée. Les prévisions actuarielles tiennent compte de l'âge moyen des salariés, du régime de retraite auquel ils contribuent, de leur salaire, du nombre moyen d'heures de maladie non utilisées dans les banques de journées de maladie à la fin de l'exercice et du taux d'actualisation utilisé. Le montant total de la charge pour congés de maladie peut donc varier en fonction de changements dans les variables utilisées dans le calcul de la provision pour congés de maladie.

## iii. Contrats de location

L'application d'IFRS 16 *Contrats de location*, nécessite le recours à des hypothèses et à des estimations pour déterminer la valeur des actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard de contrats de location et des obligations locatives qui ont principalement trait aux taux d'emprunt marginaux et à la durée des contrats. La direction a fait usage de son jugement afin de déterminer s'il y a une certitude raisonnable que les options de renouvellement prévues aux contrats de location seront exercées et pour estimer la période prévue d'utilisation des biens faisant l'objet d'ententes conclues avec ses bailleurs.

## 6 – À recevoir du gouvernement du Québec

	2023	2022
Solde au début	318 178	263 489
Nouvelles subventions et autres variations des comptes à recevoir du gouvernement	55 448	80 299
Encaissements des subventions	(26 703)	(25 610)
Solde à la fin	346 923	318 178
Moins : portion courante	334 205	32 278
<b>Portion non courante</b>	<b>12 718</b>	<b>285 900</b>

En vertu de la modification des modalités de règlements des paiements de transfert, la Sépaq s'attend à encaisser l'intégralité des subventions à recevoir afférentes aux immobilisations subventionnées par des décrets non terminés et financées à court terme au cours de l'année financière 2023-2024.

## 7 – Subventions reportées

	2023	2022
Solde au début	386 847	330 056
Nouvelles subventions	50 553	80 169
Virements au résultat net	(26 842)	(23 378)
Solde à la fin	410 558	386 847
Moins : portion courante	25 650	23 556
<b>Portion non courante</b>	<b>384 908</b>	<b>363 291</b>

La Sépaq a reçu des subventions liées à des actifs pour lesquelles les travaux ne sont pas encore réalisés en fin d'exercice totalisant un montant de 4 868 (2022 : 8 624).

## 8 – Frais généraux et administratifs

	2023	2022
Communications	940	955
Dépenses relatives aux immeubles et terrains	3 120	2 803
Frais du personnel	3 590	2 367
Frais informatiques et administratifs	3 847	2 340
Honoraires professionnels	4 175	4 115
Autres dépenses	7 085	2 350
	<b>22 757</b>	<b>14 930</b>

## 9 – Frais de vente et marketing

	2023	2022
Frais de vente	3 664	3 406
Publicité	3 998	3 937
	7 662	7 343

## 10 – Information sur les flux de trésorerie

La variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonds de roulement se détaille comme suit :

	2023	2022
Créances	(352)	(709)
Stocks	(792)	281
Charges payées d'avance	53	(370)
À recevoir du gouvernement du Québec (hors encaissement)	(55 448)	(80 299)
Subventions reportées (hors virement aux produits)	50 553	80 169
Charges à payer et frais courus	7 198	3 716
Subventions perçues d'avance	(170)	140
Dépôts de clients et produits reportés	(3 953)	(2 876)
Produits reportés	(79)	456
	(2 990)	508
<b>Informations supplémentaires :</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles financées par les Charges à payer et frais courus	3 614	5 015
Intérêts courus à payer	261	290

## 11 – Opérations entre parties liées

En plus des opérations déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées selon la même base que si les parties n'étaient pas liées, la Sépaq est liée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Sans avoir effectué la collecte des renseignements, ce qui aurait représenté des coûts importants, la Sépaq juge qu'elle n'a conclu aucune opération commerciale individuellement ou collectivement significative avec ses parties liées, à l'exception des transactions avec la Société des parcs de sciences naturelles du Québec (SPSNQ), présentées plus bas. Ainsi la Sépaq se prévaut de l'exemption de l'IAS 24.25 concernant les obligations en matière d'informations à fournir en ce qui a trait aux transactions et soldes, y compris les engagements, avec les parties liées à une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable. Ces renseignements n'apporteraient aucune valeur ajoutée aux états financiers annuels.

En date du 3 mai 2006, la Sépaq a signé une convention avec la SPSNQ, contrôlée par le gouvernement du Québec, selon laquelle elle s'est vu confier le mandat de gérer et d'administrer l'Aquarium du Québec. Au cours de l'exercice, la SPSNQ a remboursé à la Sépaq une somme nette de 4 848 (2022: 4 763), soldant le montant de l'avance à une société liée au 31 mars 2023 (2022: 4 848). La somme due à la Sépaq a porté intérêt au taux moyen de 1,78 % (2022: 1,78 %). Elle était garantie par le gouvernement du Québec et était sans modalité de remboursement. Au cours de l'exercice, la Sépaq a inscrit un produit d'intérêts de 79 (2022: 153). De plus, la Sépaq a comptabilisé un produit d'honoraires de gestion de 4 425 (2022: 4 510).

## Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent le président-directeur général, les vice-présidents et les directeurs généraux de la Sépaq. Le tableau suivant présente la charge de rémunération des principaux dirigeants :

	2023	2022
Rémunération du personnel à court terme	1 913	1 659
Cotisations au régime de retraite	184	171
	<b>2 097</b>	<b>1 830</b>

La Sépaq n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec des parties liées autres que celles déjà divulguées ci-dessus et dans les états financiers.

## 12 - Immobilisations corporelles

	Terrains	Territoires à vocation récréative ou touristique	Bâtiments et infrastructures	Matériel roulant	Mobilier, équipements et améliorations locatives	Total
<b>Coût</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2022	13 291	11 577	674 854	43 870	73 417	817 009
Acquisitions	—	—	51 053	7 067	8 394	66 514
Transferts d'actifs	—	—	—	560	22	582
Dispositions	—	(50)	(4 318)	(649)	(2 240)	(7 257)
Solde au 31 mars 2023	13 291	11 527	721 589	50 848	79 593	876 848
<b>Amortissement cumulé</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2022	—	—	250 451	31 009	47 338	328 798
Amortissement	—	—	27 128	4 573	6 215	37 916
Transferts d'actifs	—	—	—	413	21	434
Dispositions	—	—	(1 955)	(635)	(1 953)	(4 543)
Solde au 31 mars 2023	—	—	275 624	35 360	51 621	362 605
<b>Valeur comptable nette 31 mars 2023</b>	<b>13 291</b>	<b>11 527</b>	<b>445 965</b>	<b>15 488</b>	<b>27 972</b>	<b>514 243</b>

	Terrains	Territoires à vocation récréative ou touristique	Bâtiments et infrastructures	Matériel roulant	Mobilier, équipements et améliorations locatives	Total
<b>Coût</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2021	5 446	11 577	606 266	38 923	66 708	728 920
Acquisitions	7 845	—	74 475	5 729	7 537	95 586
Dispositions	—	—	(5 887)	(782)	(828)	(7 497)
Solde au 31 mars 2022	13 291	11 577	674 854	43 870	73 417	817 009
<b>Amortissement cumulé</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2021	—	—	228 536	28 018	42 218	298 772
Amortissement	—	—	24 408	3 752	5 745	33 905
Dispositions	—	—	(2 493)	(761)	(625)	(3 879)
Solde au 31 mars 2022	—	—	250 451	31 009	47 338	328 798
<b>Valeur comptable nette 31 mars 2022</b>	<b>13 291</b>	<b>11 577</b>	<b>424 403</b>	<b>12 861</b>	<b>26 079</b>	<b>488 211</b>

Des immobilisations corporelles classées sous les rubriques bâtiments et infrastructures et mobilier, équipements et améliorations locatives, représentant respectivement 45 765 et 1 886 (2022: 30 621 et 2 252), n'ont pas été amorties étant donné qu'elles étaient en cours de construction et qu'elles n'étaient pas prêtes à être mises en service en fin d'exercice.

### 13 – Immobilisations incorporelles

	Licences et logiciels	Applications	Site Web	Total
<b>Coût</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2022	2 338	9 781	3 531	15 650
Acquisitions	30	235	724	989
Dispositions	—	(14)	(394)	(408)
Solde au 31 mars 2023	2 368	10 002	3 861	16 231
<b>Amortissement cumulé</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2022	1 348	5 938	2 359	9 645
Amortissement	175	1 224	287	1 686
Dispositions	—	—	(36)	(36)
Solde au 31 mars 2023	1 523	7 162	2 610	11 295
<b>Valeur comptable nette 31 mars 2023</b>	<b>845</b>	<b>2 840</b>	<b>1 251</b>	<b>4 936</b>

	Licences et logiciels	Applications	Site Web	Total
<b>Coût</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2021	2 205	9 020	3 149	14 374
Acquisitions	133	792	382	1 307
Dispositions	—	(31)	—	(31)
Solde au 31 mars 2022	2 338	9 781	3 531	15 650
<b>Amortissement cumulé</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2021	1 238	4 878	1 946	8 062
Amortissement	110	1 065	413	1 588
Dispositions	—	(5)	—	(5)
Solde au 31 mars 2022	1 348	5 938	2 359	9 645
<b>Valeur comptable nette 31 mars 2022</b>	<b>990</b>	<b>3 843</b>	<b>1 172</b>	<b>6 005</b>

Des immobilisations incorporelles au montant de 1 022 (2022: 1 068) classées sous les rubriques applications et site Web représentant respectivement 14 et 1 008 (2022: 384 et 684) n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas prêtes à être mises en service en fin d'exercice.

## 14 – Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard des contrats de location et obligations locatives

### Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard des contrats de location

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation pour les exercices clos le 31 mars :

	Bâtiments et infrastructures	Matériel roulant	Mobilier et équipements	Total
<b>Coût</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2022	10 968	565	194	11 727
Acquisitions et réévaluations	54	546	107	707
Dispositions	(78)	—	(20)	(98)
Transferts en immobilisations	—	(560)	(22)	(582)
Solde au 31 mars 2023	10 944	551	259	11 754
<b>Amortissement cumulé</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2022	3 116	314	127	3 557
Amortissement	1 102	125	54	1 281
Dispositions	(78)	—	(20)	(98)
Transferts en immobilisations	—	(413)	(21)	(434)
Solde au 31 mars 2023	4 140	26	140	4 306
<b>Valeur comptable nette 31 mars 2023</b>	<b>6 804</b>	<b>525</b>	<b>119</b>	<b>7 448</b>

	Bâtiments et infrastructures	Matériel roulant	Mobilier et équipements	Total
<b>Coût</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2021	10 994	562	197	11 753
Acquisitions et réévaluations	89	3	(2)	90
Dispositions	(115)	—	(1)	(116)
Solde au 31 mars 2022	10 968	565	194	11 727
<b>Amortissement cumulé</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2021	2 158	202	76	2 436
Amortissement	1 073	112	52	1 237
Dispositions	(115)	—	(1)	(116)
Solde au 31 mars 2022	3 116	314	127	3 557
<b>Valeur comptable nette 31 mars 2022</b>	<b>7 852</b>	<b>251</b>	<b>67</b>	<b>8 170</b>



### Obligations locatives à l'égard des contrats de location

Le tableau qui suit présente l'évolution des obligations locatives pour les exercices clos le 31 mars :

	2023	2022
Solde au début	8 426	9 513
Nouveaux contrats et réévaluations	708	90
Charges d'intérêts	267	295
Paiements des obligations locatives	(1 444)	(1 472)
Solde à la fin	7 957	8 426
Moins : portion courante	1 093	1 132
<b>Portion non courante</b>	<b>6 864</b>	<b>7 294</b>

Le tableau qui suit présente les paiements contractuels futurs non actualisés au titre de la location :

Mois d'un an	1 093
De un an à moins de cinq ans	4 346
Plus de cinq ans	2 518
<b>Obligations locatives au 31 mars 2023</b>	<b>7 957</b>

La Sépaq a comptabilisé à titre de frais généraux et administratifs pendant l'exercice une charge relative à des contrats court terme ou de faible valeur s'élevant à 141 (2022 : 155).

La charge d'intérêts de l'exercice afférente aux obligations locatives s'élève à 267 (2022 : 295).

### 15 – Charges à payer et frais courus

	2023	2022
Fournisseurs et frais courus	27 206	23 185
Salaires à payer	6 211	4 616
Sommes à remettre à l'État	1 332	1 180
	<b>34 749</b>	<b>28 981</b>

Le poste Fournisseurs et frais courus inclut des intérêts courus de 261 (2022 : 290) auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

### 16 – Emprunts

	2023	2022
Acceptation bancaire échéant en avril 2023 et portant intérêt au taux de 4,498 % (2022 : 0,860 %)	243 000	210 500
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
a) 3,022 % remboursable par versements annuels variables, échu le 1 <sup>er</sup> décembre 2022	—	12 059
b) 1,779 %, remboursable par versements annuels variables, échu le 1 <sup>er</sup> décembre 2022	—	4 945
c) 1,596 %, remboursable par versements annuels variables, échéant le 1 <sup>er</sup> mai 2026	6 809	8 445
d) 1,651 %, remboursable par versements annuels variables, échéant le 1 <sup>er</sup> mai 2028	3 430	3 970
e) 3,851 %, remboursable par versements annuels variables, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2025	9 789	—
	<b>263 028</b>	<b>239 919</b>
Moins : portion courante	248 356	229 680
Portion non courante	14 672	10 239

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur les emprunts au cours des 5 prochains exercices et des suivants se détaillent comme suit :

2024	248 356
2025	5 505
2026	5 667
2027	2 319
2028	586
2029 et années suivantes	595

Le gouvernement du Québec a autorisé la Sépaq à emprunter jusqu'au 30 avril 2023, à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels, un montant n'excédant pas 25 000 (2022: 25 000) auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement sous diverses formes à court terme ou à long terme pour ses projets d'investissements, un montant n'excédant pas 440 500 (2022: 440 500) auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement ainsi que pour ses refinancements d'emprunts à long terme, un montant n'excédant pas 9 800 (2022: 9 800) auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement. Au 31 mars, la portion utilisée du régime d'emprunt s'élève à 256 219 (2022: 214 470).

À l'issue de ce régime d'emprunt échéant le 30 avril 2023, le gouvernement du Québec a autorisé la Sépaq à emprunter jusqu'au 30 avril 2026, à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels, un montant n'excédant pas 25 000 auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement sous diverses formes à court terme ou à long terme pour ses projets d'investissements, un montant n'excédant pas 506 900 auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement.

Le gouvernement du Québec verse annuellement à la Sépaq le remboursement du capital et des intérêts des programmes d'investissements en immobilisations qu'il a préalablement autorisés par décret. Ces programmes représentent la quasi-totalité des emprunts contractés par la Sépaq. Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, après s'être assuré que la Sépaq n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations sur l'un ou l'autre de ces emprunts, est autorisé à verser à la Sépaq les sommes requises pour suppléer à leur inexécution.

## 17 – Avantages du personnel

### a) Régimes de retraite

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le taux de cotisation de la Sépaq pour le RREGOP est passé de 10,04 % à 9,69 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS qui fait partie du RRPE est passé de 12,29 % à 12,67 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE qui devait être versé par l'employeur pour l'année civile 2022.

Ainsi, la Sépaq a estimé un montant de compensation à 6,00 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2022. Le versement de cette compensation a pris fin le 31 décembre 2022.

Les cotisations de la Sépaq, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 5 418 (2022: 5 172). Les obligations de la Sépaq envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

## b) Provision pour congés de maladie et vacances

La provision pour congés de maladie et vacances se détaille comme suit :

	2023		
	Vacances	Congés de maladie	Total
Solde au début	5 116	2 665	7 781
Charge de l'exercice*	8 082	2 840	10 922
Prestations versées au cours de l'exercice	(7 499)	(2 695)	(10 194)
Solde à la fin	5 699	2 810	8 509
Moins : portion courante	4 621	2 712	7 333
Portion non courante	1 078	98	1 176

	2022		
	Vacances	Congés de maladie	Total
Solde au début	4 710	2 588	7 298
Charge de l'exercice*	6 363	2 483	8 846
Prestations versées au cours de l'exercice	(5 957)	(2 406)	(8 363)
Solde à la fin	5 116	2 665	7 781
Moins : portion courante	4 074	2 544	6 618
Portion non courante	1 042	121	1 163

\* La charge de l'exercice inclut les intérêts et l'amortissement des gains et des pertes actuariels.

## 18 - Capital-actions

	2023	2022
<b>Autorisé</b>		
D'après sa loi constitutive, la Sépaq est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 1 100 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 \$		
<b>Émis</b>		
268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862	26 862
595 930 actions payées comptant	59 593	59 593
	86 455	86 455

Aucune action ordinaire n'a été émise au ministre des Finances au cours de l'exercice ainsi qu'au cours de l'exercice antérieur.

## 19 – Engagements

La Sépaq est liée par des contrats de location de faible valeur et d'autres obligations contractuelles dont les soldes sont respectivement de 208 et 20 390 (2022: 19 et 6 354). Pour l'exercice 2023 et 2022, il n'y a pas de charge de loyer et les paiements minimums exigibles s'établissent comme suit :

Moins d'un an	10 645
Un an à moins de cinq ans	9 297
Cinq ans ou plus	656

De plus, au 31 mars 2023, la Sépaq s'est engagée à acquérir des immobilisations corporelles au cours du prochain exercice pour un montant de 35 035 (2022: 37 828) ainsi que des immobilisations incorporelles pour un montant de 40 (2022: 6).

## 20 – Éventualités

Dans le cours normal de ses activités d'exploitation et de développement, la Sépaq peut, à l'occasion, être sujette à des réclamations et poursuites judiciaires. Ces réclamations font souvent l'objet d'incertitudes. La direction est d'avis que des provisions suffisantes ont été comptabilisées en fin d'exercice aux états financiers de la Sépaq et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'effet négatif sur la situation financière de la Sépaq. La provision pour litiges, imputée dans les « frais généraux et administratifs », est constituée des coûts estimés pour des litiges concernant les activités offertes dans les établissements de la Sépaq ainsi que pour certains projets d'investissements.

La direction est également d'avis que la divulgation aux états financiers des informations sur les provisions en lien avec ces réclamations et poursuites judiciaires envers la Sépaq pourrait porter préjudice à cette dernière dans le cadre de ses défenses, en raison de la divulgation d'informations jugées confidentielles et critiques relativement aux estimations des provisions. Par conséquent, les informations afférentes aux provisions ne sont pas divulguées.

## 21 – Gestion des risques découlant des instruments financiers

### Gestion des risques financiers

La Sépaq est exposée à divers risques financiers qui découlent de ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Sépaq. Les objectifs poursuivis visent à garantir activement les flux de trésorerie à court terme et à moyen terme de la Sépaq en réduisant l'exposition aux risques financiers.

#### a) Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

##### *Instruments financiers courants*

La valeur comptable des instruments financiers courants, soient la trésorerie, les créances, les sommes à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que les charges à payer et les frais courus (à l'exception des sommes à remettre à l'état), est représentative de leur juste valeur en raison de leur brève échéance.

##### *Emprunts*

Au 31 mars 2023, la juste valeur des emprunts de 263 028 (2022: 239 919) s'établissait à 262 811 (2022: 240 115), compte tenu de l'actualisation aux taux de 3,7500 % à 4,1343 % (2022: 1,5685 % à 2,6226 %) des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt.

#### b) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une perte survienne en raison du manquement d'un tiers à respecter ses obligations. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Sépaq au risque de crédit.

La direction estime que la Sépaq n'est pas exposée à un risque de crédit important, étant donné qu'elle transige avec un nombre important de clients, lesquels effectuent en majorité le paiement des services par cartes de crédit ou de débit et habituellement avant que ceux-ci ne soient rendus. Par conséquent, la Sépaq n'a pas de compte en souffrance significatif.

### c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Sépaq éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à ses passifs financiers. La Sépaq est exposée à ce risque par ses charges à payer et frais courus (à l'exception des sommes à remettre à l'état) et ses emprunts.

La Sépaq gère son risque de liquidité en effectuant des prévisions et en gérant ses flux de trésorerie générés par ses activités d'exploitation, et en prévoyant ses déboursés en immobilisations et ses activités de financement. La Sépaq maintient un solde de trésorerie ainsi que des facilités de crédit suffisamment élevés pour répondre à ses besoins financiers courants.

Les tableaux suivants présentent les flux de trésorerie contractuels des passifs financiers aux 31 mars 2023 et 2022 :

	Moins de un an	De un an à moins de cinq ans	De cinq ans à moins de dix ans	Total
<b>Au 31 mars 2023</b>				
Charges à payer et frais courus	33 416	—	—	33 416
Emprunts (capital et intérêts)	248 891	14 763	605	264 259
	282 307	14 763	605	297 675
<b>Au 31 mars 2022</b>				
Charges à payer et frais courus	27 801	—	—	27 801
Emprunts (capital et intérêts)	230 333	9 504	1 210	241 047
	258 134	9 504	1 210	268 848

### d) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers ou des marchandises, influent sur la valeur des instruments financiers détenus par la Sépaq. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur des paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

La Sépaq est seulement exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux emprunts.

#### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison de variations dans les taux d'intérêt du marché.

La Sépaq est peu exposée à un risque de taux d'intérêt, car le gouvernement du Québec verse annuellement à la Sépaq le remboursement du capital et des intérêts des programmes d'investissements en immobilisations. Cela représente la quasi-totalité des emprunts contractés par la Sépaq.

## 22 – Gestion du capital

Le capital de la Sépaq correspond à ses capitaux propres, soit la somme des résultats non distribués, du surplus d'apports et du capital-actions. La Sépaq n'est pas soumise à des règles extérieures concernant son capital.

Dans la gestion de son capital, la Sépaq a pour objectif de préserver sa capacité à assurer la continuité de son exploitation et à financer ses actifs. Elle vise également à remplir la mission et à atteindre les objectifs que lui a conférés le gouvernement du Québec.

À cette fin, la Sépaq effectue périodiquement des analyses formelles pour comparer les résultats réels aux résultats prévus et en communique les conclusions à l'équipe de direction et au conseil d'administration.

# Autres obligations de la Sépaq à titre de société d'État



## Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Sépaq a adopté une Politique linguistique qui tient compte de sa vocation commerciale et qui détermine de quelle manière la *Charte de la langue française* (RLRQ, chapitre C-11) doit s'appliquer au sein de ses activités.

La mandataire chargée de l'application de la Charte de la langue française au sein de la Sépaq collabore avec le comité permanent de la Politique linguistique de la Sépaq pour assurer l'application de cette politique. Le comité permanent a tenu une rencontre durant l'année financière 2022-2023. Des échanges ont également eu lieu avec les membres du comité concernant certaines questions particulières.

La Politique linguistique de la Sépaq a été adoptée en janvier 2009; elle a fait l'objet de mises à jour le 3 juin 2013 et le 8 novembre 2018. Cette politique est disponible sur le site Web de la Sépaq, à la section « Accès à l'information et diffusion » de l'onglet « Notre organisation ».

En 2022-2023, les dossiers traités par la mandataire ont concerné principalement l'affichage, les exigences contractuelles ainsi que le respect des dispositions de la *Charte de la langue française* dans le cadre de projets ou d'activités.

## Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2) (Règlement), adopté en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) (la « Loi »), oblige les organismes publics à diffuser certains documents sur leur site Web. Ces documents et informations se trouvent à la section « Accès à l'information et diffusion » de l'onglet « Notre organisation » du site Web de la Sépaq.

Ce Règlement enjoint notamment la Sépaq à rendre compte, dans son rapport annuel, des demandes d'accès reçues au cours de l'année financière et des activités réalisées relativement à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.

## Compte rendu des demandes d'accès reçues et traitées en 2022-2023

Nombre total de demandes reçues 37

Délais de traitement	Nombre et nature des demandes d'accès traitées au cours de l'année financière		
	Documents administratifs	Renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	38	1	0
21 à 30 jours	0	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	38	1	0

Décision rendue	Nombre et nature des demandes d'accès traitées au cours de l'année financière		
	Documents administratifs	Renseignements personnels	Articles de la Loi invoqués
Acceptée (entièrement)	15	0	
Partiellement acceptée	13	1	2, 14, 15, 20, 21, 22, 23, 24, 28, 31, 33, 37, 38, 39, 48, 53, 54, 59 9 ( <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> )
Refusée (entièrement)	6	0	22, 24, 31, 37, 38, 39, 40, 53, 54, 59, 87 9 ( <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> )
Autres	4	0	48 ou aucun document

Renseignements complémentaires :

- deux demandes ont fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information, dont l'une a fait l'objet d'un désistement;
- aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodements raisonnables.

## Protection des renseignements personnels

La Sépaq met en application sa *Politique d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels*, laquelle a été mise à jour durant l'année financière, entre autres afin d'intégrer les changements apportés par la réforme de la Loi et de les adapter à la réalité organisationnelle. Également, une directive sur les incidents de confidentialité a été mise en place suivant cette réforme. Le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels s'est réuni à de nombreuses reprises en 2022-2023, entre autres, afin de déterminer les modalités d'application des changements législatifs à venir et de planifier les travaux à réaliser.

En outre, le *Code d'éthique et de déontologie des employés de la Sépaq* contient une section particulière sur la protection des informations confidentielles. Enfin, la Sépaq intègre les principes de protection des renseignements personnels à ses divers processus, notamment dans le cadre de la transformation numérique de l'organisation et par toutes les actions de sensibilisation en lien avec la sécurité de l'information.

## Divulgence d'actes répréhensibles

Dans la foulée des recommandations formulées dans le rapport final de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, l'une de ces recommandations était de mieux soutenir et protéger les lanceurs d'alerte, d'où l'origine de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chapitre D-11.1), laquelle a été adoptée par l'Assemblée nationale et est entrée en vigueur

le 1<sup>er</sup> mai 2017. Elle enjoint notamment les organismes publics, dont la Sépaq, à mettre en place un processus visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles de la part d'employés.

À cet effet, une procédure a été adoptée par le conseil d'administration. Cette procédure est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2018 et a été révisée le 11 février 2022. La Sépaq a mis en place des modes de communication permettant à tout employé d'effectuer une divulgation de façon confidentielle et dans l'anonymat. De ce fait, la Sépaq a opté pour un mécanisme de signalement utilisant une plateforme pour colliger et assurer la confidentialité de l'information relative aux signalements.

Au sens de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, sont considérés comme des actes répréhensibles tout acte ou omission qui constituent, selon le cas :

- 1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi;
- 2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie;
- 3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui;
- 4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité;
- 5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement;
- 6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5°.



AUBERGE DE MONTAGNE DES CHIC-CHOCS



En vertu de l'article 25 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* et au regard de la procédure de divulgation des actes répréhensibles, les responsables du suivi des divulgations pour la Sépaq ont reçu une divulgation entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023. Aucune dénonciation n'a été déposée au sens de l'article 23 de la même loi.

<b>Reddition de comptes 2022-2023</b> <b>Article 25 de la <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i></b>	<b>Nombre de divulgations</b>	<b>Nombre de motifs</b>	<b>Motifs fondés</b>
1. Nombre de divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	1		
2. Nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1)		2	
3. Nombre de motifs auxquels il a été mis fin, en application du paragraphe 3 de l'article 22		0	
4. Motifs vérifiés par les responsables du suivi des divulgations :			
› Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi		0	0
› Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie		0	0
› Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux que celui-ci gère ou détient pour autrui		1	En cours d'analyse
› Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité		0	0
› Le fait, par un acte ou par une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement		0	0
› Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible mentionné précédemment		1	En cours d'analyse
5. Nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations		2	
6. Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), nombre total de motifs qui se sont avérés fondés			En cours d'analyse
7. Parmi les divulgations reçues (point 1), nombre de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	En cours d'analyse		
8. Nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23.	0	0	0

## Politique de financement des services publics

Rendue publique lors du dépôt du budget 2009-2010 et mise à jour en mai 2011, la Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité et à assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire. Cette politique s'applique à tous les organismes publics qui offrent des biens et des services aux citoyens.

Seulement quelques tarifs applicables aux activités et services offerts par la Sépaq sont réglementés, notamment le tarif des droits d'accès dans les parcs nationaux. Les autres tarifs de la Sépaq sont fixés selon le marché, car celle-ci œuvre dans un environnement concurrentiel.

## Bonis au rendement

La Sépaq n'a accordé aucun boni au rendement au personnel-cadre ni aux titulaires d'un emploi supérieur en 2022-2023 pour la période d'évaluation du rendement du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

## Ressources informationnelles

### Sommaire des réalisations en matière de ressources informationnelles

Conformément à la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03) (LGRI), la Sépaq fait état de la contribution des ressources informationnelles à la réalisation de sa mission, à la prestation de services à sa clientèle et à l'efficacité de l'organisation et de ses activités.

Les objectifs de la programmation annuelle des ressources informationnelles sont révisés chaque année selon les impératifs d'affaires stratégiques et opérationnels de la Sépaq et visent notamment :

- › la disponibilité optimale des systèmes de mission;
- › l'optimisation des revenus;
- › l'efficacité opérationnelle dans les établissements et au siège social;
- › la sécurité des actifs informationnels de la Sépaq.

Dans la lignée des enjeux et des priorités en matière de ressources informationnelles, les différents projets et travaux de la Sépaq en matière de ressources informationnelles s'orientent principalement dans une optique de sécurité de l'information et de cybersécurité ainsi que pour optimiser et faciliter le travail des employés dans les établissements.



Plusieurs projets majeurs structurants sont en cours tant au niveau de l'administration et de la sécurité que du côté des services offerts à la clientèle. Les travaux se poursuivent pour l'implantation d'une solution logicielle de gestion intégrée dotée d'une approche conviviale et de technologies récentes, en mesure de couvrir les besoins de la Sépaq liés à la gestion des ressources humaines, matérielles et financières ainsi qu'à ses besoins stratégiques.

Les projets cherchant à bonifier l'expérience de la clientèle et, du même coup, à augmenter la performance de la Sépaq avancent également en parallèle. Le nouveau site Web et le système intelligent de ventes viendront quant à eux agir en complémentarité pour offrir une expérience informative et transactionnelle renouvelée pour les clients, tant en amont que lors de leur visite. Ceci s'inscrit dans une démarche globale de transition numérique, avec les objectifs d'être davantage à l'écoute des attentes de la clientèle et de moderniser les systèmes selon les plus hauts standards de l'industrie touristique.

La Sépaq a obtenu un montant total de 2,75 millions de dollars en 2022-2023 de la part du gouvernement du Québec pour le financement d'initiatives en ressources informationnelles. Cette aide financière concerne le projet de consolidation des centres de traitement informatique ainsi que des initiatives de rehaussement de la cybersécurité.

Un sommaire des projets réalisés ou complétés durant l'année financière 2022-2023 est disponible ci-après.

### Principaux projets d'affaires

- › La phase d'exécution des projets Progiciel de gestion intégré, Nouveau site Web et Gestion de l'identité et des accès s'est poursuivie durant la dernière année financière.
- › La phase de planification du projet Système intelligent de ventes s'est terminée en 2022-2023 et la Sépaq était en attente de l'autorisation du Secrétariat du Conseil du trésor afin d'enclencher la phase d'exécution en fin d'année financière.
- › Les projets Acquisition et mise en place d'outils pour la gestion et la maintenance des biens immobiliers et Expérience immersive/autonomie client, lequel concerne les bornes libre-service, ont progressé.
- › Les phases d'avant-projet et de planification du projet Architecture SharePoint ont été complétées en 2022-2023 et la Sépaq a pu enclencher la phase d'exécution du projet, suivant l'autorisation du conseil d'administration.

### Infrastructures

- › Le projet de consolidation des centres de traitement informatique s'est concrétisé en 2022-2023, notamment par la planification de son intégration aux autres projets en cours, qui sont tous intimement liés par l'utilisation de l'infonuagique.

- › Le rehaussement des liens de radiocommunication et de télécommunication, qui s'avèrent être des outils essentiels pour la communication et la sécurité sur les territoires, s'est poursuivi dans plusieurs établissements de la Sépaq.
- › L'internet par satellite, par le biais des infrastructures de Starlink, a été déployé de façon importante durant l'année sur les différents territoires, le tout afin de connecter les employés aux outils numériques malgré l'éloignement géographique de leur lieu de travail.
- › De nombreux outils, processus et logiciels de sécurité ont été mis en place afin de renforcer significativement la protection des actifs informationnels et informatiques de la Sépaq, entre autres dans le cadre de l'acquisition de nouvelles solutions infonuagiques.
- › Une tournée de sensibilisation à la cybersécurité a été réalisée par l'équipe de la Vice-présidence aux ressources informationnelles, laquelle a permis de mieux expliquer les divers enjeux auxquels la Sépaq est confrontée en la matière et aux saines pratiques à adopter par chacun des employés.

## Sécurité de l'information

- › L'année 2022-2023 a été marquée par l'implantation de nombreuses solutions de cybersécurité et de rehaussement des infrastructures de sécurité.

## Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services

Conformément à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public* (RLRQ, chapitre G-1.011), la Sépaq doit rendre compte de certaines informations.

### Gestion et contrôle des effectifs

Le tableau ci-dessous fait état des heures rémunérées par la Sépaq pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023, par catégorie d'emploi :

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Total en ETC transposés <sup>2</sup>
Personnel d'encadrement	488 347	—	488 347	267,40
Personnel professionnel	294 324	1 494	295 818	161,98
Personnel de bureau, technicien et assimilé	116 515	2 178	118 693	64,99
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	2 005 157	66 275	2 071 432	1 134,22
Étudiants et stagiaires	204 180	3 864	208 044	113,92
<b>Total des heures (2022-2023)</b>	<b>3 108 523</b>	<b>73 811</b>	<b>3 182 334</b>	<b>1 742,50</b>
<b>Total des heures (2021-2022)</b>	<b>2 918 411</b>	<b>57 397</b>	<b>2 975 808</b>	<b>1 629,42</b>

Pour l'année 2022-2023, la cible autorisée d'heures rémunérées pour le niveau d'effectifs de la Sépaq était de 2 871 830 heures. Le total des heures rémunérées de la Sépaq, soit 3 182 334 heures, a donc dépassé la cible d'heures autorisée (+ 10,81%).

### Contrats de services

Le tableau ci-dessous indique le total, en nombre et en valeur, des contrats de services de 25 000 \$ et plus octroyés par la Sépaq entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023. Les valeurs indiquées sont des montants estimés en fonction des dispositions des contrats.

	Avec une personne physique	Autres qu'avec une personne physique	Total
<b>Nombre</b>	10	130	<b>140</b>
<b>Valeur</b>	684 122 \$	39 848 854 \$	<b>40 532 976 \$</b>

<sup>2</sup> Total des heures rémunérées / 1 826,3

# Conservation des parcs nationaux



En tant que gardienne des plus riches territoires naturels du Québec, la Sépaq a le mandat de protéger et de conserver ce patrimoine. De ce fait, elle déploie chaque année de nombreuses actions afin d'accroître son leadership en matière de conservation ainsi que des activités ayant pour objet les suivis environnementaux, et ce, afin d'assurer la pérennité des écosystèmes et des richesses naturelles qu'ils contiennent.

Afin de jouer pleinement son rôle touchant le volet conservation de la mission des parcs nationaux du Québec, la Sépaq s'est dotée d'outils dont des plans de conservation pour chacun d'eux et du Programme de suivi des indicateurs environnementaux (PSIE) des parcs nationaux du Québec. Ces outils facilitent la planification des actions à réaliser en vue d'assurer la conservation des richesses écologiques des territoires, la mesure des retombées des actions entreprises et, finalement, l'appréciation de l'état de santé général des parcs nationaux. Ils permettent donc de concentrer les efforts en conservation là où ceux-ci font une différence.

## Plans de conservation 2022-2027

L'année 2022-2023 constitue la première année de réalisation des plans de conservation 2022-2027. Au total, 28 enjeux prioritaires et 70 vulnérabilités ont été identifiés à titre de priorités pour l'ensemble des parcs nationaux. Pour chacun d'eux, un ou plusieurs buts ont été fixés afin de mesurer le niveau de réalisation des plans. Le même principe s'applique aux 281 stratégies visant à améliorer l'état des enjeux et des vulnérabilités et pour lesquelles des objectifs ont été fixés. Au total, ce sont 106 buts et 327 objectifs qui sont évalués.

Le tableau suivant présente le niveau d'atteinte des buts et des objectifs. Il est normal qu'après la première année, le pourcentage d'atteinte soit faible, puisque plusieurs buts et objectifs requièrent plusieurs années pour être atteints.

### Tableau 1.

#### Atteinte des buts et des objectifs des plans de conservation 2022-2027 en date du 31 mars 2023

Statut	But	Objectif
En cours	0	289
Sur la bonne voie	106	0
Atteint	0	25
À risque	0	0
Reporté ou en retard	0	13
<b>Total général</b>	<b>106</b>	<b>327</b>

L'ensemble des plans de conservation font ressortir certains enjeux plus importants dans le réseau. Les sections qui suivent présentent des projets qui visent à améliorer leur état.

## Le maintien du couvert forestier

Les sept parcs nationaux au sud du Québec ont identifié un ou des enjeux en lien avec le maintien du couvert forestier. Les principales préoccupations soulevées sont la présence d'insectes exotiques, dont l'agrile du frêne et la spongieuse, qui affaiblissent ou tuent les arbres, de même que celle de plantes exotiques envahissantes, qui compétitionnent avec la régénération forestière, notamment les nerpruns bourdaine et cathartique, le dompte-venin, l'alliaire officinale, l'épine-vinette du Japon et la renouée du Japon. La présence de pathogènes exotiques, dont la maladie corticale du hêtre, ainsi que la surabondance d'herbivores comme le cerf et le castor, posent également des défis. À ceci s'ajoutent d'autres facteurs en lien avec changements climatiques dont les épisodes extrêmes de sécheresse, d'inondations ou de vent. Afin d'aborder cet enjeu majeur, la Sépaq a formé un groupe d'experts composé de chercheurs de cinq universités (Université du Québec à Montréal, Université Laval, Université du Québec en Outaouais, Université Concordia et Université TÉLUQ) ainsi que d'une chercheuse de Ressources naturelles Canada afin de brosser le portrait détaillé de la situation actuelle, d'évaluer les risques et menaces actuels et futurs et d'orienter les actions. Le groupe vise aussi à se doter d'une stratégie de reboisement.

Des travaux de restauration se sont aussi déroulés aux parcs nationaux de Plaisance et du Mont-Saint-Bruno. Au parc national de Plaisance, un contrôle du nerprun cathartique, qui prolifère conséquemment à la mortalité massive de frênes, a été effectué. Ce contrôle du nerprun a été suivi par la plantation de plus de 2 500 arbres. Le choix des essences a été fait en collaboration avec l'Institut des Sciences de la Forêt tempérée (ISFORT) afin de tenir compte, entre autres, de l'évolution prévisible du climat. Au parc national du Mont-Saint-Bruno, des dizaines d'arbres d'environ deux mètres de hauteur sont plantés chaque année depuis 10 ans en collaboration avec les élèves de 6<sup>e</sup> année de l'Académie des Sacrés-Cœurs. En 2022, 55 arbres ont été mis en terre par les élèves, leur permettant ainsi de poser un geste concret pour l'environnement tout en leur procurant un sentiment de fierté et d'appartenance au parc.

## La lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Cet enjeu a été identifié dans neuf parcs nationaux. Plusieurs travaux majeurs ont été effectués au cours de l'année afin de contrôler les plantes exotiques envahissantes problématiques pour les écosystèmes. Des projets majeurs de contrôle du roseau commun ont eu lieu dans la majorité de ceux-ci, tant dans les écosystèmes terrestres que humides. Au total, ces travaux ont permis de réduire de 9,3% la superficie des colonies de roseaux dans les sites prioritaires identifiés. Un nouvel indicateur mesurant cette évolution a été ajouté au PSIE.

Des actions de contrôle ont aussi été réalisées afin de diminuer l'envahissement des espèces forestières suivantes: le nerprun bourdaine, le nerprun cathartique, le dompte-venin, l'alliaire officinale, l'épine-vinette du Japon, la renouée du Japon ainsi que le rosier multiflore.

La propagation des espèces aquatiques envahissantes fait également partie des préoccupations de plusieurs parcs nationaux. Le myriophylle à épis est présent dans certains parcs nationaux. Des travaux de contrôle du myriophylle au parc national du Mont-Orford ont permis de réduire son importance. Des caractérisations aux parcs nationaux de la Yamaska et du Mont-Saint-Bruno permettront de débiter des opérations de contrôle. La moule zébrée, qui s'ajoute au myriophylle à épis, a été confirmée au parc national du Lac-Témiscouata. Le cladocère à épis, présent dans le lac Témiscamingue au parc national d'Opémican, représente un risque d'envahissement pour les autres lacs, ainsi que les établissements dans l'ouest de la province. Afin de réduire les risques de propagations, des actions de sensibilisation et de gestion des embarcations sont en cours.

Plusieurs de ces projets ont été rendus possibles grâce aux contributions financières de la Fondation de la faune du Québec, dans le cadre de son Programme de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre d'une entente pour la réhabilitation des milieux naturels, ainsi que l'implication d'experts scientifiques et de partenaires régionaux.

## La protection des espèces rares ou fragiles

### Le caribou

La conservation de l'habitat du caribou forestier demeure au cœur des préoccupations des parcs nationaux comptant l'espèce sur leurs territoires. La Sépaq a collaboré aux actions du MELCCFP dans la mise en enclos des femelles de caribous des parcs nationaux des Grands-Jardins et de la Gaspésie.

Des efforts se poursuivent pour restaurer l'habitat du caribou au parc national des Grands-Jardins, où l'inventaire des anciens chemins forestiers débuté en 2020 a permis de prioriser les tronçons à fermer. Ce sont 6,6 kilomètres de chemins qui ont été restaurés à l'état naturel durant l'été et l'automne 2022. Ces anciens chemins forestiers ont fait l'objet d'une plantation manuelle

de plants d'épinette et de pin gris. Le parc a également collaboré aux mesures de conservation mises en place par le MELCCFP, notamment en participant à la patrouille et la surveillance de l'enclos. De plus, le parc s'est assuré de maintenir une cohérence entre la protection de l'habitat de l'espèce et les activités récréatives offertes sur son territoire.

Au parc national de la Gaspésie, les travaux de fermeture de 12,5 kilomètres de chemins forestiers ont contribué à la restauration de l'habitat du caribou montagnard. Plus de 15 000 plants ont été mis en terre selon deux scénarios de plantation mixte impliquant des conifères (pin blanc, mélèze laricin, thuya occidental) et des feuillus (aulne crispé ou peuplier faux-tremble, selon les tronçons concernés). La plantation mixte permet aux feuillus de croître rapidement de sorte à freiner les déplacements des prédateurs, alors que les conifères permettent d'occuper de manière dominante les peuplements à long terme.

## Le loup

Des actions visant à sensibiliser la population à l'importance du loup dans l'écosystème forestier ont été menées par le parc national du Mont-Tremblant. À ceci s'ajoute la mise en place d'un indicateur visant à évaluer la santé des cinq meutes du loup du parc. Le développement d'un partenariat de recherche scientifique est en cours avec l'Université du Québec en Outaouais et plusieurs autres organisations.

## L'Océanite cul-blanc

Le parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé a mis en place un partenariat de recherche avec l'Université du Nouveau-Brunswick afin d'évaluer l'état de santé de la population d'Océanite cul-blanc de l'île Bonaventure et d'implanter un indicateur. Cet oiseau figure sur la liste des espèces vulnérables de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et est en voie d'obtenir le statut d'espèce menacée au Canada. Les populations d'Océanite cul-blanc de la péninsule gaspésienne sont très petites et sont connues à seulement deux endroits, dont l'île Bonaventure. Les objectifs de ce projet sont de terminer le premier recensement de la population nicheuse sur l'île Bonaventure, d'identifier les zones de nidification et d'évaluer le risque de prédation par les mammifères. À l'été 2022, la présence de l'espèce a été validée à 30 stations dispersées à travers l'île.

## Surbroutage par le cerf de Virginie

Les fortes densités de cerfs de Virginie représentent un risque important pour les écosystèmes forestiers fréquentés par cette espèce. Des inventaires aériens réalisés au cours de l'hiver 2023 par le MELCCFP ont permis de mettre à jour l'estimation des populations de cerfs de Virginie dans les parcs nationaux du Mont-Saint-Bruno et des Îles-de-Boucherville, lesquelles ont poursuivi leur augmentation.

Parallèlement à cela, deux indicateurs visant à évaluer l'impact du broutage du cerf sur la végétation ont été conçus et permettront de suivre les effets d'une éventuelle baisse du cheptel de cerfs sur la végétation et les populations d'oiseaux.

L'aménagement d'exclos visant à protéger certaines espèces végétales fragiles et d'habitats d'intérêt s'est aussi poursuivi cette année au parc national d'Anticosti.

## Capacité de support des milieux naturels

La présence d'humains le long d'un sentier ou dans un camping peut avoir pour effet d'éloigner certaines espèces fauniques ou de les attirer. Lorsque certaines espèces choisissent la deuxième option et que leur comportement change, souvent pour obtenir une nourriture facilement accessible ou pour s'abriter de leurs prédateurs, on parle alors de familiarisation. Cette familiarisation peut avoir des effets négatifs tant pour les espèces visées que pour les visiteurs.

Le comportement des visiteurs ainsi que les aménagements et infrastructures ont un impact important à ce niveau. Afin de mieux sensibiliser les visiteurs, la Sépaq a développé plusieurs outils visant à faire en sorte que ceux-ci adoptent les bons comportements afin de réduire cette familiarisation.

Les hausses de fréquentation ont aussi amené la Sépaq à s'interroger davantage sur la capacité de support des milieux naturels. Un groupe de travail a été formé afin de mieux cerner les problématiques et de permettre des interventions adéquates et concertées. Des travaux de recherche scientifique visent à préciser le niveau de ces impacts. Deux projets de maîtrise et un projet de doctorat ont débuté, en partenariat avec les universités Laval, de Sherbrooke, Bishop's et l'Université du Québec à Rimouski.

Des travaux ont été réalisés en parallèle afin d'intégrer aux caractérisations de site l'effet cumulatif des projets d'aménagement. Ceux-ci permettent d'identifier l'évolution de la surface d'habitat de qualité pour une espèce donnée et d'estimer l'impact d'un nouvel aménagement sur cette surface et permettront l'ajout d'un indicateur au PSIE.

## Restauration des milieux naturels

Plusieurs projets de réhabilitation du milieu naturel ont été menés au cours de l'année grâce à la contribution du MELCCFP. Parmi les projets les plus importants se trouve la restauration des traverses de cours d'eau, qui permet de renaturaliser le fond des cours d'eau favorables aux poissons et de réduire les apports en nutriments (parcs nationaux du Mont-Mégantic et du Mont-Tremblant). De plus, un autre projet majeur est la fermeture d'anciens chemins forestiers visant à réduire l'impact des aménagements sur la population de caribous et de redonner aux autres espèces des milieux naturels de grande qualité (parcs nationaux de la Gaspésie, des Grands-Jardins et du Mont-Tremblant). Enfin, le projet de réaménagement des sommets arctiques-alpins, qui vise à confiner les visiteurs sur les surfaces aménagées et protéger la végétation fragile a mobilisé les équipes durant la dernière année (parcs nationaux de la Gaspésie, des Grands-Jardins et des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie). À ceci s'ajoutent de nombreux projets qui permettent de retirer des infrastructures vétustes et de restaurer le milieu naturel.

Afin d'améliorer la planification de la restauration des traverses de cours d'eau, un indicateur a été conçu afin de mesurer la qualité sommaire de ces aménagements et de faire ressortir ceux qui représentent le plus grand risque pour la biodiversité.

## Parc international de ciel étoilé

L'installation d'appareils mesurant la qualité du ciel étoilé au-dessus des parcs nationaux s'est poursuivie dans la dernière année. Ainsi, 20 des 23 parcs nationaux en sont maintenant équipés, ce qui fait du réseau des parcs nationaux du Québec l'un des plus avancés au monde en matière de connaissance de la pollution lumineuse. Cette information alimente d'ailleurs un indicateur du PSIE. Un inventaire des luminaires a accompagné l'installation de ces appareils et permet aux parcs nationaux de planifier leur conversion au cours des prochaines années afin de réduire la pollution lumineuse.

Le parc national du Mont-Tremblant a quant à lui poursuivi ses démarches afin de recevoir le statut de parc international de ciel étoilé, une reconnaissance qui favorise la préservation des conditions nocturnes et la qualité de l'observation des étoiles, tout en favorisant la mobilisation des collectivités voisines afin de réduire la pollution lumineuse à l'échelle régionale. L'obtention de cette reconnaissance permettrait un rayonnement international sous l'angle du ciel étoilé. Les parcs nationaux des Grands-Jardins et des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie progressent également dans cette démarche.

## Le Programme de suivi des indicateurs environnementaux (PSIE)

Le PSIE<sup>3</sup> est l'outil qui permet de dresser le portrait de l'état de santé des écosystèmes de chacun des parcs nationaux.

Faisant suite à la révision de la liste des indicateurs, la réalisation du plan d'action visant l'amélioration, le retrait ou l'implantation de nouveaux indicateurs s'est poursuivie. Également, certains ajustements de protocole visant l'intégration de nouvelles technologies sont à l'étude; celles-ci devraient permettre une amélioration de la qualité des données recueillies.

En 2022, la révision de six indicateurs a été complétée. C'est le cas du suivi des espèces exotiques envahissantes (superficie), du niveau d'eau en milieux humides, du niveau d'eau et du débit des lacs et des rivières, de la grive de Bicknell, du petit blongios et de la pollution lumineuse.

Une réflexion quant aux différents suivis de la biodiversité a été réalisée et permettra de compléter l'adaptation du suivi des données dans un format convenant mieux aux besoins des parcs. De plus, certains indicateurs, tels que l'analyse de la connectivité en périphérie des parcs nationaux, le suivi de l'état des ponts et ponceaux et le suivi des pressions associées aux limites de territoire, ont été élaborés en 2022-2023 et seront complétés dans la prochaine année.

## Bilan annuel 2022-2023

Le neuvième bilan annuel du PSIE a été réalisé. Au total, pour l'ensemble des parcs nationaux, la réalisation de 222 indicateurs était prévue au cours de l'année 2022-2023. La vaste majorité de ceux-ci (96 %) a été complétée.

Pour l'ensemble des 213 indicateurs réalisés cette année, des mesures correctives ont été identifiées dans 21 cas. Il est à noter que ces dégradations sont parfois partielles et permettent d'identifier des mesures correctives préventives à réaliser avant même que des problèmes importants n'apparaissent. Dans 31 cas, aucune mesure n'a été jugée pertinente puisque, ces baisses sont attribuables à des facteurs externes au parc pour lesquels la Sépaq n'a aucun contrôle ou influence ou que des mesures ont déjà été réalisées. Dans 6 cas, les mesures actuelles sont jugées suffisantes afin de gérer les dégradations, car ces actions n'ont pas

<sup>3</sup> La description du programme se trouve sur le site de la Sépaq : [https://www.sepaq.com/resources/docs/pq/pq\\_psie\\_document\\_reference.pdf](https://www.sepaq.com/resources/docs/pq/pq_psie_document_reference.pdf)



encore été réalisées, l'ont été en partie ou seront réalisées dans le cadre des plans de conservation 2022-2027. Des 87 mesures correctives identifiées avant 2022 et maintenues actives, 71 ont été réalisées totalement ou sont en cours de réalisation et 16 n'ont pas été réalisées.

Le bilan annuel 2022 a permis de relever trois éléments de vigilance en lien avec certains attributs-clés des territoires des parcs nationaux. Il s'agit de la cohabitation avec la faune, majoritairement en lien avec la familiarisation, de la pression exercée par les espèces exotiques envahissantes ainsi que du respect de la tenue des chiens en laisse dans certains secteurs.

Parmi les actions réalisées au cours de l'année, on peut noter la tenue d'une rencontre du comité scientifique interne et la tenue d'une rencontre du comité scientifique externe, lesquels ont contribué aux réflexions entourant la conservation dans les parcs nationaux et la révision des indicateurs du PSIE.

## Plans d'éducation 2022-2025

L'année 2022-2023 constitue aussi la première année de réalisation des plans d'éducation 2022-2025 des parcs nationaux. Au total, 44 cibles d'éducation ont été identifiées à titre de priorités pour l'ensemble des parcs nationaux. Pour chacune d'elles, un ou des buts ont été fixés afin de mesurer le niveau de réalisation des plans. Le même principe s'applique aux 152 stratégies visant à atteindre ces cibles et pour lesquelles des objectifs ont été fixés. Au total, ce sont 44 buts et 176 objectifs qui sont évalués.

Le tableau suivant présente le niveau d'atteinte des buts et objectifs. Il est normal qu'après la première année, le pourcentage d'atteinte soit faible puisque plusieurs buts et objectifs requièrent plusieurs années avant leur atteinte.

**Tableau 2.**  
**Atteinte des buts et des objectifs des plans d'éducation 2022-2025 en date du 31 mars 2023**

Statut	But	Objectif
En cours	0	152
Sur la bonne voie	44	0
Reporté ou en retard	0	13
Atteint	0	11
<b>Total général</b>	<b>44</b>	<b>176</b>

L'ensemble des plans d'éducation font ressortir certaines priorités à l'échelle du réseau. Les sections qui suivent présentent ce qui a été réalisé en lien avec ces priorités.

### Stratégie scolaire

La Sépaq a terminé la planification de la stratégie scolaire qui vise à avoir un contact annuel avec tous les élèves du Québec afin de développer leur intérêt à l'égard des parcs nationaux et de leur conservation.

Parmi les trois axes identifiés pour cette stratégie, celui du développement de contenus éducatifs a été débuté. Un plan de travail a été complété afin d'offrir une activité par niveau scolaire, du préscolaire au secondaire. Le développement de deux activités a démarré, guidé par un conseiller pédagogique. Les activités répondent aux critères du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ), dans le domaine des sciences et des technologies. Une boîte à outils a été produite pour assurer une signature visuelle professionnelle des activités. De plus, des prestations en virtuel ont permis de rejoindre plusieurs milliers d'élèves à travers l'initiative l'École en réseau du ministère de l'Éducation.

## La découverte autonome

L'ensemble des plans d'éducation a aussi fait ressortir l'interprétation autonome comme moyen efficace pour rejoindre les visiteurs. Afin de guider la conception de parcours d'interprétation autonomes, un processus d'avant-projet a été mis en place. Ce procédé, déjà existant pour les projets d'immobilisations, a été adapté à la réalisation de projets éducatifs de moyenne à grande envergure. De plus, la Sépaq a produit un guide de signalétique éducative et un guide de matériaux et supports afin d'orienter la production de panneaux d'interprétation. De ces nouveaux outils sont nés trois nouveaux projets de panneaux d'interprétation dans les parcs nationaux de la Jacques-Cartier, des Grands-Jardins et du Fjord-du-Saguenay.

## La sensibilisation des visiteurs aux bons comportements

Afin de poursuivre l'implication de la Sépaq dans la sensibilisation des visiteurs aux bonnes pratiques à adopter en nature et plus particulièrement dans les parcs nationaux, différentes affiches ont été produites et déployées, notamment en lien avec le nourrissage, la distance d'observation des animaux et les bons comportements à adopter en camping.

## Le financement des projets de conservation et d'éducation

La Sépaq investit ses fonds propres et développe de nombreux partenariats afin de réaliser les projets de conservation visant à améliorer l'état des enjeux de conservation prioritaires, les suivis écologiques et ses connaissances ainsi qu'à réhabiliter des milieux naturels.

Son partenaire principal est le MELCCFP, qui a investi plus de 1,5 million de dollars dans le cadre d'une entente de réhabilitation des milieux naturels dégradés dans les parcs nationaux. De nombreux partenaires externes, dont la Fondation de la faune du Québec, des ministères, des chercheurs universitaires et des partenaires locaux et régionaux ont aussi investi dans les projets de conservation de la Sépaq.

## Rayonnement du travail de la Sépaq en matière de conservation

Pendant la dernière année, plusieurs projets ont mis en lumière les actions de conservation dans les parcs nationaux, ce qui a permis de mieux faire connaître leur mission. Les objectifs sont simples : capter l'intérêt, vulgariser et susciter la mobilisation à l'égard de la mission des parcs nationaux.

La mission et l'expertise de la Sépaq en matière de conservation ont fait l'objet de divers reportages durant la dernière année, notamment dans le cadre des émissions Découverte et La semaine verte, d'ICI Radio-Canada. Les reportages récents ont traité de l'impact des visiteurs sur la biodiversité des parcs nationaux et sur les bienfaits de la nature.

La Sépaq a également réalisé, à l'interne, un projet de contenu spécial ayant pour objectif de démystifier la précieuse mission des parcs nationaux du Québec et de mettre en lumière les importants défis qui en découlent pour les équipes sur le terrain. Ainsi, un court-métrage documentaire a été produit lors des travaux d'entretien du sentier menant au sommet du mont Albert, dans le parc national de la Gaspésie. Cette initiative ainsi que ses dérivés, publiés sur les médias sociaux, ont généré un bel engouement et ont permis de diffuser autrement le travail des équipes en matière de conservation.

Dans un autre ordre d'idées, la Sépaq a été partenaire dans l'organisation des Ateliers sur la conservation des milieux naturels, qui se sont tenus au Palais des congrès de Montréal les 23 et 24 novembre 2022, sous le thème « Ensemble pour la conservation du territoire ». Deux blocs de conférences ont aussi été présentés par la Sépaq dans le cadre du Sommet virtuel 2023 organisé par le Conseil canadien des parcs, l'un sur la capacité de support des milieux naturels, l'autre au sujet de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.



# Développement durable

Le développement durable est au cœur des priorités de la Sépaq et fait partie intégrante de sa mission. En effet, le développement durable et la protection de l'environnement constituent des valeurs fondamentales qui orientent les activités et le développement de l'offre touristique de la Sépaq. Un des quatre enjeux énoncés au Plan stratégique 2022-2025 de la Sépaq est d'ailleurs directement lié au développement durable.

Le Plan d'action de développement durable 2016-2020 de la Sépaq (PADD 2016-2020) définit les activités que la Sépaq met en œuvre pour contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD 2015-2020). Le plan comportait, à la base, 15 actions découlant directement de la mission et du champ d'intervention de la Sépaq. Depuis 2020, suivant les lignes directrices du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), le PADD 2016-2020 a été prolongé annuellement à trois reprises.

Dès sa mise en place, le PADD 2016-2020 identifiait la contribution de la Sépaq à quatre des huit orientations de la SGDD 2015-2020, à savoir :

- › Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique;
- › Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité;
- › Améliorer par la prévention la santé de la population;
- › Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités.

L'ajout des actions 16 à 20 en 2021-2022, puis des actions 21 et 22 en 2022-2023, a permis à la Sépaq de poursuivre sa contribution aux orientations énoncées ci-dessus et de répondre à une autre orientation gouvernementale de la SGDD 2015-2020, soit :

- › Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Chacune de ces actions est jumelée à une ou des cible(s) et à un ou des indicateur(s) permettant ainsi de mesurer son degré d'avancement.

## Prolongation du PADD 2016-2020

Comme indiqué ci-haut, le 30 mars 2022<sup>4</sup>, le MELCCFP a émis de nouvelles lignes directrices aux termes desquelles il était recommandé de prolonger le PADD 2016-2020 jusqu'au 31 mars 2023 et de le bonifier par l'ajout d'actions structurantes répondant aux réalités organisationnelles.

Pour l'année 2022-2023, la Sépaq a donc prolongé son PADD avec l'ajout de deux nouvelles actions structurantes, l'ajout d'un indicateur pour l'action 18 du PADD et la prolongation des cibles de deux des actions ajoutées en 2021-2022, le tout afin d'adapter le PADD aux nouvelles orientations et aux réalités organisationnelles.

Les deux actions structurantes ajoutées en 2022-2023 visent à répondre directement à deux objectifs des directives générales du gouvernement du Québec en matière de développement durable, lesquels concernent des calculs en matière d'approvisionnement responsable et d'évaluation de la durabilité des interventions gouvernementales. Ensuite, l'indicateur ajouté à l'action 18 (Améliorer la connaissance de la gestion des matières résiduelles de la Sépaq) vient concrétiser encore davantage les démarches de la Sépaq en matière de gestion des matières résiduelles. Enfin, puisque deux des cinq actions mises en place pour l'année financière 2021-2022 n'avaient pas été atteintes en date du 31 mars 2022, malgré un avancement conforme des travaux pour y parvenir, il a été convenu de réviser les cibles par leur prolongation jusqu'au 31 mars 2023. Il s'agit des actions visant à améliorer la connaissance de la gestion des matières résiduelles



PARC NATIONAL D'OKA

<sup>4</sup> Décret 626-2022 du 20 mars 2022.



de l'État ainsi que la révision de la politique d'achats écoresponsables, notamment pour y inclure les volets des véhicules électriques et les systèmes de combustion d'énergies (chauffage et climatisation de bâtiments).

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 du gouvernement du Québec a été adoptée le 29 mars 2023<sup>5</sup>, pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2023. Suivant le décret 634-2023, la Sépaq adoptera son Plan d'action de développement durable 2023-2028 avant le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

## Réalisations marquantes en 2022-2023

De nombreuses réalisations en développement durable ont eu lieu au cours de la dernière année. Sur le volet environnemental, mentionnons les efforts de partenariat mis de l'avant au parc national des Îles-de-Boucherville dans la création d'une pépinière afin de mettre en place un programme de reboisement des zones touchées sévèrement par l'agrilie du frêne (*Agrilus planipennis*). Le parc national a aussi mis en place un mini-écocentre dédié à une saine gestion des matières résiduelles facilitant grandement le processus de gestion pour les employés.

Le Parc de la Chute-Montmorency a obtenu la certification *Biosphere*, laquelle est attribuée après la vérification de la mise en œuvre correcte des pratiques durables. Cette certification vient reconnaître les efforts mis de l'avant par l'établissement en développement durable et sa contribution aux objectifs de développement durable adoptés par les Nations Unies.

De nombreuses initiatives ont aussi été déployées afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Sépaq. Notons, entre autres, le démantèlement d'une fournaise au mazout au parc national de la Gaspésie. Également,

l'équipe du parc national des Grands-Jardins a terminé les travaux d'installation du chauffage électrique dans le bâtiment Thomas-Fortin, venant ainsi remplacer les équipements de chauffage au propane.

La Sépaq a aussi poursuivi la transition énergétique de sa flotte de véhicules. En 2022-2023, la Sépaq a fait l'acquisition de seize véhicules hybrides, onze véhicules hybrides rechargeables, dix-neuf véhicules électriques, dont un véhicule tout-terrain électrique de marque québécoise Théron ainsi que sept motoneiges électriques de la marque québécoise Taïga. En complément de ces acquisitions, 102 employés ont reçu la formation sur l'écoconduite, qui se caractérise par une conduite sécuritaire, économique et respectueuse de l'environnement afin de réduire la consommation de carburant.

Depuis 2016, la Sépaq déploie des efforts soutenus afin de concevoir des infrastructures durables et de convertir les sources d'énergie de ses bâtiments vers l'énergie solaire. Pour l'année 2022-2023, la Sépaq a installé des panneaux solaires photovoltaïques pour une puissance de 70,17 kilowatts. Des projets de connectivité au réseau d'Hydro-Québec ont aussi été réalisés dans les réserves fauniques d'Ashuapmushuan et de Portneuf afin que certains pôles d'hébergement puissent être desservis par une énergie renouvelable plutôt qu'avec l'utilisation d'énergies fossiles. Au total, 7 chalets supplémentaires sont maintenant raccordés au réseau de distribution d'électricité d'Hydro-Québec.

Les documents suivants sont disponibles sur le site Web de la Sépaq et sont accessibles sous l'onglet « Notre organisation », dans la section « Développement durable » :

- › Plan d'action de développement durable 2016-2020 de la Sépaq;
- › Plan d'action de réduction de l'empreinte environnementale de la Sépaq (Plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre 2020-2025 de la Sépaq);
- › Politique d'acquisitions responsables.

## Résultats 2022-2023

La Sépaq présente les résultats obtenus pour l'année financière 2022-2023 relativement aux actions et aux cibles additionnelles ajoutées en 2021-2022 et 2022-2023. Ceux-ci sont colligés en fonction des objectifs gouvernementaux de la SGDD 2015-2020 auxquels la Sépaq contribue.

Note : Les résultats des quinze premiers indicateurs initialement inclus au PADD 2016-2020 ont été consolidés au rapport annuel 2021-2022.

<sup>5</sup> Décret 634-2023 du 29 mars 2023.

## Orientation gouvernementale 01

### Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

#### Objectif gouvernemental 1.1

#### Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

**Action 16 – Adopter un outil permettant la réalisation d'un bilan annuel des émissions de GES (catégories 1 et 2) en lien avec l'utilisation des combustibles fossiles, par établissement**

Indicateur	Cible initiale	Cible ajoutée ou modifiée en 2022-2023	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
Pourcentage des établissements dont les émissions de GES (catégories 1 et 2) ont été répertoriées.	100 % des établissements (46 établissements et siège social)	s. o.	Les émissions de GES de 100 % des établissements ont été répertoriées.	s. o.	ATTEINTE en 2021-2022

La Sépaq répertorie les émissions de GES par le biais de son propre outil de compilation des GES, lequel permet d'obtenir un portrait global et par établissement, ce qui sert à orienter différentes actions en matière de diminution de l'empreinte carbone. Le périmètre de déclaration pour cet outil correspond aux activités des établissements qui consomment de l'énergie et qui, par conséquent, émettent des GES, dont les combustibles fossiles.

**Action 18 – Améliorer la connaissance de la gestion des matières résiduelles de la Sépaq**

Indicateur	Cible initiale	Cible ajoutée ou modifiée en 2022-2023	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
Dresser un portrait des infrastructures de récupération multimatières pour l'ensemble des établissements	Portrait réalisé au 31 mars 2022	Portrait réalisé au 31 mars 2023	Le portrait est en cours de réalisation.	Le portrait a été réalisé	ATTEINTE en 2022-2023
Dresser un portrait de la collecte des matières recyclables et organiques pour l'ensemble des établissements	Portrait réalisé au 31 mars 2022	Portrait réalisé au 31 mars 2023	Le portrait est en cours de réalisation.	Le portrait a été réalisé	ATTEINTE en 2022-2023
Réaliser un projet pilote visant à caractériser le volume de matières compostables et à optimiser le compostage*	s. o.	3 établissements caractérisés et où le compostage est optimisé	s. o.	Le projet pilote a été réalisé et un rapport a été produit	ATTEINTE en 2022-2023

La Sépaq a établi le diagnostic de ses pratiques internes de gestion des matières résiduelles et a élaboré son plan de gestion des matières résiduelles en 2020. Toutefois, l'adoption de la stratégie de valorisation de la matière organique et la mise en place de la consigne élargie viennent moduler la réglementation existante en regard de la gestion des matières résiduelles. Les portraits réalisés et les résultats du projet pilote permettent d'obtenir un nouveau pronostic pour permettre l'évolution des pratiques.

### Action 21 – Calculer la proportion des acquisitions responsables pour les achats regroupés

Indicateur	Cible initiale	Cible ajoutée ou modifiée en 2022-2023	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
Pourcentage d'acquisitions responsables par rapport au total des acquisitions par achats regroupés	s. o.	Aucune cible	s. o.	12,3% des acquisitions se qualifient comme responsables par rapport au total des achats regroupés	ATTEINTE en 2022-2023

Pour la Sépaq, effectuer des acquisitions responsables, c'est entre autres de choisir de réaliser ses achats de façon regroupée, lorsque la situation le permet. Pour ce faire, la Sépaq s'appuie notamment sur son processus de prise en compte des principes de développement durable, qui concerne notamment les impacts environnementaux, sociaux et économiques. En 2022-2023, 42 des 340 contrats accordés pour des achats regroupés comportaient des spécifications en matière de développement durable.

### Objectif gouvernemental 1.2

#### Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

### Action 17 – Réviser la politique d'achats écoresponsables, notamment pour inclure les volets relatifs aux véhicules électriques et aux systèmes de combustion d'énergie (chauffage et climatisation des bâtiments)

Indicateur	Cible initiale	Cible ajoutée ou modifiée en 2022-2023	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
Révision de la Politique d'achats écoresponsables	Entrée en vigueur de la version révisée de la Politique d'achats écoresponsables avant le 31 mars 2022	Entrée en vigueur de la version révisée de la Politique d'achats écoresponsables avant le 31 mars 2023	L'exercice de révision a été amorcé.	La politique a été révisée en décembre 2022.	ATTEINTE en 2022-2023

La politique a été revue, notamment en mettant à jour les indicateurs d'acquisition responsable ainsi que la liste des biens visés par ces indicateurs. L'énergie utilisée pour le chauffage et la climatisation des bâtiments a été encadrée afin de favoriser spécifiquement les énergies renouvelables et les biocarburants. En outre, des indicateurs spécifiques à la réduction des GES et à la priorisation des véhicules électriques et hybrides ont aussi été ajoutés. Cette politique porte désormais le nom de Politique d'acquisitions responsables.

### Action 22 – Calculer la proportion des interventions gouvernementales ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité

Indicateur	Cible initiale	Cible ajoutée ou modifiée en 2022-2023	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
Pourcentage des interventions gouvernementales ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	s. o.	Aucune cible	s. o.	100%	ATTEINTE en 2022-2023

La Sépaq n'a pas fait d'intervention gouvernementale nécessitant une évaluation de la durabilité en 2022-2023. Toutefois, cette évaluation a été réalisée pour le Plan stratégique 2022-2025, lequel avait été adopté en 2021-2022 par le conseil d'administration.

## Orientation gouvernementale 03

### Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

#### Objectif gouvernemental 3.2

#### Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société

##### Action 19 – Localiser et caractériser les habitats fauniques essentiels pour 10 lacs stratégiques au sein du réseau des réserves fauniques

Indicateur	Cible initiale	Cible ajoutée ou modifiée en 2022-2023	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
Pourcentage de lacs caractérisés au sein du réseau des réserves fauniques	100 % au 31 mars 2022	s. o.	En 2021-2022, 26 lacs stratégiques ont été caractérisés, soit 260 % par rapport à la cible établie.	s. o.	ATTEINTE EN 2021-2022

En protégeant les lacs les plus importants ainsi que les rendements de pêche qui y sont associés, la Sépaq s'assure de maintenir les acquis pour sécuriser les retombées récurrentes et diminuer les coûts d'aménagement faunique. De nombreux avantages écologiques, économiques et logistiques découlent de l'utilisation d'un principe de précaution, en localisant et en caractérisant les habitats fauniques naturels d'intérêt afin de prévenir les détériorations qui peuvent survenir.

## Orientation gouvernementale 08

### Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

#### Objectif gouvernemental 8.3

#### Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES

##### Action 20 – Établir des lignes directrices corporatives applicables à l'ensemble des établissements de la Sépaq pour les prochains investissements en regard de la stratégie d'électrification possible par la connexion au réseau de distribution d'Hydro-Québec

Indicateur	Cible initiale	Cible ajoutée ou modifiée en 2022-2023	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
Document de référence et d'aide à la décision relatif à l'électrification des secteurs développés par la Sépaq	Élaboration d'ici le 31 mars 2022	s. o.	Les lignes directrices ont été établies	s. o.	ATTEINTE EN 2021-2022

Deux lignes directrices ont été définies afin d'orienter les prochains investissements en matière de connexion au réseau électrique. En plus des paramètres usuels de la Sépaq pour établir la faisabilité d'un projet, les analyses de projets devront prendre en considération les impacts potentiels sur l'entretien de la structure et l'échéancier de réalisation.



# Occupation et vitalité du territoire



# Occupation et vitalité des territoires

## Contexte

Le territoire public et son accessibilité revêtent une importance considérable pour les régions. Les Québécois sont de plus en plus animés d'une fierté toute légitime à l'endroit des territoires confiés à la Sépaq. Celle-ci contribue de façon significative à l'essor économique du Québec, plus spécifiquement au développement du tourisme de nature et du plein air, entre autres par la mise en place de partenariats en région. La Sépaq est fière de s'associer à des entreprises régionales dans le cadre de son exploitation, contribuant ainsi au dynamisme économique des territoires.

La Sépaq favorise la participation des intervenants régionaux à la réalisation de sa mission afin de s'assurer que les actions posées sont en harmonie avec la vision régionale. Pour faciliter cette concertation, les parcs nationaux et les réserves fauniques se sont respectivement dotés de tables d'harmonisation et de comités consultatifs locaux, lesquels sont composés d'intervenants régionaux et de représentants de la Sépaq. Les établissements touristiques ont aussi de telles instances en place. Celles-ci jouent un rôle-conseil très constructif sur différents sujets comme les orientations, l'offre de services, les plans d'action, les budgets et les plans de mise en valeur des établissements.

La Sépaq constitue un acteur important de l'occupation et de la vitalité des territoires. Ainsi, en plus des résultats inscrits aux indicateurs et cibles de son plan stratégique, celle-ci pose également de nombreuses actions quotidiennes ayant un impact majeur sur le développement et la mise en valeur des régions du Québec.

## Présence de la Sépaq en région

Les établissements de la Sépaq se trouvent dans 14 des 17 régions administratives du Québec.

Région administrative	Établissements		
	Secteur faunique	Parcs nationaux	Secteur touristique
Abitibi-Témiscamingue	Réserve faunique La Vérendrye - secteur Abitibi	Parc national d'Aigüebelle Parc national d'Opémican	
Bas-Saint-Laurent	Réserve faunique de Rimouski Réserve faunique de Matane	Parc national du Bic Parc national du Lac-Témiscouata	Auberge de montagne des Chic-Chocs
Capitale-Nationale	Réserve faunique des Laurentides Réserve faunique de Portneuf	Parc national de la Jacques-Cartier Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie Parc national des Grands-Jardins	Aquarium du Québec Station touristique Duchesnay Parc de la Chute-Montmorency
Centre-du-Québec			Camping des Voltigeurs
Chaudière-Appalaches		Parc national de Frontenac	
Côte-Nord	Réserve faunique Port-Cartier-Sept-Îles Sépaq Anticosti	Parc national d'Anticosti	
Estrie		Parc national du Mont-Orford Parc national de la Yamaska Parc national du Mont-Mégantic Parc national de Frontenac	
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Réserve faunique des Chic-Chocs Réserve faunique de Port-Daniel	Parc national de la Gaspésie Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé Parc national de Miguasha	Gîte du Mont-Albert
Lanaudière	Réserve faunique Rouge-Matawin Réserve faunique Mastigouche	Parc national du Mont-Tremblant	

Région administrative	Établissements		
	Secteur faunique	Parcs nationaux	Secteur touristique
Laurentides	Réserve faunique Rouge-Matawin Réserve faunique de Papineau-Labelle	Parc national du Mont-Tremblant Parc national d'Oka	
Mauricie	Réserve faunique du Saint-Maurice Réserve faunique Mastigouche		
Montérégie		Parc national des Îles-de-Boucherville Parc national du Mont-Saint-Bruno	
Outaouais	Réserve faunique La Vérendrye - secteur Outaouais Réserve faunique de Papineau-Labelle	Parc national de Plaisance	Centre touristique du Lac-Simon
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Réserve faunique Ashuapmushuan Réserve faunique des Laurentides	Parc national de la Pointe-Taillon Parc national des Monts-Valin Parc national du Fjord-du-Saguenay Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent	Centre touristique du Lac-Kénogami

## Plan d'action spécifique en occupation et vitalité du territoire de la Sépaq

Selon la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3), la Sépaq doit, dans une planification pluriannuelle, présenter et rendre publique sa contribution à la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (ci-après désignée la « Stratégie »). La Stratégie a été adoptée dans l'objectif de dynamiser et d'outiller les régions du Québec dans leur développement et leur prospérité. Elle cible notamment, par région administrative, les priorités et les projets à mettre en œuvre afin d'en assurer l'occupation et la vitalité.

Par son plan d'action spécifique en occupation et vitalité du territoire, la Sépaq participe à la concrétisation de l'objectif principal de la Stratégie. En effet, l'organisation prévoit des réponses, en fonction des activités qu'elle exerce et des priorités ciblées, par région, dans 14 des 17 régions administratives visées par la Stratégie. Le plan d'action comporte les priorités régionales de la Stratégie découlant directement de la mission et du champ d'intervention de la Sépaq dans chacune des régions administratives où un ou plusieurs de ses établissements sont présents.

Pour la première moitié de la période couverte par la Stratégie, la Sépaq avait été invitée à élaborer son Plan d'action spécifique en occupation et vitalité du territoire 2018-2020. Ce plan définit les activités que la Sépaq met en œuvre pour contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs du plan d'action. La Stratégie a fait l'objet d'une actualisation pour la période 2020-2022 et la Sépaq a apporté les ajustements nécessaires à son plan d'action spécifique en occupation et vitalité des territoires afin d'adapter ses réponses aux priorités régionales actualisées. Le Plan d'action spécifique en occupation et vitalité des territoires 2020-2022 (ci-après le « Plan d'action 2020-2022 ») a ainsi été produit.

Le Plan d'action 2020-2022 a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2024, le tout suivant les directives du gouvernement du Québec<sup>6</sup>. Puisque les cibles du Plan 2020-2022 sont arrimées directement avec les cibles du Plan stratégique de la Sépaq, la Sépaq a profité de sa prolongation pour l'actualiser conformément à son nouveau Plan stratégique 2022-2025 (ci-après le « Plan stratégique »), le tout aux fins de cohésion.

Les tableaux ci-dessous présentent l'arrimage des priorités régionales de la Stratégie aux orientations et objectifs énoncés au Plan stratégique. La Sépaq évoluant majoritairement en région et ayant basé ses actions dans cette optique, les résultats sont ainsi observés à l'échelle de la province.

Quant aux résultats détaillés pour 2022-2023, ceux-ci sont disponibles à même les résultats du Plan stratégique 2022-2025 de la Sépaq, présentés en conclusion de la section Plan stratégique 2022-2025 du présent rapport annuel.

<sup>6</sup> Décret 708-2022.

## Mise en valeur du patrimoine et développement durable

## ORIENTATION 1

### Assurer la mise en valeur et la conservation du patrimoine qui lui est confié

Objectifs	Régions visées	Priorités régionales liées à la Stratégie
<ul style="list-style-type: none"> <li>› Veiller au maintien ou à l'amélioration de la santé des écosystèmes (1.1)</li> <li>› Investir de manière optimale dans la pérennité du patrimoine bâti (1.2)</li> <li>› Réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq (1.3)</li> </ul>	Abitibi-Témiscamingue	<p><b>Priorité 4</b> – Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations.</p> <p><b>Priorité 6</b> – Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population.</p>
	Bas-Saint-Laurent	<b>Priorité 3</b> – Agir pour un environnement sain et une vie de qualité.
	Chaudière-Appalaches	<b>Priorité 4</b> – Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles.
	Côte-Nord	<b>Priorité 5</b> – Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement.
	Estrie	<p><b>Priorité 7</b> – Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs.</p> <p><b>Priorité 16</b> – Conserver et protéger les milieux naturels.</p>
	Lanaudière	<b>Priorité 4</b> – Soutenir le développement de l'économie circulaire et de la saine gestion des matières résiduelles.
	Laurentides	<p><b>Priorité 2</b> – Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens.</p> <p><b>Priorité 4</b> – Dans un contexte de changements globaux, favoriser un aménagement intégré du territoire qui respecte les milieux de vie par le biais d'une forte concertation régionale.</p>
	Mauricie	<p><b>Priorité 5</b> – Favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population.</p> <p><b>Priorité 6</b> – Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement.</p>
	Montérégie	<p><b>Priorité 5</b> – Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie.</p> <p><b>Priorité 6</b> – Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles.</p>
	Outaouais	<p><b>Priorité 2</b> – Favoriser un développement fort et durable des communautés fondé sur la solidarité et sur un arrimage robuste des milieux ruraux et urbains.</p> <p><b>Priorité 4</b> – Favoriser la résilience face aux changements climatiques en assurant un développement durable.</p>
Saguenay-Lac-Saint-Jean	<p><b>Priorité 2</b> – Transports – Assurer la pérennité des chemins multiusages; maximiser le potentiel ferroviaire; optimiser les installations portuaires; compléter l'autoroute Alma-La Baie; développer le potentiel aéroportuaire; assurer une meilleure connexion entre la région et le territoire du Plan Nord.</p> <p><b>Priorité 6</b> – Premières Nations – S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay-Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région.</p>	

## Expérience employé

## ORIENTATION 2

### Offrir une expérience employé unique

Objectifs	Régions visées	Priorités liées (Stratégie)
<ul style="list-style-type: none"> <li>› Attirer de nouveaux talents (2.1)</li> <li>› Instaurer une culture de prévention en matière de santé et de sécurité du travail (2.2)</li> </ul>	Abitibi-Témiscamingue	<p><b>Priorité 2</b> – Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu.</p> <p><b>Priorité 3</b> – Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants.</p>
	Bas-Saint-Laurent	<b>Priorité 4</b> – Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamique et diversifiée.
	Centre-du-Québec	<b>Priorité 2</b> – Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région.
	Chaudière-Appalaches	<p><b>Priorité 9</b> – Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail.</p> <p><b>Priorité 11</b> – Accentuer les initiatives d'attraction, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants, incluant les personnes immigrantes.</p>
	Côte-Nord	<b>Priorité 7</b> – Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir.
	Estrie	<b>Priorité 1</b> – Soutenir des stratégies pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises.
	Gaspésie	<p><b>Priorité 1</b> – Dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région.</p> <p><b>Priorité 5</b> – Participer au développement économique et à la création d'emplois.</p>
	Lanaudière	<p><b>Priorité 2</b> – Assurer une réponse adéquate aux défis de la pénurie de main-d'œuvre notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› le développement d'une stratégie régionale d'attraction et de rétention de main-d'œuvre;</li> <li>› l'intégration adéquate des travailleurs immigrants (en entreprise et dans la communauté);</li> <li>› le recours à la mutualisation des ressources;</li> <li>› l'intégration en emploi des personnes d'expérience;</li> <li>› la valorisation des métiers.</li> </ul>
	Mauricie	<p><b>Priorité 1</b> – Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive.</p> <p><b>Priorité 2</b> – Accompagner les citoyens sur le plan socioprofessionnel.</p>
	Montérégie	<b>Priorité 4</b> – Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale.

## Expérience client

## ORIENTATION 3

### Offrir une expérience client distinctive

Objectifs	Régions visées	Priorités liées (Stratégie)
<ul style="list-style-type: none"> <li>› Bonifier l'expérience client (3.1)</li> <li>› Optimiser l'offre de produits et services (3.2)</li> <li>› Fidéliser et reconnaître la clientèle (3.3)</li> </ul>	Capitale-Nationale	<b>Priorité 3</b> – Développer les infrastructures touristiques.
	Centre-du-Québec	<b>Priorité 6</b> – Développer la notoriété de la région.
	Chaudière-Appalaches	<b>Priorité 6</b> – Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches.
	Estrie	<b>Priorité 5</b> – Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir, et faciliter l'offre d'activités.
	Gaspésie	<p><b>Priorité 4</b> – Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région.</p> <p><b>Priorité 7</b> – Soutenir les secteurs d'activités phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres.</p>
	Lanaudière	<p><b>Priorité 1</b> – Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique.</p> <p><b>Priorité 10</b> – Soutenir et bonifier les produits d'appel et les événements culturels et touristiques comme outils de rayonnement régional.</p>
	Mauricie	<p><b>Priorité 1</b> – Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive.</p> <p><b>Priorité 2</b> – Accompagner les citoyens sur le plan socioprofessionnel.</p>
	Montérégie	<b>Priorité 7</b> – Promouvoir et développer le tourisme.
	Outaouais	<b>Priorité 3</b> – Construire une identité régionale forte.
	Saguenay-Lac-Saint-Jean	<b>Priorité 12</b> – Tourisme – Consolider, structurer et organiser l'offre touristique régionale; réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques.

## Performance organisationnelle

ORIENTATION 4

### Accroître l'agilité et l'efficience

Objectifs	Régions visées	Priorités liées (Stratégie)
<ul style="list-style-type: none"> <li>› Déployer des solutions technologiques favorisant l'autonomie de la clientèle (4.1)</li> </ul>	Abitibi-Témiscamingue	<b>Priorité 1</b> – Favoriser et soutenir la desserte en Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région.
	Capitale-Nationale	<b>Priorité 4</b> – Assurer le déploiement du numérique.
	Centre-du-Québec	<b>Priorité 3</b> – Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunication.
	Estrie	<b>Priorité 14</b> – Améliorer la disponibilité de services de télécommunication partout en Estrie et favoriser leur utilisation pour l'information et la formation des citoyens.
	Lanaudière	<b>Priorité 1</b> – Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique.



# Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Sépaq



Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Sépaq est disponible sur le site Web de la Sépaq, sous l'onglet « Notre organisation – Conseil d'administration ».

## Définitions et interprétation

### Définitions

1. Dans ce Code, à moins que le contexte ne s'y oppose, les définitions suivantes s'appliquent :

**Code :** Désigne le présent Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société des établissements de plein air du Québec.

**Conflit d'intérêts :** On entend par situation de Conflit d'intérêts, toute situation où les intérêts personnels de l'administrateur ou ceux de son conjoint, d'un membre de sa famille ou d'un partenaire d'affaires ou d'une personne morale ou autre entité dans laquelle il détient un nombre significatif de parts ou d'actions, pourraient entrer en conflit réel ou apparent avec les intérêts de la Société des établissements de plein air du Québec. Un Conflit d'intérêts ne concerne pas exclusivement des opérations financières ou des avantages économiques. Il peut aussi prendre diverses formes : influencer une décision ou accorder un Traitement de faveur à des personnes physiques ou morales. Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Société des établissements de plein air du Québec. Le risque que cela se produise est suffisant. Toute situation susceptible d'entacher la loyauté, l'Intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition.

**Conseil :** Désigne le conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec.

**Comité :** Désigne le comité de gouvernance et d'éthique prévu par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02).

**Information confidentielle :** Toute information ayant trait à la Société des établissements de plein air du Québec ou toute information de nature stratégique, financière, commerciale, syndicale qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un administrateur, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque, de compromettre la réalisation d'une opération ou d'un projet auquel la Société des établissements de plein air du Québec participe ou d'entraîner une perte à la Société des établissements de plein air du Québec.

**Intégrité :** État d'une personne qui honore ses engagements, en y donnant suite en temps opportun ou en dénonçant qu'elle ne pourra le faire à compter du moment où elle en est consciente, aux personnes ayant des attentes quant auxdits engagements, tout en prenant soin d'atténuer ou de réparer tous les inconvénients subis par ces personnes et découlant de son incapacité à y donner suite.

**Loi :** Désigne la *Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec* (RLRQ, chapitre S-13.01).

**Personne liée :** Le ou la conjoint(e) de l'administrateur, un enfant de l'administrateur ou de sa ou de son conjoint(e), un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit ou une personne morale ou autre entité dans laquelle il détient un nombre significatif de parts ou d'actions ou une fiducie ou succession dans laquelle l'administrateur a un droit appréciable ou dans laquelle il exerce des fonctions de direction ou un rôle décisionnel.

**Sépaq :** Désigne la Société des établissements de plein air du Québec.

## Définitions et interprétation

### Interprétation

2. Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.

## Portée du Code

### Objets

3. (1) Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'Intégrité et l'impartialité de l'administration de la Sépaq, de favoriser la transparence au sein de la Sépaq et de responsabiliser ses administrateurs.
3. (2) Le présent Code a aussi pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Sépaq auxquels les administrateurs doivent se soumettre. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Sépaq, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs.

### Champ d'application

4. Le présent Code s'applique aux administrateurs de la Sépaq.

### Entrée en vigueur

5. Le présent Code entre en vigueur à compter de son adoption par le Conseil, soit le 20 mars 2009 (révisé le 13 janvier 2012, le 14 juin 2013, le 4 décembre 2015, le 8 février 2018, le 7 février 2020, le 9 avril 2021 et le 3 juin 2022). Il n'a aucun effet rétroactif.

## Principes d'éthique

### Réalisation de la mission

6. (1) Les administrateurs sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat à la réalisation de la mission de la Sépaq et à la bonne administration de ses biens. Dans ce contexte, l'administrateur doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son Intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à la Sépaq par la Loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

6. (2) La contribution de l'administrateur doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. L'administrateur doit entretenir, à l'égard de toute personne et de la Sépaq, des relations fondées sur le respect, l'écoute, la coopération, l'ouverture d'esprit, l'inclusivité et le professionnalisme.

### Respect des règles

7. (1) L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi, le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (RLRQ, chapitre M-30, r. 1) et le présent Code. Ce dernier reflète et, le cas échéant, complète les dispositions prévues par la Loi et le règlement.
7. (2) L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.
7. (3) Le présent Code ne reprend pas tous les sujets traités dans la Loi, le règlement ou d'autres lois ou dispositions applicables à l'un ou l'autre des administrateurs, dont la rémunération et les activités politiques.



### Professionalisme

8. (1) Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Sépaq. Il a le devoir de prendre connaissance, de promouvoir le respect et de se conformer au présent Code, aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixés par la Sépaq. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Sépaq exerce ses activités.
8. (2) La Sépaq doit collaborer avec l'administrateur pour le supporter dans l'exercice de ses fonctions.
8. (3) L'administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs et les partenaires de la Sépaq, le public ainsi qu'avec l'actionnaire de la Sépaq.
8. (4) En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'administrateur de consulter le président du Conseil.

### Adhésion

9. Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'administrateur. Il doit confirmer son adhésion au Code dans les 30 jours suivant le début de son mandat ou l'entrée en vigueur de chacune des modifications du Code.

### Règles de déontologie

#### Neutralité politique, réserve et activités extérieures

#### Respect de la Sépaq

10. (1) En tout temps, l'administrateur doit s'abstenir de tenir des propos de nature à discréditer ou à ternir l'image ou la réputation de la Sépaq y compris dans les médias sociaux et les sites de collaboration.
10. (2) L'administrateur doit éviter de participer directement ou indirectement à des activités qui portent préjudice aux intérêts, à l'image ou à la réputation de la Sépaq.

#### Neutralité politique

11. (1) L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
11. (2) Un administrateur ne doit en aucun cas associer la Sépaq, de près ou de loin, à une démarche personnelle touchant des activités politiques.

#### Manifestation publique

12. (1) L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

**12. (2)** L'administrateur qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge électorale au palier fédéral, provincial, municipal ou scolaire doit en informer le président du Conseil. Le président du Conseil ou le président-directeur général qui a pareille intention doit en informer le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

### Offre d'emploi

**13.** L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

### Affaires personnelles

**14.** L'administrateur doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

## Traitement de l'information

### Confidentialité

**15. (1)** L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. De plus, il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une partie au détriment d'une autre sur le plan des liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Sépaq.

**15. (2)** L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

### Protection de l'information confidentielle

- 16.** L'administrateur se doit de respecter les restrictions et appliquer les mesures de protection en regard de l'Information confidentielle :
- › il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître;
  - › s'il utilise un système de courrier électronique ou toute autre forme de messagerie électronique, il doit se conformer à toutes les pratiques et directives émises ou approuvées par la Sépaq touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'information par ce système. Il ne doit pas transmettre à quiconque l'Information confidentielle qu'il reçoit de la Sépaq;
  - › il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès. Ces mesures sont notamment :
    - de ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'Informations confidentielles;
    - ne pas communiquer ou laisser à la vue de tiers le mot de passe donnant accès aux documents porteurs d'Informations confidentielles;

- de prendre des mesures appropriées pour assurer la protection des documents porteurs d'Informations confidentielles quel que soit le support;
- d'éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler des Informations confidentielles;
- d'identifier sur les documents susceptibles de circuler, le fait qu'ils contiennent de l'Information confidentielle qui doit être traitée en conséquence;
- de se défaire par des moyens appropriés (déchiquetage, archivage, destruction informatique, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'administrateur.

### Confidentialité des informations fournies

**17.** La Sépaq prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs dans le cadre de l'application du présent Code.

### Obligations après la cessation des fonctions

- 18. (1)** L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Sépaq.
- 18. (2)** L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Sépaq, un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
- 18. (3)** Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Sépaq est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
- 18. (4)** L'administrateur en poste ne peut traiter, dans les circonstances qui sont prévues au troisième alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

## Éviter les conflits d'intérêts

### Situation conflictuelle et dénonciation

- 19. (1)** L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit éviter de se placer dans une situation susceptible d'influer sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec loyauté et impartialité.
- 19. (2)** L'administrateur doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une personne qui lui est liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un contrat conclu par la Sépaq ou de l'influence du pouvoir de décision de cet administrateur, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Sépaq.

**19. (3)** Un administrateur ne doit offrir aucun service-conseil ou autres services à la Sépaq, que ce soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une personne morale ou d'une autre entité dans laquelle lui ou une personne qui lui est liée détient des intérêts importants.

**19. (4)** Chaque administrateur doit, lors de son entrée en fonction, annuellement et dans les meilleurs délais après la survenance d'un changement significatif, communiquer au président du Conseil la liste des intérêts qu'il détient dans des personnes morales ou autres entités de même que la liste de tels intérêts que détient toute Personne liée avec un relevé de toutes opérations ayant modifié ces listes dans le cours de l'année.

**19. (5)** L'administrateur en situation de Conflit d'intérêts doit en aviser par écrit le président du Conseil et le secrétaire et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la personne morale ou autre entité dans laquelle il a ces intérêts. Il doit en outre dénoncer verbalement cette situation à toute séance qui aborde un sujet touchant ces intérêts, afin que cette dénonciation et son retrait de la séance soient dûment consignés au mémoire de délibérations.

#### Conflit d'intérêts

**20.** En ce qui concerne les Conflits d'intérêts, l'administrateur doit se conformer à l'article 9 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02).

#### Biens de la Sépaq

**21.** L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Sépaq avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

#### Avantages et cadeaux

**22. (1)** L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

**22. (2)** Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à la Sépaq.

**23. (1)** L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.

**23. (2)** L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

#### Mise en œuvre

##### Adoption et révision

**24.** Le Conseil approuve le présent Code, sur recommandation du Comité qui en assure la révision.

##### Révision du code

**25.** Le Comité doit :

- › réviser tous les deux ans le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation;
- › assurer la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code.

##### Application

**26. (1)** Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Sépaq.

**26. (2)** Le président du Conseil a pour mandat :

- › de donner son avis et de fournir son soutien à la Sépaq et à tout membre du Conseil confronté à une situation qu'il estime poser un problème;
- › de traiter toute demande d'information relative au présent Code;
- › de faire enquête de sa propre initiative ou à la réception d'allégations d'irrégularités au présent Code.

**26. (3)** Dans le cadre de la réalisation de ce mandat, le président du Conseil peut, au besoin, s'adresser au Comité.

##### Dénonciation d'une violation

**27. (1)** L'administrateur qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'Information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au président du Conseil ou, si c'est ce dernier qui est en cause, à l'autorité compétente mentionnée à l'article 31 du présent Code.

**27. (2)** Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- › l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
- › la description de la violation;
- › la date ou la période de survenance de la violation;
- › une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

**27. (3)** Le président du Conseil préserve, dans la mesure du possible, l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

**27. (4)** Lorsque le président du Conseil a des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, il en informe immédiatement le Conseil et l'autorité compétente en lui remettant une copie complète de son dossier.



## Déclarations

### Types de déclarations

- 28. (1) ADHÉSION :** L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs » reproduit à l'annexe A du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours suivant sa nomination ou l'entrée en vigueur de chacune des modifications du Code.
- 28. (2) INTÉRÊTS :** L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration d'intérêts » reproduit à l'annexe B du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours de sa nomination et dans les 90 jours suivant le 31 mars de chaque année durant laquelle il demeure en fonction.
- 28. (3) MODIFICATIONS D'INTÉRÊTS :** L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration de modifications d'intérêts » reproduit à l'annexe C du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif au contenu de l'annexe B.
- 28. (4) NON-PARTICIPATION AUX DISCUSSIONS :** L'administrateur fournit, s'il y a lieu, au président du Conseil, le formulaire « Déclaration de non-participation aux discussions » reproduit à l'annexe D du présent Code, dûment rempli et signé.

### Dossiers

- 28. (5)** Le président du Conseil remet les documents reçus en application du présent article au secrétaire de la Sépaq qui les conserve dans les dossiers de la Sépaq.

### Procédure de délibération

- 29.** Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne de l'administrateur ou s'il s'agit d'une personne morale ou autre entité

déclarée par l'administrateur conformément à l'annexe D, le secrétaire applique la procédure de délibération relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe E du présent Code.

### Archives

- 30. (1)** Le secrétaire de la Sépaq tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs.
- 30. (2)** Il doit en outre prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de la confidentialité des informations fournies par les administrateurs en vertu du présent Code.

## Processus disciplinaire

### Autorité compétente

- 31.** Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque le président du Conseil ou un administrateur nommé par le gouvernement est en cause.

### Sanctions et procédures

- 32. (1)** L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
- 32. (2)** L'autorité compétente fait part à l'administrateur des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
- 32. (3)** Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au présent Code, le secrétaire général du Conseil exécutif lui impose une sanction.
- 32. (4)** En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé par le gouvernement, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération, le cas échéant, l'administrateur pour une période d'au plus 30 jours.
- 32. (5)** La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension, sans rémunération le cas échéant, d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
- 32. (6)** Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

# Coordonnées des établissements

## Parcs nationaux

### Parc national d'Aiguebelle

Directeur : Frédéric Bilodeau  
12 373, route d'Aiguebelle  
Rouyn-Noranda (Québec) J0Z 2Y0  
Téléphone : 819 637-2480  
Télécopieur : 819 637-7106  
Courriel : parc.aiguebelle@sepaq.com

### Parc national d'Anticosti

Directeur : Éric Harnois  
25, chemin des Forestiers, case postale 179  
Port-Menier, Anticosti (Québec) G0G 2Y0  
Téléphone : 418 535-0231  
Télécopieur : 418 535-0289  
Courriel : parc.anticosti@sepaq.com

### Parc national du Bic

Directeur : Martin Ouellet  
3382, route 132 Ouest, case postale 2066  
Rimouski (Québec) G0L 1B0  
Téléphone : 418 736-5035  
Télécopieur : 418 736-5039  
Courriel : parc.bic@sepaq.com

### Parc national du Fjord-du-Saguenay

Directeur : Jérôme Gouron  
91, rue Notre-Dame  
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0  
Téléphone : 418 272-1509  
Télécopieur : 418 272-1516  
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

### Parc national de Frontenac

Directeur : Éric Lessard  
599, chemin des Roy  
Sainte-Praxède (Québec) G0M 1H1  
Téléphone : 418 486-2300  
Télécopieur : 418 486-2226  
Courriel : parc.frontenac@sepaq.com

### Parc national de la Gaspésie

Directeur : Pascal Lévesque  
1981, route du Parc  
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4  
Téléphone : 418 763-7494  
Télécopieur : 418 763-9492  
Courriel : parc.gaspesie@sepaq.com

### Parc national des Grands-Jardins

Directeur : Daniel Groleau  
25, boulevard Notre-Dame  
Clermont (Québec) G4A 1C2  
Téléphone : 418 439-1227  
Télécopieur : 418 439-1228  
Courriel : parc.grands-jardins@sepaq.com

### Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie

Directeur : Daniel Groleau  
25, boulevard Notre-Dame  
Clermont (Québec) G4A 1C2  
Téléphone : 418 439-1227  
Télécopieur : 418 439-1228  
Courriel : parc.hautes-gorges@sepaq.com

### Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé

Directeur : Rémi Plourde  
4, rue du Quai, case postale 310  
Percé (Québec) G0C 2L0  
Téléphone : 418 782-2240  
Télécopieur : 418 782-2241  
Courriel : parc.ibrperce@sepaq.com

### Parc national des Îles-de-Boucherville

Directeur : Cédric Landuydt  
55, île Sainte-Marguerite, case postale 310  
Boucherville (Québec) J4B 5J6  
Téléphone : 450 928-5089  
Télécopieur : 450 928-8719  
Courriel : parc.boucherville@sepaq.com

### Parc national de la Jacques-Cartier

Directeur : Marc-André Boivin  
103, chemin du Parc-National  
Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 2T5  
Téléphone : 418 848-3169  
Télécopieur : 418 848-1372  
Courriel : parc.jacques-cartier@sepaq.com

### Parc national du Lac-Témiscouata

Directeur par intérim : Pascal Lévesque  
400, chemin de la Vieille Route, case postale 28  
Squatec (Québec) G0L 4H0  
Téléphone : 418 855-5508  
Télécopieur : 418 855-5511  
Courriel : parc.lac-temiscouata@sepaq.com

### **Parc national de Miguasha**

Directeur : Rémi Plourde  
231, route Miguasha Ouest, case postale 183  
Nouvelle (Québec) G0C 2E0  
Téléphone : 418 794-2475  
Télécopieur : 418 794-2033  
Courriel : parc.miguasha@sepaq.com

### **Parc national du Mont-Mégantic**

Directeur : Dany Gareau  
189, route du Parc  
Notre-Dame-des-Bois (Québec) J0B 2E0  
Téléphone : 819 888-2941  
Télécopieur : 819 888-2943  
Courriel : parc.mont-megantic@sepaq.com

### **Parc national du Mont-Orford**

Directeur : Mario Landry  
3321, chemin du Parc  
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2  
Téléphone : 819 843-9855  
Télécopieur : 819 868-1259  
Courriel : parc.mont-orford@sepaq.com

### **Parc national du Mont-Saint-Bruno**

Directeur : Cédric Landuydt  
55, île Sainte-Marguerite, case postale 310  
Boucherville (Québec) J4B 5J6  
Téléphone : 450 928-5089  
Télécopieur : 450 928-8719  
Courriel : parc.st-bruno@sepaq.com

### **Parc national du Mont-Tremblant**

Directrice : Mylène Pronovost  
4456, chemin du Lac-Supérieur  
Lac-Supérieur (Québec) J0T 1P0  
Téléphone : 819 688-2281  
Télécopieur : 819 688-6369  
Courriel : parc.mont-tremblant@sepaq.com

### **Parc national des Monts-Valin**

Directeur : François Guillot  
360, rang Saint-Louis  
Saint-Fulgence (Québec) G0V 1S0  
Téléphone : 418 674-1200  
Télécopieur : 418 674-1246  
Courriel : parc.monts-valin@sepaq.com

### **Parc national d'Oka**

Directeur : Alexandre Brousseau  
2020, chemin Oka  
Oka (Québec) J0N 1E0  
Téléphone : 450 479-8365  
Télécopieur : 450 479-6250  
Courriel : parc.oka@sepaq.com

### **Parc national d'Opémican**

Directrice : Carine Bergeron  
5555, chemin Opémican, case postale 129  
Témiscamingue (Québec) J0Z 3R0  
Téléphone : 819 629-3551  
Télécopieur : 819 629-3203  
Courriel : parc.opemican@sepaq.com

### **Parc national de Plaisance**

Directrice : Isabelle Croteau  
1001, chemin des Presqu'îles, case postale 40  
Plaisance (Québec) J0V 1S0  
Téléphone : 819 427-5350  
Télécopieur : 819 427-5905  
Courriel : parc.plaisance@sepaq.com

### **Parc national de la Pointe-Taillon**

Directeur : François Guillot  
835, rang 3 Ouest  
Saint-Henri-de-Taillon (Québec) G0W 2X0  
Téléphone : 418 347-5371  
Télécopieur : 418 347-2134  
Courriel : parc.pointe-taillon@sepaq.com

### **Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent**

Codirecteur : Jérôme Gouron  
91, rue Notre-Dame  
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0  
Téléphone : 418 272-1509  
Télécopieur : 418 272-3438  
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

### **Parc national de la Yamaska**

Directeur : Stéphane Morin  
1780, boulevard David-Bouchard  
Roxton Pond (Québec) J0E 1Z0  
Téléphone : 450 776-3877  
Télécopieur : 450 776-9326  
Courriel : parc.yamaska@sepaq.com

# Coordonnées des établissements *(suite)*

## Secteur faunique

### Réserve faunique Ashuapmushuan

Directeur : Aurélien Launière  
Km 33, route 167, case postale 40  
La Doré (Québec) G8J 1Y4  
Téléphone : 418 256-3806  
Télécopieur : 418 256-3808  
Courriel : ashuapmushuan@sepaq.com

### Réserve faunique des Chic-Chocs

Directeur : Berchmans Drouin  
116, rue Prudent-Cloutier, case postale 102  
Mont-Saint-Pierre (Québec) G0E 1V0  
Téléphone : 418 797-5214  
Télécopieur : 418 797-5216  
Courriel : chicchocs@sepaq.com

### Réserve faunique des Laurentides

Directeur : Mathieu Caron  
700, boulevard Lebourgneuf, bureau 11  
Québec (Québec) G2J 1E2  
Téléphone : 418 528-6868  
Télécopieur : 418 528-8833  
Courriel : laurentides@sepaq.com

### Réserve faunique La Vérendrye, Secteur Abitibi-Témiscamingue

Directrice : Johanne Vienneau  
1070, 3<sup>e</sup> Avenue Est  
Val-d'Or (Québec) J9P 0J6  
Téléphone : 819 354-4392  
Télécopieur : 819 736-2106  
Courriel : laverendryeabitibi@sepaq.com

### Réserve faunique La Vérendrye, Secteur Outaouais

Directrice : Johanne Vienneau  
Montcerf-Lytton (Québec) J0W 1N0  
Téléphone : 819 438-2039  
Télécopieur : 819 438-2432  
Courriel : laverendryeoutaouais@sepaq.com

### Réserve faunique Mastigouche

Directeur : Francis Desjardins  
830, rue Sainte-Anne, case postale 1760  
Saint-Alexis-des-Monts (Québec) J0K 1V0  
Téléphone : 819 265-2098  
Télécopieur : 819 265-3415  
Courriel : mastigouche@sepaq.com

### Réserve faunique de Matane

Directeur : Dan Gagnon  
500, chemin de la réserve faunique  
Saint-René-de-Matane (Québec) G0J 3E0  
Téléphone : 418 224-3345  
Courriel : matane@sepaq.com

### Réserve faunique de Papineau-Labelle

Directrice : Christine Lefebvre  
443, route 309, case postale 100  
Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0  
Téléphone : 819 454-2011  
Télécopieur : 819 454-2353  
Courriel : papineau@sepaq.com

### Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles

Directeur : Dany Bacon  
64, route 138  
Port-Cartier (Québec) G5B 0B7  
Téléphone : 418 766-2524  
Télécopieur : 418 766-2921  
Courriel : portcartier@sepaq.com

### Réserve faunique de Port-Daniel

Directeur : Yves Briand  
262, route du Parc  
Port-Daniel (Québec) G0C 2N0  
Téléphone : 418 396-2232  
Télécopieur : 418 396-3325  
Courriel : portdaniel@sepaq.com

### Réserve faunique de Portneuf

Directrice : Émilie Girard-Gros-Louis  
229, rue du Lac Vert, case postale 10  
Rivière-à-Pierre (Québec) G0A 3A0  
Téléphone : 418 323-2028  
Télécopieur : 418 323-2159  
Courriel : portneuf@sepaq.com

### Réserve faunique de Rimouski

Directeur : Claude Isabel  
112, route de la réserve Rimouski  
Saint-Narcisse-de-Rimouski (Québec) G0K 1S0  
Téléphone : 418 735-2226  
Télécopieur : 418 735-2250  
Courriel : rimouski@sepaq.com



### Réserve faunique Rouge-Matawin

Directeur : Roger Lemieux  
2002, chemin du Lac Macaza  
La Macaza (Québec) J0T 1R0  
Téléphone : 819 275-1140  
Télécopieur : 819 275-3887  
Courriel : rougematawin@sepaq.com

### Réserve faunique du Saint-Maurice

Directeur par intérim : Francis Desjardins  
99, chemin de la Matawin  
Trois-Rives (Québec) G0X 2C0  
Téléphone : 819 646-5680  
Télécopieur : 819 646-5693  
Courriel : stmaurice@sepaq.com

### Sépaq Anticosti

Directeur : Éric Harnois  
25, chemin des Forestiers, case postale 179  
Port-Menier, Anticosti (Québec) G0G 2Y0  
Téléphone : 418 535-0231  
Télécopieur : 418 535-0289  
Courriel : anticosti@sepaq.com

## Secteur touristique

### Aquarium du Québec

Directrice : Nathalie Julien Boucher  
1675, avenue des Hôtels  
Québec (Québec) G1W 4S1  
Téléphone : 418 659-5266  
Télécopieur : 418 646-9238  
Courriel : aquarium@sepaq.com

### Auberge de montagne des Chic-Chocs

Directeur : Guy Laroche  
90, boulevard Sainte-Anne Ouest, bureau 101  
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1R3  
Téléphone : 418 907-9024  
Télécopieur : 418 764-2938  
Courriel : auberge.chicchocs@sepaq.com

### Camping des Voltigeurs

Directeur : Stéphane Morin  
575, rue Montplaisir, case postale 878  
Drummondville (Québec) J2B 6X1  
Téléphone : 819 477-1360  
Télécopieur : 819 477-6936  
Courriel : voltigeurs@sepaq.com

### Centre touristique du Lac-Kénogami

Directeur : François Guillot  
9000, route de Kénogami, case postale 15  
Lac-Kénogami (Québec) G7X 0H9  
Téléphone : 418 344-1142  
Télécopieur : 418 344-1156  
Courriel : kenogami@sepaq.com

### Centre touristique du Lac-Simon

Directrice : Marielle Bois  
1216, rue Principale, case postale 117  
Duhamel (Québec) J0V 1G0  
Téléphone : 819 428-7931  
Télécopieur : 819 428-3512  
Courriel : lacsimon@sepaq.com

### Gîte du Mont-Albert

Directrice : Justine Preira  
2001, route du Parc  
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4  
Téléphone : 418 763-2288  
Télécopieur : 418 763-7803  
Courriel : gitmtalb@sepaq.com

### Parc de la Chute-Montmorency

Directrice : Nancy Bolduc  
2490, avenue Royale  
Québec (Québec) G1C 1S1  
Téléphone : 418 663-3330  
Télécopieur : 418 663-1214  
Courriel : montmorency@sepaq.com

### Station touristique Duchesnay

Directeur : David Deslauriers  
Directeur (activités, foresterie et territoire) : François Richard  
140, montée de l'Auberge  
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier  
(Québec) G3N 2Y6  
Téléphone : 418 875-2122  
Télécopieur : 418 875-2868  
Courriel : duchesnay@sepaq.com

## **Siège social**

Place de la Cité, Tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 1300  
Québec (Québec) G1V 5C2

Téléphone (réception du siège social) : 418 686-4875  
Télécopieur : 418 643-8177

---

## **Centre de relations clients**

Place de la Cité, Tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 1300  
Québec (Québec) G1V 5C2

Canada et États-Unis : 1 800 665-6527  
Autres pays : 418 890-6527  
Télécopieur : 418 528-6025  
Site Web : [sepaq.com](http://sepaq.com)  
Courriel : [inforeservation@sepaq.com](mailto:inforeservation@sepaq.com)

Avec la volonté d'appliquer le principe de réduction à la source, la Société des établissements de plein air du Québec a limité l'impression du présent rapport annuel. Il est possible d'accéder au texte intégral du rapport annuel en consultant le site Web de la Sépaq, dans la section « Organisation », sous l'onglet « Documentation corporative ».

---

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Société des établissements de plein air du Québec.

Dépôts légaux - 2023.  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023.  
Bibliothèque et Archives Canada, 2023.  
ISSN 2562-864X (en ligne)  
ISSN 0833-028X (imprimé)  
ISBN 978-2-550-95641-9 (PDF)  
ISBN 978-2-550-95642-6 (imprimé)

---

Page couverture : parc national de la Pointe-Taillon

**Mentions de provenance des photographies :** Stéphane Audet, Helena Bergeron, Catherine Bernier, Charles Boutin, Benoit Brisson, Jean-Sébastien Chartier-Plante, Simon Clark, Émile David, Eric Deschamps, Francis Doucet, Fokus Productions, Mathieu Dupuis, Paul Dussault, Claude Héon, Hooké, Yan Kaczynski, Jean-Christophe Lemay, William Renaud, Mikaël Rondeau, Sébastien St-Jean, Simon Laroche Photographe, Béatrice Trudeau-Duquette, Thomas Patry, Kam Vachon.

Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore. Les encres utilisées pour cette production contiennent des huiles végétales.



PCF





[sepaq.com](http://sepaq.com)